RELATION HISTORIQUE DE LA POLOGNE. CONTENANT LA POUVOIR DE...

Gaspard : de Tende




7
16-C
19
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
7
9 G
41
M
7.16.C.19
Digitized by Google

RELATION HISTORIQUE DE LA POLOGNE.

CONTENANT

Le pouvoir de ses Rois, leur élection, & leur Couronnement, les privileges de la Noblesse, la Religion, la Justice, les mœurs & les inclinations des Polonois; avec plusieurs actions remarquables.

Par le Sieur DE HAUTEVILLE.



Suivant la Copie imprimée,

A PARIS,

Chés JACQUES VILLERY, rue de la Vieille Bouclerie, à l'Estoille d'or. 1687.



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

L'Autheur de cette Relation Historique que je vous presente, estoit un Gentil-homme François, qui a demeuré plus de vingt-cinq ans en Pologne, auprés des personnes de la premiere qualité, qui avoient le plus de part au secret, & au maniement des affaires de l'Etat. Ainsi on peut ajoûter d'autant plus de foy à ses paroles, qu'il a esté luy mesme

témoin oculaire de la pluſpart des faits qu'il rapporte. Lors qu'il fit cette Relation, il ne penſoit nullement qu'elle deût un jour paroiſtre en public. Auſſi ne l'avoit-il faite que pour ſatisfaire la curioſité d'un de ſes amis qui la luy avoit demandée; & auquel il l'envoya quelque tems avant ſa mort; à condition qu'elle ne ſeroit veuë de perſonne. Cét amy luy avoit tenû religieuſement la parole qu'il luy en avoit donnée ; & ne l'avoit jamais voulu faire paroiſtre , bien qu'il m'en eût quelque-fois par-

parlé. Mais eſtant auſſi mort ; & cette Relation m'étant tombée entre les mains, je l'ay fait voir à des perſonnes éclairées, qui m'ont aſſuré que le public la recevroit favorablement. C'eſt ſur cette confiance que je la luy preſente, & le prie de l'avoir agreable.





TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. *CE que c'est que la Pologne.* page. 1.

CHAP. II. *Division de la Pologne en ses Provinces.* 6

CHAP. III. *De la situation de la Pologne.* 17

CHAP. IV. *Des Tartares.* 39

CHAP. V. *De l'Ukraine, & des Cosaques.* 52

CHAP. VI. *De l'estat de la Pologne.* 98

CHAP. VII. *Du Roy.* 102

CHAP. VIII. *Du Senat en general.* 122

CHAP. IX. *Du Senat en particulier, & premierement des Evesques.* 124

CHAP. X.

CHAP. X. *Des Palatins, des Castellans, & des officiers Senateurs.* 137
CHAP. XI. *De l'ordre de la Noblesse.* 145
CHAP. XII. *Des Officiers qui ne sont point Senateurs.* 153
CHAP. XIII. *De l'interregne.* 157
CHAP. XIV. *De l'élection d'un Roy.* 162
CHAP. XV. *Des Dietes en general.* 169
CHAP. XVI. *De la Diete particuliere de l'élection.* 181
CHAP. XVII. *De l'élection d'un successeur.* 192
CHAP. XVIII. *Des Pacta conventa, ou capitulation.* 197
CHAP. XIX. *Du couronnement du Roy.* 204
CHAP. XX. *Des Reines de Pologne.*



RELATION HISTORIQUE DE LA POLOGNE.

CHAPITRE I.



A Pologne est une Republique composée de deux Estats, de celuy de la Couronne, & de celuy du Duché, ou grand Duché de Lituanie. La Couronne est proprement le Royaume de Pologne : le grand Duché de Lituanie luy fut uni l'an 1386. par le Duc de Jagillon qui se fit Chrestien pour épouser Hedwige fille de Louis Roy de Pologne & d'Hongrie, & qui en changeant de Religion changea

auſſi de nom, & s'appella Uladiſlaus. Car il y avoit déja long-tems que les Polonois étoient Chreſtiens ; ayant receu la Foy de Jesus Christ l'an 964. ſous le regne de Mieciſlaus I. lequel aprés avoir repudié ſept femmes Payennes qu'il avoit, ſe fit Chreſtien, & épouſa la fille de Boleſlaus Roy de Boheme, qui eſtoit Chreſtienne.

Ces deux Eſtats ſont contigus l'un à l'autre. Ils ne font plus qu'un ſeul corps. Ils n'ont plus qu'un meſme intereſt, un meſme Roy, & une meſme Religion; principalement depuis l'aſſemblée tenue à Grodeck ſur la riviere de Bug entre les Polonois & les Lituanois l'an 1413. où l'union fut renouvellée : & où il fut arreſté qu'à l'avenir ils n'auroient plus que les meſmes loix & les meſmes privileges ; & que le Roy ne pourroit eſtre élû que du commun conſentement de la Nobleſſe des deux Eſtats. Ce qui fut approuvé & ſigné par tous les Senateurs Polonois & Lituanois. Ils ont neanmoins leurs Officiers particuliers ; chacun d'eux ayant un grand Mareſchal & un petit Mareſchal qu'ils appellent Mareſchal de la Cour ; un Chanchelier & un Vice-Chancelier ; & un Treſorier. Tous ces dix Officiers ſont Senateurs. Ceux de la Couronne ſont pour la Pologne : & ceux du Duché pour la

Li-

Lituanie. Ils ſont égaux en dignité, & en pouvoir; excepté ſeulement que ceux de la Couronne precedent ceux du Duché.

La fonction du grand Mareſchal eſt de faire que tout ſoit en paix, tant dans les dietes que dans la maiſon du Roy: de punir les méchans meſme de mort, & ſans appel de ſon jugement; à moins que ce ne fut dans une affaire de grande importance, où alors il ſeroit ſeulement requis le Roy en fut informé. Le grand Mareſchal a droit d'impoſer ſilence, de permettre de parler, d'introduire les Ambaſſadeurs, de leur aſſigner leur logement, & de taxer les denrées & les marchandiſes. Ce qui ne luy eſt pas d'un avantage mediocre. Car les Marchands luy font des preſens tres-conſiderables; afin d'avoir la liberté de vendre plus cher.

Les Chanceliers, & les Vice-Chanceliers de la Couronne doivent eſtre alternativement Eccleſiaſtiques ou ſeculiers. Il n'en eſt pas de meſme de ceux du Duché qui doivent eſtre tous deux ſeculiers. Le Chancelier & le Vice-cancelier ont chacun les meſmes ſceaux; & il eſt permis de ſe ſervir indifferemment de l'un ou de l'autre. Car ils ont tous deux une égale autorité; excepté que le celier precede toujours le Vice-Chance-

celier, quand meſme celuy-cy ſeroit Eveſque ; & que le Vice-Chancelier ne juge qu'en l'abſence du Chancelier qui a droit connoître des affaires civiles, de celles du revenu du Roy, & te toutes les autres qui regardent la Juſtice Royale. C'eſt à luy à prendre garde qu'il ne ſe paſſe rien de contraire aux loix, ni d'injurieux à la liberté, ni de préjudiciable au peuple ; & que les intrigues des Etrangers ne nuiſent à la Republique.

Les Chanceliers & Vice-Chanceliers ont une autorité ſi grande, qu'ils peuvent ſceller pluſieurs choſes, ſans ordre du Roy, & luy refuſer de ſceller celles qui ſont contraires aux conſtitutions de l'Eſtat. C'eſt au Chancelier, ou en ſon abſence au Vice-Chancelier à répondre aux harangues que les Ambaſſadeurs font au Roy. Et celuy des deux qui eſt Eccleſiaſtique, a droit ſur les Secretaires, les Preſtres, & les Predicateurs de la Cour ; & ſur les ceremonies de l'Egliſe.

Le Treſorier eſt proprement le gardien & le maiſtre du Treſor de la Republique. Ce Treſor luy doit eſtre apporté par quatre autres Officiers qui en tiennent un fidele regiſtre, duquel ils doivent donner une copie au Roy, une autre au Treſorier, & en garder une autre pour eux. C'eſt à luy à empeſcher qu'on ne diſſipe les

les revenus de la Republique , & ceux qui ſont deſtinés pour la table du Roy. C'eſt pour cela qu'il doit ſigner tous les contrats que le Roy fait. Car autrement ils ſeroient nuls. De plus il doit prendre garde que la Republique ne ſoit leſée dans les traités qu'elle fait pour battre une nouvelle monnoye.

Quand on fait rendre compte au Treſorier, la Diete generale commet un certain nombre de perſonnes pour examiner ſes comptes, & luy en donner quittance; ſans quoy la Republique peut toûjours luy demander compte de l'adminiſtration de ſon bien. Et comme il eſt fort important au grand Treſorier d'avoir cette quittance qui eſt ſa décharge, la brigue eſt auſſi toujours fort grande pour ſe faire deputer Commiſſaire pour examiner ſes comptes; parce que pour eſtre déchargé il eſt obligé non-ſeulement de bien regaler les Commiſſaires, mais de leur faire encore de grands preſens.

Quand au petit Mareſchal, ou Mareſchal de la Cour qui eſt le dernier des cinq Officiers Senateurs, il fait toutes les fonctions du grand Mareſchal dont j'ay parlé cy-deſſus. Mais il ne les exerce qu'en ſon abſence. Et ce qui me reſte à dire du petit Mareſchal & du Vice-Chancelier, eſt que par la mort ou la de-

miſſion du grand Mareſchal, ou du Chancelier, ils montent de droit à leurs Charges. Ainſi pour devenir grand Mareſchal ou Chancelier, il faut avoir eſté petit Mareſchal, ou Vice-Chancelier.

CHAPITRE II.

Diviſion de la Pologne en ſes Provinces.

LA Pologne eſtoit autrefois composée de quinze grandes Provinces, que le Roy fait encore aujourd'huy mettre dans ſes titres. Car il ſe dit Roy de Pologne, Duc de Lituanie, de Ruſſie, de Pruſſe, de Maſovie, de Samogitie, de Livonie, de Volhynie, de Kiowie, de Podolie, de Podlachie, de Smolenſcie, de Severie, & de Czerniechowie. Mais aprés toutes les pertes que la Pologne à faites, ſes Provinces ſe trouvent reduites au nombre de neuf: ſçavoir la grande & la petite Pologne, le grand Duché de Lituanie, la Ruſſie, la Pruſſe, la Maſovie, la Samogitie, la haute Volhynie, & la Podlachie.

La grande Pologne eſt ainſi appellée; parce que Lechus premier Roy des Polonois établit ſa demeure à Gneſne dans cette Province. Elle s'appelle auſſi la baſſe

Po-

Pologne dont Posnanie est la principale ville. Cette Province contient huit Palatinats : sçavoir Posnanie, Kalisch, Lencici, Brest, Inowlocz, Siradie, Rawa, & Plocsko. Elle a la Prusse au Septentrion, la petite Pologne au Midy, la Masovie à l'Orient, & la Silesie, & la nouvelle Marche de Brandebourg à l'Occident. La riviere de Varta coupe cette Province, & passe au milieu.

La petite Pologne qui s'appelle aussi la haute Pologne ne contient que trois Palatinats, Cracovie, Sandomir, & Lublin. Elle est bornée par la Masovie & la grande Pologne au Septentrion, & le mont Crapat au midy; par la Russie noire à l'Orient, & la Silesie à l'Occident, & coupée par la Vistule. La ville de Cracovie est la capitale de cette Province, & mesme de tout le Royaume.

Celuy qui en est Starosta est non-seulement Gouverneur du Chasteau, mais il est encore le conservateur de la paix & de la tranquillité publique. Ce qui luy donne une grande étendue de jurisdiction sur les habitans des villes, & sur les Gentils-hommes.

Quant aut grand Duché de Lituanie, bien que Jagellon eut commencé de l'unir à la Pologne l'an 1386. & qu'ensuite cette union eust esté renouvellée

dans l'aſſemblée tenue à Grodeck entre les Polonois & les Lituanois l'an 1413. neanmoins il retint toujours ſes propres Ducs, & ne fut entierement rêuni au Royaume que l'an 1501. par Albert Duc de Dituanie élû Roy de Pologne. Ce Duché contient huit Palatinats; ſçavoir Vilna, Troki, Breſſici, Nowogrodeck, Minsk, Mſeiſlaw, Vitepsk, & Polosk. Il a cent lieuës de longueur, & cent cinquante de largeur. Il eſt borné par la Moſcovie du coſté du Septentrion & de l'Orient; par la Ruſſie & la Volhinie vers le midi; & par là Samogitie, la Pruſſe & la Podlachie à l'Occident. Les principales rivieres de ce grand Duché ſont le Niemen & la Dzwina.

La Province de Ruſſie, qui fut unie à la Pologne par le Roy Caſimir le Grand l'an 1341. eſt bornée par la Lituanie du coſté du Septentrion, & par les Montagnes de Hongrie & de Tranſylvanie vers le Midy. Elle a la haute Volhynie & la haute Podolie à l'Orient; & la petite Pologne à l'Occident. Le Bug eſt la principale riviere qui paſſe dans cette Province, qui contient trois Palatinats, Leopol, Chelm & Belcz.

Il faut parler icy de la Pokutie, qui eſt du Palatinat de Leopol, & qui eſt un petit pays borné du Nieſtre au Septentrion, & du

& du Mont Crapat au Midy. Il fut vendu à la Pologne avec les villes de Sniatyn & de Kolomey ſur la riviere de Prut, par Alexandre Palatin de Valachie, pour cinq cens onces d'argent. La principale ville de la Pokutie eſt Halicz ſur Nieſtre, où Louis Roy de Pologne & de Hongrie transfera l'Archeveſché de Leopol l'an 1375. dans le deſſein de joindre à la Hongrie la Ruſſie, la Podolie, & la Pokutie, à cauſe de leur fertilité. Mais toute la Nobleſſe Polonoiſe de ſouleva contre cette entrepriſe; & en fit grand bruit dans une Diete. Ainſi cet Archeveſqué fut rétabli à Leopol.

La Pruſſe eſt une Province de Pologne bornée par la Mer Baltique au Septentrion; la grande Pologne & la Maſovie au Midy; la Lituanie à l'Orient, & la Pomeranie à l'Occident. Elle eſt celebre par les longues & cruelles guerres qu'elle à cauſées à la Pologne. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique ayant eſté chaſſés de la Syrie par les Sarrazins, furent receus par Conrad Duc de Pruſſe, & frere de Leſcus Roy de Pologne. Ce Prince ne pouvant ſe defendre des incurſions continuelles des Pruſſiens idolatres, appella ces Chevaliers à ſon ſecours l'an 1228. Il leur promit la moitié de tout ce qu'ils pourroient conquerir en Pruſſe, & leur

donna cependant la Province de Culm pour en jouïr, en attendant qu'ils euſſent fait quelque conqueſte. Ce qui a eſté la ſource des differends que la Pologne a eus enſuite avec l'Ordre Teutonique. Car la puiſſance des Chevaliers vint à tel point, qu'aprés s'eſtre emparés de toute la Pruſſe, ils donnerent pluſieurs combats aux Polonois, qui n'ont jamais pû les chaſſer entierement, bien qu'ils ayent quelquefois gagné de grandes Batailles contre eux comme celle que Jagellon gagna contre Grunwald & Tanneberg l'an 1400.

L'orgueil de ces Chevaliers monta ſi haut qu'ils voulurent qu'on les appellât Meſſeigneurs, & non Mes Freres comme on faiſoit auparavant, parce qu'ils eſtoient Religieux. Le grand Maiſtre Ulric Zolner s'oppoſa à ce faſte, mais inutilement. Ces Chevaliers, quelque deſavantage qu'ils euſſent quelquefois avec la Pologne, ne laiſſoient pas de continuer à luy faire la guerre. parce qu'ils eſtoient aſſiſtés des Empereurs & de la Maiſon d'Auſtriche ennemie des Polonois, qui s'eſt toujours oppoſée à leurs avantages, & a favoriſé leurs ennemis. Pour faire voir par un ſeul exemple que cette Maiſon n'a jamais eſté bien-aiſe que les Polonois rentraſſent dans la Pruſſe, je diray que

que Sigiſmond Roy de Pologne, ayant envoye des Ambaſſadeurs à la Diete d'Ausbourg l'an 1530. pour y faire voir le droit qu'il avoit ſur cette Province, le differend fut terminé en faveur de la Pologne. Mais l'execution en ayant eſté remiſe à l'Empereur Charles-Quint, la reſolution de la Diete n'eut aucun effet.

Ces Chevaliers vivoient dans une telle indépendance, qu'ils ne deferoient pas meſme aux jugemens des Souverains Pontifes. Locticus Roy de Pologne, ayant envoyé, à Avignon pour ſe plaindre de ce que ces Religieux uſurpoient une de ſes Provinces, le pape leur ordonna de la reſtituer ſous peine d'excommunication. Mais ils ſe moquerent ce cette menace; & ne voulurent point rendre le pays qu'ils occupoient. Sous le meſme Locticus, le Chancelier de Pomeranie homme factieux; & ennemi de ce Roy, conceut le mauvais deſſein de livrer cette Province aux Marquis de Brandebourg. Mais il fut pris, & arreſté dés le commencement de cette pernicieuſe entrepriſe. Neanmoins le Roy luy pardonna à la priere de ſes freres. Cependant ce Chancelier qui vouloit ſe vanger de l'affront qu'il croyoit avoit receu, remit bien-toſt aprés aux Marquis de Brandebourg plusieurs villes de Pomeranie, & meſ-

me celle de Dantzic, excepté la citadelle qu'un nommé Bogussa défendoit pour le Roy de Pologne à qui il en donna avis. Mais comme les ennemis le pressoient, il appella à son secours les Chevaliers Teutons. Bogussa les receut donc, & leur donna la moitié du gouvernement de la citadelle de Dantzic, à condition qu'ils la défendroient une année entiere à leurs dépens. Ainsi non-seulement la citadelle fut conservée, mais la ville fut mesme reprise. Ce succés ayant enflé le cœur à ces Chevaliers les porta à vouloir estre seuls les maistres de la Citadelle, quelque plainte que peussent faire contre-eux Bogussa & ceux qui tenoient le parti de Locticus. Ce qui donna sujet à une grande guerre qui se continua ensuite long-tems en differentes reprises.

Ensuite Casimir le grand fils de Locticus ayant renouvellé ses plaintes contre ces Religieux; & le Pape les ayant excommuniés, s'ils ne rendoient cette Province usurpée, ils se moquerent du Pape, & de son excommunication. Enfin par la paix que Casimir III. fit avec ces Chevaliers, il fut accordé que leur grand Maistre seroit reconnu Prince & Senateur de la Republique sous la protection & l'obeïssance de la Pologne. Quelque-tems aprés la Prusse fut divisée en Royale & Du-

Ducale. Albert de Brandebourg grand Maiſtre de l'Ordre Teutonique ayant embraſſé le Lutheraniſme, & s'eſtant marié ſe cantonna dans cette Province: & Sigiſmond luy ceda la Pruſſe Ducale, à condition d'être vaſſal de la Pologne. Mais par la paix d'Olive faite l'an 1660. la ſouveraineté de la Pruſſe Ducale a eſté cedée à l'Electeur de Brandebourg.

Il n'y a donc plus aujourd'huy que la Pruſſe Royale qui appartienne aux Polonois. Et bien qu'elle ſoit du Royaume de Pologne, elle a neanmoins des loix, & des privileges particuliers, comme ſon treſor & ſon Treſorier; & loſque le Roy convoque l'arriere-ban la Nobleſſe n'eſt pas obligée de ſortir des frontieres du Royaume. Cette Province eſt diviſée en trois Palatinats, Culm, Marienbourg, & Pomeranie. Ses principales villes ſont Thorn ſur la Viſtule, Elbing à une lieue du Friſchlaff, & Dantzic qui eſt la plus conſiderable, & la capitale du Palatinat de Pomeranie, qui comprend tout le pays qui eſt à l'Occident de la Viſtule juſques aux confins d'Allemagne.

Sur les coſtes de la Pruſſe on trouve de l'ambre que les flots de la mer jettent ſur le rivage, & que les peſcheurs recüeillent avec des filets. Cet ambre eſt mol. Mais il eſt durcit enſuite bientoſt. Tellement

qu'on le peut travailler au tour & au burin, & luy donner telle forme qu'on veut. On en trouve encore dans certains grands étangs de cette Province ; & principalement dans ceux de l'Eveſché de Varmie. Dans teute la Pruſſe Royale il y a quantité de lacs fort poiſſonneux. Dans le Palatinat de Mariembourg il y a celuy de Drauſen qui forme la riviere d'Elbing, laquelle ſe décharge dans le Friſchhaff qui eſt un ſinus de la mer Baltique d'environ vingt lieuës de long, & deux de large. Dans le Palatinat il y a un lac qui à ſept lieuës pe long cinq de large. Il eſt entre Konicz & Schochaw. C'eſt de ce lac que nît la riviere de Bro qui entre dans la Viſtule à quatre lieues au deſſus de Culum. Dans le meſme Palatina, & proche de Dantzic il y en a encore trois autres preſque auſſi grands. Dans celuy de Culm, & dans l'Eveſché de Varmie il y en a une ſi grande quantité qu'il ſeroit ennuyeux de les rapporter tous en particulier.

La Maſovie a la Pruſſe au Septentrion, la petite Pologne au Midy, la Podlachie à l'Orient, & la grande Pologne à l'Occident. La Viſtule & le Bug ſont les principales rivieres qui l'arroſent. Pendant la vie de Caſimir le grand cette Province commença à ſe

ſe réünir au Royaume par Ziemowit qui en eſtoit Prince. Mais elle n'y fut veritablement réünie que par la mort des Ducs Jean & Staniſlaus ſous le regne de Sigiſmond I. l'au 1526. Elle ne contient qu'un ſeul Palatinat qui prenoit autrefois le nom du bourg de Czersk, mais qui prend aujourd'huy celuy de la Province.

La Samogitie qui eſt une dèpendance du Duché de Lituanie, eſt bornée par la Curlande au Septentrion, & la riviere de Niemen au Midy. Elle a la Lituanie à l'Orient, & la mer Baltique à l'Occident. Cette Province receut la foy de Jesus-Christ l'an 1413. par le ſoins du Roy Jagellon qui ſe dounoit la peine d'inſtruire luy-meſme ces peuples : parce qu'ils n'entendoient point les Preſtres Polonois. Les principaux bourgs de la Samogitie ſont Roſienie ſur la riviere de Dubiſſa, & Miednich. Elle n'a aucun Palatinat. Mais elle eſt diviſe'e en pluſieurs Staroſties, c'eſt-à-dire, Capitaineries, & le premier Staroſta eſt Senateur.

Comme la Curlande dépend de la Pologne, & qu'elle eſt frontiere de la Samogitie, il ne ſera pas auſſi hors de propos d'en parler icy. Cette Province ſe diviſe en deux parties, la Curlande & la Semigalle. La riviere de Dzwina la ſepare

re de la Livonie du côté du Septentrion. Elle a la Samogitie au Midy, la Lituanie à l'Orient, & la mer Baltique à l'Occident. Ce pays obeït à un Prince vassal & feudataire de la Pologne depuis l'an 1561. que Gothofredus Ketler grand Maistre des Chevaliers Teutons en Livonie ayaut volontairement quitté sa Charge, remit à Nicolas Radziwil pour Sigismond Auguste toute la Livonie avec la ville de Riga qui en est la capitale: & Sigismond Auguste luy donna la Curlande & la Semigalle qui faisoient partie de la Livonie, à condition de relever de la Pologne. La ville de Mittauw en Semigalle, est à present la capitale de ce petit Estat, & la residencc du Duc.

La haute Volhynie s'étend depuis la Polesie au Septentrion jusques à la haute Podolie au Midy; & depuis la basse Volhynie à l'Orient jusques à la Russie noire à l'Occident. Ses principales villes sont Lucko, ou Lusuc, ou Luceorie sur la riviere de Ster; & Kremieniec qui est sur une éminence au bord de la riviere d'Ikwa à huit lieves de Luceovie vers le Midy.

La Province de Podlachie qui fut unie à la Pologne l'an 1569. est bornée par la Lituanie vers l'Orient, & par la Masovie vers l'Occident. Elle n'a que dix lieues de lar-

large. Mais elle trente lieues de long. Ses villes principales ſont Auguſtow & Bielsk qui donne le nom au Palatinat.

CHAPITRE III.

De la ſituation de la Pologne.

LA Pologne s'étendoit autrefois depuis la Mer Noire juſques à la Mer Baltique ; & depuis la Moſcovie juſques en Hongrie. Mais comme tous les Eſtats du monde ſont ſujets à de grandes revolutions ; auſſi il ne faut pas s'étonner ſi la Pologne eſt aujourd'huy d'une bien moindre étendue. Car ſi l'on peut dire que toutes les Republiques en general ſont enviſagées de leurs voiſins comme un pays qu'ils ſouhaitent de s'aſſujettir, on le peut dire encore plus particulierement de celle de Pologne, tant par la maniere de ſon gouvernement, que par la cupidité inſatiable de tous ſes voiſins, dont les plus formidables ſont les Turcs, les Tartares, & les Moſcovites.

Il y a déja long-tems que les Turcs luy ont enlevé la Valachie, & la Moldavie. Enſuite les Coſaques revoltés par le mauvais traitement de la Nobleſſe ; & par la contrainte où ils étoient de n'oſer faire des courſes ſur la Mer noire, ont donné lieu

lieu aux Turcs de vinir en Ukraine ſous le regne du Roy Michel, & de prendre la ville de Caminec capitale de la haute Podolie, & a ſeule place forte que les Polonois euſſent ſur cette frontiere. Cette funeſte guerre a continué aprés la mort du Roy Michel ſous Jean III. & n'a fini que par la paix que les Polonois furent contraints de faire à Zurawno en Pokutie. Car l'armée des Turcs & des Tartares ſe trouva cette année ſi grande & ſi formidable, qu'elle eſtoit de plus de cent quatre-vingts mille combattans : & au contraire celle des Polonois ſi foible ; qu'elle n'eſtoit pas de plus de douze mille hommes ;, parce qu'une partie de celle de Lituanie ne l'avoit pas encore jointe, & que le Prince Michel de Radziwil qui en eſtoit petit General, l'aſſembloit auprés de Leopol pour la mener au camp où il ne put jamais paſſer, les Infideles eſtant ſi forts qu'ils n'y laiſſoit entrer perſonne. Ainſi ce petit General ſe reſolut d'attendre à Leopol, avec le Marquis de Bethune & le Milord Hyde Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre l'évenement ou d'une paix, ou d'un combat. En effet bien-toſt aprés la paix fut faite avec les Turcs. Le Roy Jean en donna avis au Prince Michel de Radziwil, & luy manda d'en envoyer promptement la nouvelle à la Reine qui eſtoit

eſtoit demeurée à Janowiecs ſur la Viſtule, vis-à-vis de Caſimirs.

Par cette paix les Polonais cederent aux Turcs la Podolie & l'Ukraine, qui eſt le meilleur pays qui fut dans l'étendue de leurs Eſtats. Car la terre y eſt ſi graſſe & ſi fertile qu'on ne la fume jamais ; qu'on ne la ſeme que tous les deux ans ; & que neanmoins elle rapporte du bled tous les ans : les aſperges y croiſſent dans los champs ſans les cultiver ; & les foreſts ſont pleines d'arbes frutieres dout les fruits ſont fort bons. La perte de l'Ukraine eſt d'autant plus conſiderable qu'il y a quantité de ſalpetre pour faire de la poudre dont la Pologne a plus de beſoin qu'aucun autre pays ; parce qu'elle eſt ouverte de tous côtez, & par conſequent expoſée aux incurſions de quantité d'ennemis. Voila la derniere perte, & la plus grande que la Pologne ait faite avec la Porte. Ainſi cette Republique ſe trouve maintenaut bornée du coſté de l'Orient par la Ruſſie noire.

Si les Turcs & les Tartates ſont les ennemis irreconciliables des Polonois, à cauſe de la grande difference de Religion, ſe conſiderent les uns & les autres comme des beſtes, les Moſcovites ne le ſont pas moins, tant par la difference d'inclination que par celle de la Religion ; tous

tous les Moſcovites eſtant Schiſmatiques Grecs, & les Polonois eſtant preſque tous Catholiques. Ainſi dans les dernieres guerres que ces peuples ont eues enſemble, les Moſcovites ont enlevé aux Polonois les Duchez ou Palatinats de Smolensko, de Severie, & de Czernichowie qui eſtoient du Duché de Lituanie, avec celuy de Kiowie, dont la jouiſſance leur a eſté laiſſée par une treve ſeulement, & non par aucun Traité de paix fait entr'eux. Ce qui fait que les Polonois peuvent pretendre de recouvrer un jour ces Provinces. Mais c'eſt ce qu'ils ne feront pas. Au contraire ils prolongent de tems en tems la treve avec les Moſcovites,

Cependant l'on peut dire que de la maniere que ces deux Nations font la guerre, les Polonois ſont à l'égard des Moſcovites ce que les François ſont à l'égard des Eſpagnols. Car comme en pleine campagne les François ont l'avantage ſur les Eſpagnols, les Polonois l'ont de meſme ſur les Moſcovites, lorſqu'ils ne ſont pas retranchés, quand meſme leur armée ſeroit de beaucoup plus forte. Mais il faut dire auſſi que ſi la nature leur a donné moins de courage, elle leur a donné plus d'artifice. J'aurois beaucoup d'exemples à rapporter pour prouver cette verité. Mais je me contenteray de dire que l'an

l'an 1581. le Roy Estienne Batori les avoit reduits à tel point qu'ils luy demandoient tres-instamment la paix. Ce que ne pouvant obtenir de ce Prince aux conditions qu'ils desiroient de luy, ils envoyerent au Pape pour le prier d'en vouloir estre l'arbitre : tant il est vray qu'ils sont artificieux, & qu'ils se servent de toute sorte de moyens pour arriver à leur fin. Car, comme j'ay dit, ils sont tous Grecs Schismatiques, & ne reconnoissoient point le Pape pour Chef de leur Eglise. Cependant ils ne laisserent pas de s'adresser à luy, & de luy faire entrevoir quelque rayon d'esperance d'embrasser la Foy Catholique. Ce que le Pape croyant envoya aussitost en Moscovie Antoine Possevin, à qui le grand Duc fit paroître beaucoup d'inclination de rentrer dans l'Eglise. Mais ce ne fut que pour venir à bout de son dessein, qui estoit seulement de pouvoir faire par l'extremise de ce Nonce ou une paix ou une tréve, comme il fit veritablement. Car quelque avantage que le Roy de Pologne eut sur les Moscovites, il leur accorda neanmoins par la mediation du Pape une tréve de dix ans, & leur rendit tout ce qu'il avoit pris sur eux. Mais aussi le Duc de Moscovie luy ceda tout ce qu'il tenoit en Livonie.

Que si l'on est surpris d'apprendre que les

les Moſcovites ayent demandé la mediation du Pape, on le doit eſtre encore davantage de voir qu'ils ayent imploré le ſecours pu grand Seigneur contre Uladiſlaus IV. Roy de Pologne, dans la guerre qu'ils eurent contre luy au commencement de ſon regne l'an 1633.

Comme j'ay demeuré long-tems en Liteanie, & que ce pais eſt ſur la frontiere des Moſcovites, je puis dire auſſi que j'y ay appris que ces peuples ont toujours tenu à l'égard de la Pologne la meſme conduite que l'Hiſtoire nous apprend que les Eſpagnols ont tenue à l'égard de la France. Car ils ne ſont jamais entrés dans ce Royaume que lorſqu'ils l'ont veu extrémement embaraſſé, & ſes forces occupées ailleurs. Les Moſcovites eſtoient dans une pleine paix avec les Polonois depuis le traité conclu avec le Roy Uladiſlaus IV. l'an 1634. par lequel ils luy cederent les Duchés de Serverie & de Czernichowie avec cent milles d'étendue au delà. Cependant contre une paix qui paroiſſoit ſi bien établie, ils n'eurent pas plûtoſt appris la grande irroption que les Suedois firent en Pologne 1655. qu'ils entrerent en Lituanie avec une armée de ſoixante mille hommes, & prirent la ville & le chaſteau de Vilna.

Quoique j'aye dit que la conduite des Moſco-

Moſcovites à l'égard de leurs voiſins reſſembloit à celle des Eſpagnols, il faut avouer neanmoins qu'ils ont des qualités bien differenſes. Car les Eſpagnols ſont civils & humains : & les Moſcovites au contraire ſont fort groſſiers & extrémement cruels. Les exemples que j'en rapporteray prouveront ce que je viens de dire.

Le Roy Jean Caſimir ayant fait la paix avec le Roy de Suede alla en Lituanie avec toute ſon armée. Il reprit d'abord la ville de Vilna capitale de ce grand Duché ; mais le chaſteau ſe défendit opiniâtrement ; parce que le Moſcovite qui y commandoit eſtoit ſi cruel, que perſonne n'eut oſé parler de ſe rendre. Ce n'eſt pas là neanmoins en quoy ſa cruauté doit eſtre blâmée : mais bien en ce que tenant un Preſtre priſonnier il le fit mettre dans un grand mortier, & le fit jetter en l'air comme une bombe. Ce château fut enſuite repris par le moyen de quelques Officiers étrangers qui ſe voyant preſſés par les Polonois, & craignoient de n'avoir point de compoſition ſe ſaiſirent du Gouverneur, & le remirent entre les mains du Roy de Pologne qui ordonna qu'on qu'on luy coupât la teſte, à cauſe la cruauté qu'il avoit evercée ſur ce Preſtre. Comme il n'y avoit point de bourreau pour faire

faire cette execution, le cuisinier de ce Commandant s'offrit pour la faire, disant qu'il luy couperoit bien la teste avec son gros couteau de cuisine; & qu'il êtoit bien aise de se vanger de tous les mauvais traitemens qu'il en avoit receus. En effet il la luy coupa sur une poutre comme une grosse piece de bœuf, & luy donna plusieurs coups avant de la luy pouvoir entierement couper.

Estienne Batori Roy de Pologne alla assieger la ville de Polotta en Moscovie, l'an 1579. Aprés une resistance tres-vigoureuse les assiegés ne pouvant plus tenir parlerent de se rendre; & la capitulation en fut faire du consentement de la garnison & de tous ceux de la ville, excepté de l'Evesque & du Gouverneur qui animoient continuellement les soldats & les bourgeois à se défendre, leur representant qu'il estoit plus honorable de souffrir la mort pour la défense de leur Prince, que de se rendre pour conserver leur vie. En effet l'Evesque ni le Gouverneur ne voulurent point signer la capitulation, & se retirerent dans l'Eglise de sainte Sophie, d'où Estienne Batori les fit tirer, & les donna en garde au Trisorier de Lituanie. La garnison Polonoise estant entrée dans la Ville pour en prendre possession, & recevoir des Moscovites les munitions

nitons de guerre, on y trouva des marques d'une cruauté horrible qu'ils avoient exercée ſur des Polonois priſonniers. Car on en vit de déchirés cruellement; d'autres qui n'eſtoient qu'à moitié bouillis dans de grandes chaudieres avec les mains liées derniere le dos; & d'autres fendus & eventrés. Ce que les Polonois ayant veu avec indignation furent ſur le point de ſe jetter ſur toute la garniſon Moſcovite. Mais le Roy Eſtienne les en empeſcha, ne croyant pas qu'aucune raiſon pût permettre de violer la foy donnée. Ainſi il renvoya les Moſcovites en leur païs, & leur fit donner deux Compagnes de Cavalerie pour les eſcorter, & empeſcher que perſonne ne leur fit aucun tort. Je pourrois apporter quantité d'exemples ſemblables. Mais il ſuffit de ce que je viens de dire pour prouver que les Moſcovites ſont naturellement cruels.

Je reviens maintenant à cette grande irruption que le Roy de Suede fit en Pologne. Elle fut telle que Roy Jean Caſimir & la Reine Louiſe Marie ſa femme furent obligés de ſortir du Royaume, & de ſe retirer en Sileſie. Car preſque toute la Nobleſſe, & l'armée Polonoiſe meſme les avoient abandonnés, & avoient ſuivi la rapidité de la fortune

du Conquerant. Mais Polonois ayant en ſuite remarqué la faute qu'ils avoient faite d'avoir ainſi lâchement abandonné leur Roy, & ceux qui eſtoient demeurés fideles ayant repris courage ſous la conduite du general Czarneski, chaſſerent peu à peu les Suedois qui s'étoient emparés du Royaume, & meſme de la ville de Cracovie qu'ils avoient priſe en trois jours. Ils les contraignirent donc de ſortir entierement de Pologne, & de faire en ſuite la paix qui fut conclue dans l'Abbaye d'Olive.

La grandeur d'un Prince cauſe toujours beaucoup de jalouſie à ſes voiſins; & fait qu'ils ſe liguent tous contre luy. Ce qui eſt ſi veritable que ſi un Conquerant à envahi le pays d'un autre Prince, ceux meſme qui auparavant eſtoient ennemis de ce Prince malheureux viennent auſſi toſt à ſon ſecours. Le Roy de Suede s'étant emparé de toute la Pologne dans le tems que les Polonois avoient la guerre avec les Coſaques, qui avoient aſſiegé Leopol; les Moſcovites qui eſtoient auſſi entrés en Lituanie quitterent auſſitoſt ce Duché, & allerent attaquer les Suedois en Livonie, afin de faire une grande diverſion: & les Tartares qui ſont ennemis de tous les Chreſtiens, & principalement des Polonois, vinrent non-ſeulement

ment au ſecours du Roy de Pologne avec une puiſſante armée, mais ils obligerent encore les Coſaques de lever le Siege de Leopol, & de ſe joindre à eux pour ſecourir les Polonois.

La raiſon qui porta alors les Moſcovites & les Tartares à ſecourir les Polonois, fut la meſme qui porta auſſi l'Empereur à leur envoyer des troupes, mais qu'il leur vendit bien cher. Car il falut luy engager pour quelques années les ſalines du Royaume, deſquelles il fit tirer une ſi grande quantité de ſel qu'elles furent preſque ruinées. Et outre l'avantage que l'Empereur retiroit de ces ſalines, il avoit encore un intereſt particulier d'aſſiſter le Roy de Pologne contre les Suedois; tant par la jalouſie qu'il avoit de la puiſſance de la Suede, que par le deſſein que la Maiſon d'Auſtriche a toujours eu ſur la Couronne de Pologne, comme ſur un Eſtat electif, qu'elle eſpereroit pouvoir rendre dans la ſuite facilement hereditaire, comme elle a fait ceux d'Hongrie & de Boheme.

Cette conduite intereſſé, eſt ſi ordinaire à la Maiſon d'Auſtriche que Guſtave Roy de Suede eſtant entré en Pologne l'an 1629. & faiſant de grands progrés en Pruſſe, l'Empereur qui craignoit que les Polonois ne fiſſent la paix avec la

Suede, leur envoya du secours pour les obliger à continuer la guerre. Mais ce secours leur fut à charge. Car l'année suivante Valstein qui le commandoit à la place du Colonel Arnheim demanda avec beaucoup de fierté & d'orgueil la recompense de ses services, sans se souvenir que Sigismond Roy de Pologne avoit assisté si genereusement l'Empereur contre les Turcs en Hongrie; & que les Polonois en avoient souvent usé de mesme, sans en avoir jamais receu, ni demandé aucun payement. Neanmoins le Roy Sigismond fit donner cinquante mille ducats aux troupes de l'Empereur, bien qu'il ne les eut pas promis.

Les Polonois ayant fait une tréve de cinq années avec le Roy de Suede, Philippe IV. Roy d'Espagne envoya le Comte de Solre en Ambassade en Pologne, pour representer au Roy Sigismond qu'il ne trouveroit jamais de tems plus favorable pour prendre les armes contre un Prince qui avoit usurpé sur luy la Suede; & qui sans se contenter de l'avoir dépouillé de ce Royaume, luy avoit enlevé depuis la Livonie; que s'il ne s'opposoit à luy il luy enleveroit encore la Prusse; & que l'avis qu'il luy en faisoit donner n'estoit que pour son avantage. Cet Ambassadeur avoit dans son instruction: de bien

bien representer tous ces inconveniens au Roy de Pologne, afin de luy persuader de rompre la tréve qu'il avoit faite avec le Roy de Suede ; & de ne point écouter les Senateurs qui vouloient la maintenir : au contraire d'attaquer Gustave, afin de recouvrer son propre pays. En sorte que par cette diversion les Suedois ne pussent venir secourir leurs alliés en Allemagne.

Le Comte de Solre s'en estant retourné, laissa auprés de Sigismond le Baron d'Ausch Flamand qui observoit toutes les actions de ce Roy, & luy faisoit esperer que son Maistre ne manqueroit pas de le secourir avec une puissante armée navale. Mais alors le Conseil d'Espagne avoit bien un autre dessein qui estoit de s'opposer aux Holandois, & empescher le commerce qu'ils faisoient par mer. En effet l'armée navale que le Roy d'Espagne avoit promise au Roy de Pologne ne parut point. Ainsi toutes ces belles promesses ayant esté sans effet, Sigismond maintint la tréve qu'il avoit faite avec Gustave ; & par ce moyen la guerre cessa en Prusse.

Avant que la Maison d'Austriche eut l'Empire, les Allemans estoient déja ennemis des Polonois, & les traversoient en tout ce qu'ils pouvoient. Ce qui paroîtra

tra par les choses que je vais rapporter. Uladislaus Jagellon Roy de Pologne avoit la guerre contre les Chevaliers Teutons qui tenoient la Prusse. Ce Prince ayant levé une puissante armée de Polonois, de Lituanois, & de Russiens, estoit prest d'accabler ces Chevaliers, & de les chasser entierement de son Royaume, lorsque l'Empereur Sigismond de Luxembourg l'envoya prier de trouver bon qu'il fut arbitre de leurs differens: & de leur accorder cependant une tréve de deux années. Jagellon accepta cette offre, & congedia son armée. Mais comme l'Empereur n'avoit fait accorder cette tréve à ces Chevaliers qu'afin de leur donner le tems de respirer, & pour faire dissiper l'armée Polonoise, il ne se mit point aussi en peine de terminer ce different. Au contraire il fut bien aise que les Polonois fussent divisés, craignant que lorsqu'ils auroient chassé les Chevaliers Teutons, ils ne vinssent avec toutes leurs forces reprendre la Silesie que les Rois de Boheme avoient usurpée depuis peu de tems.

Le Roy Jagellon voyant que l'Empereur Sigismond ne tenoit point la parole qu'il avoit donnée, luy envoya dire de se souvenir de ce qu'il luy avoit promis. Cet Empereur aprés beaucoup de délais,

& de

& de remises, oubliant le service que la Pologne luy avoit rendu contre les Turcs l'an 1414. lorsqu'elle les obligea de rendre à Sigismond tous les prisonniers qu'ils avoient faits, & de luy accorder une tréve de six années : & sans se souvenir que Jagellon n'avoit point voulu accepter la Couronne de Boheme que les Heretiques Hussites revoltés luy avoient offerte : au contraire qu'il les avoit exhortés a rentrer dans l'obeïssance de l'Eglise & de leur Prince ; sans considerer tous ces services, & sans examiner l'affaire, l'Empereur la jugea contre les Polonois en faveur des Chevaliers Teutons. Ce que le Roy Jagellon ayant appris luy envoya faire des reproches de son ingratitude & de son injustice ; & luy fit dire qu'il renonçoit à son amitié. Surquoy Sigismond s'excusa, & luy manda qu'il avoit esté surpris par ces Chevaliers.

Encore que l'Empereur Sigismond sçeut que le Roy Jagellon avoit un juste sujet d'estre indigné contre luy, il ne laissa pas de le venir voir. Mais ce fut dans le dessein d'affoiblir la Pologne. Car il savoit que Vitold oncle de Jagellon estoit un Prince fort ambitieux ; & que son neveu luy avoit donné une grande autorité en Lituanie. Il les vint donc voir tous deux à Luceorie le 16. de Janvier 1429.

ſous pretexte de ſe reconcilier avec eux ; mais en effet pour inſpirer ſecretement à Vitold des ſentimens de revolte. Il luy fit conſiderer qu'ayant autant de merite qu'il en avoit, il ne devoit pas dépendre de ſon neveu ; & qu'il foiloit qu'il pensât à ſe rendre au moins ſon égal. Il luy dit donc qu'ayant le pouvoir de créer de nouveaux Royaumes, comme eſtant Roy des Romains, il le feroit Roy de Lituanie, & luy en envoyeroit la Couronne avec tous les autres ornemens Royaux. Vitold luy répondit qu'il ne refuſoit point cette offre : mais qu'il ne la pouvoit accepter ſans l'agréement du Roy ſon neveu. Alors Sigiſmond alla trouver finement Jagellon, & luy repreſenta que pour l'honneur de ſa nation il ne devoit pas s'oppoſer à ce deſſein ſi le Senat vouloit y conſentir.

Les Senateurs s'eſtant aſſemblés, & Vitold eſtant preſent l'Archeveſque de Gneſne, qui avoit eſté gagné par Sigiſmond, ayant fait un long diſcours embarraſſé ſans conclurre à rien de certain, l'Eveſque de Cracovie ſe leva ; & reprenant aigrement le deſſein de Vitold, luy dit : De ſe ſouvenir des conditions dont le Roy & luy eſtoient convenus, qui avoient eſté confirmées par leur ſerment, par leſquelles ils avoient uni la Lituanie à la Pologne : que c'eſtoit une choſe honteuſe à un Prince

ce de son age, & qui avoit acquis tant de gloire, de faire paroistre une ambition si peu reglée qui causeroit infailliblement une infinité de malheurs aux Lituanois & aux Polonois: qu'il fit reflexion que l'offre de Sigismond estoit une offre envenimée, & un present funeste; parce qu'il luy estoit offert par leur ennemi commun : que le dessein du Roy des Romains n'estoit que de mettre la division entre le Roy de Pologne & luy; afin de pouvoir causer à deux Princes desunis tous les maux qu'il ne pouvoit leur faire tandis qu'ils seroient bien ensemble : qu'il fit plus de cas de tous les bien-faits qu'il avoit receus du Roy son Neveu & des Polonois, que de ces vaines & trompeuses promesses du Roy des Romains : que les Allemans n'avoient jamais eu de veritable amitié pour luy ni pour le Roy : que plusieurs fois ils avoient violé les conditions de paix accordées entre les deux Nations, & que sous l'apparence de vouloir leur rendre de bons offices, ils leur en avoient rendu souvent de très-mauvais: qu'il considerât que le Roy l'avoit preferé à ses propres freres, en luy donnant une authorité si grande en Lituanie: qu'il n'écoutât pas le pernicieux conseil que Sigismond luy donnoit: qu'il esperoit qu'un Prince si prudent & si penetrant ne s'y laisseroit pas surprendre: qu'il reviendroit à luy mesme,

& ne souffriroit pas que tant d'actions si glorieuses qu'il avoit faites, & la memoire de son nom fussent souillées par l'artifice de son ennemi.

Tout le Senat se souvela ensuite; & fut de l'avis de l'Evesque de Cracovie. Ce qui mit Vitold si fort en colere qu'il sortit du Senat, & dit en sortant: que puis que cela ne plaisoit pas aux Senateurs, il trouveroit bien les moyens d'y arriver par une autre voye. Ainsi le Senar se separa, & le Roy Jagellon retourna en Pologne. Mais Sigismond demeura durant quelque tems à Luceorie avec Vitold. Aprés quoy il s'en alla promtement en Hongrie, craignant que les Polonis qu'il avoit offenses ne luy suscitassent quelque mauvaise affaire. Et quelque tems aprés il envoya un beau present à Vitold, pour gage de l'union qu'ils avoient faite ensemble à certaines conditions:

Pendant ce tems Uladislaus Jagellon faisoit tout ce qu'il pouvoir pour empescher que le conseil que Sigismond avoit donné à son Oncle de se faire Roy de Lituanie, n'eut aucun effet. Il sçavoit l'àlliance qu'il avoit faite avec les Chevaliers Teutons, par l'entremise de Sigismond, & à quoy elle tendoit. Vitold d'un autre costé ne pensant qu'à la revolte, contraignoit les Lituanois à luy prester

ster un nouveau serment de fidelité, & établissoit des Garnisous dans les Places de Lituanie, frontieres de la Pologne.

Jagellon ne pouvant dissuader son Oncle Vitold du pernicieux dessein que le Roy des Romains luy avoit inspité, & ayant appris qu'il devoit bien-tost se faire couronner, donna ordre d'observer ceux qu'on luy envoyeroit, & de les surprendre en passant de Prusse en Lituanie. Le Chambellan de Posnanie qui avoit receu cet ordre surprit aux frontieres de Pologne deux de ces envoyes, sçavoir Baptiste Cigale de Genes, & Sigismond Roth de Silesie qui alloient trouver Vitold en Lituanie, & leur prit les lettres qu'ils luy portoient. Ces lettres estoient pour luy lever le scrupule, & le doute qu'il avoit qu'un Roy des Romains, ni un Empereur eussent le pouvoir d'établir un ouveau Royaume. Ces envoyés portoient aussi à Vitold les lettres patentes de l'erection du Duché de Lituanie en Royaume. De plus ils avoient pouvoir de traiter d'alliance avec les Chevaliers Teutons contre les Polonis.

Le Roy Jagellon ayant veu toutes ces lettres, commanda aussi-tost au mesme Chambellan de Posnanie de retourner sur les frontieres de Pologne. Car Sigismond envoyoit à Vitold une Ambassade d'Allemans, de Bohemiens, & d'Hongrois;

 qui

qui luy portoient la Couronne, & tous les ornemens Royaux, & qui devoient passer le lendemain. Les Ambassadeurs estoient déja arrivés à Francfort sur l'Oder, lors qu'ils apprirent que les Polonois avoient bouché tous les chemins. Ainsi ayant esté deux mois à Francfort sans avoir osé passer, ils s'en retournerent en Allemagne. Cependant Vitold qui avoit invité à Vilna tous les principaux Seigneurs de Lituanie, & de Russie, & les Chevaliers Teutons, pour assister à la ceremonie de son Couronnement, voyant avec dépit qu'il n'en pouvoit venir à bout, s'avisa d'inviter le Roy son Neveu, de venir à la chasse en Lituanie, esperent de le pouvoir porter à donner son consentement pour se faire couronner Roy. Mais le Senat de Pologne, qui connoissoit lo bonté & la facilité du Roy Jagellon, luy donna l'Evesque de Gracovie pour l'accompagner, afin qu'il ne fit rien sans son conseil. Le Roy estant arrivé à Vilna Vitold le pria d'aggréer son Couronnement, & de ne pas luy envier l'honneur de porter une Couronne. Le Roy répondit qu'il ne le pouvoit faire sans le contentement des Seigneurs Polonois qui luy avoient donné l'Evesque de Gracovie; afin qu'il ne fit rien que par son conseil. Anssit-ost Vitold envoya des gens à cét Evesque pour l'accabler de pro-

promesses, & le prier de ne s'opposer pas luy seul à son élevation.

Ceux qui parlerent de la part de Vitold à l'Evesque de Gracovie, avoient ordre de luy dire : qu'il eut un peu d'égard à l'affront que ce Prince recevroit s'il n'estoit pas couronné Róy : qu'il souffrit au moins qu'il prit la Couronne pour un seul moment, & qu'il la quitteroit aussi-tost aprés: & que s'il s'apposoit opiniâtrement à son dessein, ils l'asseurassent de l'avoir pour ennemi irreconciliable, qui feroit tout son possible pour le chasser de son Evesché comme son predecesseur. Mais cét Evesque autant insensible aux menaces qu'aux promesses, dit aux envoyés de Vitold : Qu'il le jugeoit trés-digne de porter uns Couronne. Mais qu'il ne pouvoir l'obtenir en Lituanie, sans violer le serment qu'il avoit fait touchant l'union de cét Etat avec la Pologne. C'est pourquoy il luy conseilloit de quitter ce pernicieux dessein; parce que bien loin qu'il luy deût acquetir del'honneur, il luy causeroit une infamie éternelle, & avanceroit la ruine de la Patrie: qu'il ne se trompât pas en se persuadant que les Allemans, & les Chevaliers Tentous peussent estre des Alliés fidelles, estant les ennemis irreconciliables des Lituanois, & desPolonois: que leur dessein estoit d'affoiblir les uns& les autres; & d'amis

tres-unis qu'ils estoient, les faire devenir ennemis mortels, afin de pouvoir venir à bout de ces deux Peuples, & les vaincre par leurs propres divisions : que c'estoit ceque le Roy des Romains ne pouvoit s'empescher de faire connoître en disant souvent: Qu'il avoit jetté un os entre deux chiens afin qu'ils se mordissent l'un l'autre, jusques à se déchirer entierement, & à se faire mourir. Cette réponse ayant perré de douleur le cœur de Vitold, le fit tomber malade de déplaisir, & sa mort qui arriva ensuite fit avorter le mauvais dessein qui Sigismond avoit conceu de desunir la Lituanie d'avec la Pologne.

J'ay rapporté cette Histoire un peu au long, pour faire voir que ce n'est pas d'aujourd d'huy que les Allemans taschent a'affoiblir les Polonis, aprés leurs avoir enlevé la Silesie ; & pour faire voir aussi que la trop grande puissance que les Roys donnent aux Grands Seigneurs, les jette bien souvent dans d'étranges embarras. Car le Roy Uladislaus Jagellon ayant donné trop d'autorité au Prince Vitold, son Oncle, se vit sur le point de perdre non-seulement la Lituanie, mais encore la Pologne.

Par la Paix conclue dans l'Abbaye d'Olive prés de Dantzic le 3. May 1660. & dont le Roy de France voulut estre garant,

garant, les Polonis cederent la Livonie aux Suedois; & la souveraineté de la Prusse Ducale à l'Electeur de Brandebourg. Pour la Silesie les Polonois l'ont perdue depuis si long-tems qu'ils ne pensent plus à la recouvrer. Car ils ont cela de particulier, qu'ils ne pensent plus à perte qu'ils ont une fois faite.

La Pologne est donc maintenant bornée du costé du Septentrion par la Livonie & la Moscovie: du costé du Midy par la Houte Hongrie & la Transilvanie: du costé de l'Orient par l'Ukraine qui appartient aux Turcs, & par les Duchés ou Palatinats de Smolensko, de Severie, de Czernicho Wie, & de Kiovvie que les Moscovites possedent: & du costé de l'Occident par la Silesie qui appartient à l'Empereur. Comme j'ay dit que la revolte des Cosaques evoit donné lieu à la perte de toute l'Ukraine, & à faite venir les Tartares en Pologne, il faut aussi que je parle de l'un & de l'autre de ces deux Peuples; & premierement des Tartares.

CHAPITRE IV.

Des Tartares.

LEs Tartares qui ne combattent point en bataille rangée, & qui en fuyant tirent

tirent des flesches par derriere, semblent estre invincibles par leur pauvreté, & par leur vitesse; & n'estre nés que pour piller & appauvrir leurs voisins. Ils tirent leur origine des grands Tartares d'Asie. Ils partirent du mont Imaus, au delà de la merCaspienne l'an 1188. & s'étendirenr le long du Volga, du Tanais, & des lieux circonvosins, & dans cette peninsule que les Anciens appelloient *Taurica Chersonesus*, & qu'on appelle aujourd d'huy, la Krimée. Ce qui a fait qu'on leur a donné divers noms. Car on appelle Tartares de Krimée ceux qui habitent la peninsule; & Tartares Nogais ceux qui s'étendent juspues à la Riviere de Don ou Tanais, qui vient de Moscovie, & se décharge dans le Palus Meotide. Les uns & les autres sont appellés petits Tartares, pour les distinguer des grands Tartare[illegible] sie.

La Krimée se divise en deux p[illegible] Septentrionale & Meridonale. [illegible]e Meridionale est coupée dans le m[illegible]ieu par des montagnes fort hautes, & presque inacessibles. La Ville Capitale de cette presqu'Isle est Caffa, qui est un Port considerable sur la Mer noire du costé l'Orient, & que Mahomet Empereur des Turcs prit sur les Genois l'an 1475. Toute cette peninsule n'a que soixante dix-huit

lieues

lieues de long, & quarante de large. Elle est environnée du Palus Sukamorzi vers le Septentrion: de la Mer noire au Midi & à l'Occident: & du Palus Meotide, & du Bosphore Cimmerien, qui la separent des Circasses vers l'Orient. Elle n'est jointe à la terre ferme que par un Isthme fort étroit vers le Septentrion, prés du Bourg de Precop. Depuis l'an 1188. que les Tartares vinrent dans cette peninsule, elle avoit toujours esté sous l'obeissance d'un seul Souverain indépendant du Grand Seigneur. Mais comme la division qui se met entre les Princes leur fait perdre souvent leurs Estats, ou leur premiere liberté; de mesme la Krimée devint sujette du Turc par la division de deux freres.

Le Kan des Tartares de Krimée appellé Ma[illegible]hmetkirey, allié & ami des Turcs, a-[illegible] freres qui se revolterent contre [illegible] qui n'estant pas assés forts pour [illegible], eurent recours à Estienne Bato-[illegible] de Pologne. Machmetkirey aprés les avoir demandés plusieurs fois à ce Roy, sans les avoir pu retirer, pria Amurath Empereur des Turcs, de les demander luy mesme. Ce que le Grand Seigneur fit, & obtint qu'on les luy envoyeroit à Constantinople, avec un Ambassadeur pour assister à la circoncision de son fils. Amurath ayant ces deux Princes en son pouvoir, ne

ne les rendit pas à Machmetkirey leur frere, estant bien aise de les retenir pour ostages de sa fidelité; & de le tenir par là malgré luy dans son devoir. Ce que Machmetkirey ne supportoit qu'avec beaucoup de peine.

Comme le Grand Seigneur avoit alors la guerre contre les Perses, il pria le Kan das Tartares, d'aller en Asie au secours des Turcs, luy promettant de luy rendre ses freres. Sur cette promesse Machmetkirey voulut bien luy rendre ce service. Il sorroit donc de Tartarie avec une puissante armée. Mais en traversant la Mengrelie, ayant appris que les Turcs avoient esté entierement défaits par les Perses, il rebroussa vers la Krimée. A son retour ayant appris qu'Amurath ne luy avoit pas renvoyé ses freres, il se mit dans une colere extreme. Le Grand Seigneur pour l'appaiser, luy envoya des presens avec des Ambassadeurs, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit promis; disant qu'il avoit apprehendé, que s'il renvoyoit les deux Princes pendant son absence, ils ne luy fissent des affaires, l'assurant qu'il les luy remettroit bien-tost entre les mains. Mais ces deux Princes qui n'estoient pas soigneusement gardés à Constantinople, s'évaderent; & par le secours de quelques autres Tartares, & celuy des Moscovites, firent

rent de nouveau lu guerre à leur frere, Alors Machmetkirey demanda du secours à Amurath, qui luy en promit; mais il ne luy en envoya point. Cependant le Kan chassa ses freres de Krimée sans le secours du Grand Seigneur, & ne doura point qu'Amurath ne les eut portés à luy faire ainsi une guerre civile. Il se persuada que s'il n'eut pas eu ce dessein, il y auroit déja long-tems qu'il luy auroit ranvoyé ses freres; ou du moins qu'il les auroit si bien fait garder, qu'ils n'auroient pu se sauver.

En ce mesme tems Amurath qui avoit, encore la guerre contre les Perses, envoya demander du secours à Machmetkirey; non plus comme un ami, mais comme un maistre, & d'une maniere orgueilleuse & importune. Alors le Kan en colere contre le gland Seigneur luy fit plutost la guerre qu'il ne la luy déclara. Il s'en alla assieger la Ville de Caffa, & la pressa tellement en peu de jours, que les Turcs qui n'étoient pas preparés à la défendre; parce qu'ils n'avoient rien à craindre d'un Prince qui estoit leur allié, avoient resolu de se rendre dans deux jours, s'ils n'estoient secours. Alors Amurath qui craignoit tout du Kan, fit venir un Tartare appellé Aslan, qu'il tenoit prisonnier depuis long-tems, & qu'on disoit estre frere naturel

turel de Machmetkirey. Il luy parla d'une maniere obligeante, & luy dit que s'il vouloit luy obeïr il l'éleveroit à de grands honneurs ; que le Kan des Tartares luy avoit déclaré la guerre ſans aucun ſujet ; qu'il gouvernoit la Krimée d'une maniere tirannique ; qu'il mal-traitoit horriblement les Tartares. Tellement qu'ils ne pouvoient plus ſupporter ſa domination, que s'il prenoit la reſolution d'aller en Krimée, il luy donneroit de l'argent, & une armée pour délivrer ſon pays de cette cruelle tirannie. A ces paroles Aſlan qui eſtoit auparavant miſerable fut tranſporté de joye, ſe voyant tout d'un coup non ſeulement hors de priſon, mais encore Prince des Tartares, & accepta l'offre qu'Amurath luy fit. Ainſi il fut déclaré Viceroy de Tartarie, ſous la protection du Grand Seigneur, à qui il en preſta le ferment, & promit d'ſtre fidelle à tous ſes ſucceſſeurs à l'Empire Ottoman. Enſuite ayant receu l'Etendart d'or comme une marque d'inveſtiture, in partit de Conſtantinople avec quarante Galeres commandées par le General Ochiali ; & arriva en peu de jours à Caffa, dans le tems que cette Ville eſtoit ſur le point de ſe rendre à Machmetkirey.

Aſlan ayant ſecouru la Ville de Caffa, taſcha de gagner par des preſens, & des promeſſes les eſprits de tous les principaux Tar-

Tartares, & de les porter ou à tuer le Kan, ou à le luy livrer en vie. Ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à faire executer; parce que le Grand Seigneur luy avoit donné quantité d'argent; & que tous les Orientaux sont fort aisés à corrompre. Ainsi en ayant gagné plusieurs, & mesme quelques-uns des plus affidés du Kan, il le fit massacrer, avec ses deux fils. Ensuite il fut reconnu Kan des Tartares, & s'acquit l'amitié & l'affection de tous ses sujets, par les grandes liberalités qu'il leur fit. Voila de quelle maniere les Tartares de Krimée, qui jusques alors avoient esté libres, d'amis & d'Alliés de l'Empire Ottoman en devinrent Vassaux; & voila aussi quelle est la fin qu'on doit attendre d'une alliance faite avec les Turcs.

Il faut ensuite reprendre la Relation des Tartares, & dire qu'ils sont si barbares si cruels, & si imperieux qu'ils méprisent tous les Chrestiens,& les considerent comme des bestes. Tellement que quand ils ont l'avantage sur eux, ils leur imposent des conditions insupportables. Ainsi les Tartares qui habitent le long du Volga en imposérent de fort honteuses aux Moscovites, en se les rendant tributaires environ l'an 1470. Aprés avoir ravagé la Moscovie, & pris une partie du pays, ils firent la Paix avec les Moscovites, aux conditions

que

que leur Duc payeroit aux Tartares tous les ans, un tribut qu'il ſeroit obligé de faire porter chés eux avec chevaux; qu'il iroit luy meſme à pied avec tous les Grands de ſa Cour au devant de celuy qui le viendroit demander, quand ce ne ſeroit qu'un poſtillon; qu'il luy preſenteroit à boire avec grand reſpect un pot de lait de Cavale: que ſi en peuvant il s'en répandoit quelque goute ſur le crin de ſon cheval, le Duc ſeroit obligé de la lécher luy meſme avec ſa langue; qu'il feroit étendre une fourrure de belles Martes zebellines, ſous les pieds de celuy qui liroit les Lettres du Prince des Tartares; que luy & tous les Grands de Moſcovie les écouteroient lire à genoux; & qu'ils obeïroient aveuglement à tous ſes ordres, quand meſme il leur commanderoit de faire la guerre aux Chreſtiens.

L'an 1226. ſous le regne de Boleſlaus Pudicus, les Tartares de Krimée firent une horrible irruption en Pologne. Ils coururent tout le Palatinat de Lublin; & ayant paſſé la Viſtule à Zavichoſt, ils ravagerent le pays & firent un grand butin qu'ils emmenerent en Ruſſie. Aprés s'en eſtre déchargés ils revinrent encore en Pologne, où ils exercerent une plus grande cruauté. Et comme ſi tout le Royaume n'eut pas eſté ſuffiſant pour aſſouvir leur avidité inſatiable

ſatiable, ils paſſerent juſques en Sileſie. Ce fut là que les Ducs d'Oppelen, de Ratibor, & de Lignitz s'eſtant joints aux Chevaliers Teutons, & aux troupes de la grande Pologne reſolurent de les attaquer. Mais malheureuſement ils furent eux meſmes défaits; & le carnage fut ſi grand que ces Barbares emporterent avec eux neufs ſacs, pleins des oreilles qu'ils couperent aux Chreſtiens aprés le combat fini.

Quelque tems aprés, ſous le meſme regne les Tartares revinrent en Pologne avec une grande armée, accompagnés de Leon & de Romain Ducs da Ruſſie, leſquels bien que Chreſtiens, ne laiſſoient pas de ſe joindre à ces infideles. Ceux-cy aprés avoir ravagé les Palatinats de Lublin, de Sandomir, & de Cracovie, ſe retirerent dans leur pays. Mais les Ducs de Ruſſie ayaut auſſi voulu ſe raſſaſier de butin, firent des courſes juſques en Maſovie & en Lituanie, où Boleſlaus les défit. Et Romain fut tué enſuite à Zavichoſt, qui eſt une petite Ville ſur la Viſtule, à deux lieues au deſſous de Sandomir. Comme ſi ces premieres incurſions que les Tartares avoient déja faites en Pologne n'euſſent ſervi que d'appaſt pour les y attirer plus ſouvent, ils y revinrent encore ſous le regne de Leſcus Niger, l'an 1279. avec une armée effroyablé. Ils y firent tant d'eſcla-

ves

ves que les ayant comptés auprés de Ulodzimirs, qui eſt une Ville de la haute Volhynie, ſur la frontiere de Ruſſie, ils trouverent qu'ils avoient enlevé plus de vingt mille filles.

On peut dire que les Tartares ont fait des irruptions en Pologne, ſous le regne preſque de tous les Rois. Sous celuy de Jean Albert, ils en firent une Volhynie l'an 1493. Et ſous le meſme regne s'eſtant joints aux Turcs, ils en firent une ſi grande, qu'aprés avoir ſaccagé Premiſlie, Jeroslavie, & pluſieurs autres Villes, ils emmenerent plus de cent mille perſonnes de tout ſexe, & de toute condition. Tellement que la Thrace, la Scythie, & preſque toute l'Aſie ſe trouva remplie d'Eſclaves Polonois.

Les Tartares ſont extrémement endurcis. Ils paſſent les rivieres en hiver lors qu'il n'y a point de glace. Ce qui vient ſans doute de ce que les meres lavent leurs enfans avec de l'au toute froide. Pour paſſer les grandes rivieres comme le Boryſthene, chacun d'eux fait pluſieurs fagots de jonc ou de roſeau, qu'il attache à deux perches. Aprés quoy il y met ſes habits, ſes armes, les ſelles de ſes chevaux, & tout ce qu'il porte avec luy. Il attache à la queue de ſes chevaux ce petit pont de fagots liés enſemble. Puis d'une

ne main il se tient au crin d'un cheval ; & de l'autre il fouette les chevaux pour leur faire passer la riviere : & pour luy il la passe ainsi tout nud.

Quand les Tartares se mettent en campagne pour faire des courses, ils conviennent auparavant que s'ils sont poussés par leurs ennemis, ils se separeront en plusiuers partis : que chaque parti se retira par un chemin different ; & que tous se rendront ensuite en un mesme lieu. Ce qu'ils font ainsi, afin que ceux qui les pourroient suivre voyant plusieurs pistes, ne puissent point distinguer celle qu'il faut prendre pour les atteindre.

Les Tartares ont si peur d'estre tués ou faits prisonniers, que lors qu'ils sont poussés par leurs ennemis, ils fuyent avec tant de vitesse, qu'ayant lassé un de leurs chevaux, ils sautent en courant sur un autre, sans descendere de celuy sur lequel ils sont montés. Et s'ils se trouvent pressés, ils jettent premierement leur sabre ; puis leur arc & leurs flesches ; & enfin sans descendre de cheval, ils coupent les sangles, & font tomber la selle : & par ce moyen ils soulagent leurs chevaux qui peuvent courir plus vite. Si dans leur fuite il se rencontre un défilé, ils courent avec tant de precipitation & de desordre, qu'ils passent les

uns ſur les autres, ſans avoir aucun égard à ceux qui les commandent, non pas meſme au Kan qui eſt leur Prince: tant il eſt vray qu'ils ont tous une horrible peur d'être tués ou faits priſonniers.

Le Kan qui commande aujourd'huy en Krimée, eſt de la famille de Gierey. Luy & tous ceux de ſa race ſont habillés de ſoye. Les Officiers le ſont de drap, & les autres de peau de mouton. En hiver ils mettent la laine en dedans; & en eſté ou pendant la pluye ils la mettent en dehors. Ils ne portent point de turban comme les Turcs & les Perſes, mais un bonnet comme les Polonois. Leurs armes ſont un ſabre, un arc & des fleſches. Ils portent tous un couſteau avec une aleſne pour faire des fouets, & des courroyes qui ſervent à lier les eſclaves qu'ils prennent. Ils ont grande peur des armes à feu. Leur plus grande force conſiſte en la viteſſe de leurs chevaux qui ſont fort laids, mais infatigables. Chaque Tartare en a pluſieurs qu'il mene avec luy. Ces chevaux connoiſſent tellement leur maiſtre, qu'ils le ſuivent en fuyant ſans l'abandonner.

Le principal mets des Tartares eſt la chair de cheval, qu'ils trouvent ſi bonne, qu'ils la preferent à celle de bœuf. Et en effet, j'ay veu en Pologne des Tartares priſonniers, qui mangeoient les chevaux

morts

morts de quelque maladie que ce fut, jusques à la teste, aux pieds, & aux entrailles. Il n'y a que les riches qui mangent du pain, les autres vivent de laitage, de millet, & de bled sarrazin. Ils sont fort paresseux lors qu'ils sont dans leur pays; mais aussi extrémement laborieux & vigilans, quand ils en sortent pour faire des courses. Les pauvres ne tuent point de cheval pour manger, à moins qu'ils ne soient malades: & quand ils en tuent quelqu'un, ils en donnent une partie à leurs voisins. Avec le sang de ce cheval qu'ils tuent, & de la farine de bled sarrazin ou de millet, ils font une sorte de boudin qu'ils estiment le plus excellent de tous leurs mets. Ils ne mangent guere de sel; parce qu'ils le croyent contraire à la veue. Du reste on peut bien croire qu'estans Mahometans, ils ne mangent point de lard. Voila ce que j'ay remarqué en Krimée, aù j'ay demeuré quelque tems

Les Tartares sont divisés par Hordes, c'est à dire par Cantons comme les Suisses. Ces Hordes sont les unes plus grandes, les autres plus petites. La plus grande de toutes, est celle qui est entre Kilia & Bialogrod, qui sont deux Villes; l'une à l'embouchure du Niestre, & l'autre à celle du Danube. Aprés celle-là, la plus considerable est celle d'Oczakov, qui est une

Ville & un Fort que les Turcs appellent Dziarcrimenda à l'emboucheure du Borysthene. La plus petite de toutes les Hordes est celle de Kipczako. qui tire son nom de la riviere qui passe à cette Ville.

Le Kan des Tartares ne sort point de Krimée pour se mettre en campagne, que toutes les Hordes ne marchent avec luy. Il y a encore des Tartares Mahometans sujets de la Pologne, qui demeurent en Lituanie auprés de Vilna, & qui y possedent librement des terres. Ils y vivent & travaillent comme les autres Lituanois. Ce fut Vitold Oncle du Roy Uladislaus Jagellon qui les y établit, aprés qu'il les eut chassés de la basse Volhynie. Le Roy Jagellon avoit aussi des Tartares dans son armée lors qu'il battit les Chevaliers Teutons l'an 1386. Voila ce que j'ay cru devoir dire des Tartares. Il faut maintenant parler des Cosaques, & premierement de l'Ukraine.

CHAPITRE V.

De l'Ukraine, & des Cosaques.

ON nomme la basse Volhynie, & la basse Podolie Ukraine, qui signifie en Esclavon frontire; parce que ces Provinces sont frontieres des Turcs & des Tar-

Tartares, qui ſont les ennemis les plus redoutables des Polonois. Ce pays eſt de grande étendue. Car il a plus de cent lieues de France de l'Orient à l'Occident; & plus de ſoixante du Septentrion au Midy. Kiovie ſituée ſur le Boryſthene, en eſt la Capitale, & a eſté autrefois l'une des plus grandes Villes de l'Europe. Mais depuis long-tems elle a ſouffert tant de pertes par les Tartares, qu'on n'y voit plus que des maſures & des cabanes, avec une Forteresse où les Moſcovites tiennent Garniſon. Le Boryſthene qui eſt un des plus grands Fleuves de l'Europe, paſſe au milieu de cette Province, qui eſt encore arroſée de pluſieurs autres rivieres, leſquelles ſe déchargent toutes dans ce Fleuve.

Les Coſaques qui viennent de Payſans Ruſſiens ramaſſés de coſté & d'autre, s'aſſembletent d'abord dans les iſles du Boryſthene, & principalement dans celle de Tamahovka. Ils ſe ré-pandirent enſuite dans toute cette Province, entre la Ville de Kiovie & celle de Czyrkaſſy. En ce tems-là ils ne vivoient que de chaſſe & de peſche. On les appelle les Coſaques Zaporoviens, à cauſe qu'ils habitent le long du Boryſthene, pour les diſtinguer de ceux qui ſont le long du Fleuve Tanais, qui ſe décharge dans le Palus Meotide.

Estienne Batori Roy de Pologne, fut le premier qui reduisit les Cosaques en quelque forme de milice, & qui leur assigna la Ville de Trethymirov sur le Borysthene à douze lieues au dessous de Kiovie pour leur servir de rendévous; & de quartier d'assemblée. Car avant cela ces peuples n'avoient ni discipline, ni capitaine pour les conduire. De sorte qu'ils ressembloient plus à des picoreurs qu'à des soldats. Dés lors ils commencerent à faire la guerre aux Turcs & aux Tartares, & leur donnerent souvent sujet de faire aussi des irruptions en Pologne.

L'an 1614. les Cosaques firent des courses si grandes jusques dans l'Asie Mineure, qu'ils prirent la Ville de Sinope sur la Mer noire, & porterent la terreur jusques dans Constantinople. Car ce sont des peuples si braves, que dans la guerre que Sigismond III. eut contre Osman Empereur des Turcs l'an 1620. quatre cens de ceux qui venoient servir dans l'armée de Pologne, s'estant égarés par mégarde, & se trouvant éloignés de leurs gens, furent attaqués par toute l'armée d'Osman; contre laquelle ils resisterent durant trois jours. Et les Turcs ne les purent prendre qu'avec bien de la peine, & avec grande perte de leurs Soldats. Aprés les avoir pris, l'armée d'Osman qui estoit formidable

ble voulant empefcher les autres Cofaques de joindre les Polonois, les attaqua fur leur paffage. Le combat dura huit jours entiers, fans que les Turcs peuffent les empefcher d'arriver à l'armée Polonoife. Enfin dans cette campagne les Cofaques firent des merveilles. Mais aprés que les Chreftiens eurent gagné la bataille, ils menacerent de quitter l'armée, à caufe qu'ils manquoient de pain. Sur cela le Prince Uladiflaus, qui commandoit l'armée du Roy fon pere les appaifa, en leur promettant une fomme de cinquante mille livres. Aprés cette promeffe, ils fe déroberent fecrettement de l'armée, & s'en allerent enlever le bagage des Turcs, où ils firent un grand butin.

Le fujet pour lequel Ofman avoit déclaré la guerre à la Pologne, venoit principalement de ce que les Polonois n'empefchoient pas les Cofaques de faire des courfes fur ces terres. Et le Roy Sigifmond ne voulant point avoir la guerre avec le Grand Seigneur faifoit tout fon poffible pour obliger les Cofaques, de ne pirater plus fur la Mer noire. Mais eux fe voyant privés de pouvoir piller les Turcs, venoient piller les Chreftiens fur les frontieres de Ruffie, où le Duc d'Oftrog les défit entierement. Les Cofaques ayant enfuite pris pour leur Chef un nommé Nalevaik

homme de la lie du peuple; mais d'une ferocité intrepide, ravagerent une seconde fois les mesmes frontieres de Russie, & marcherent contre les Polonois, sur lesquels ils eurent au commencement quelque avantage. A la fin ils furent battus, & leur Chef pris & mené prisonnier à Varsovie, où il eut la teste coupée. Ce fut donc sous le regne de Sigismond III. que les Cosaques commencerent à se revolter. Mais cette revolte avoit esté appaisée; & ils avoient ensuite fort bien servi dans la guerre contre les Turcs l'an 1620. comme je l'ay rapporté cy-dessus.

Aprés la paix faite entre la Pologne & la Potre, les Cosaques ne pouvant s'empescher de pirater, s'embarquerent sur la Mer noire l'an 1624. & allerent jusques au fauxbourg de Constantinople où ils firent un grand butin. Et l'année suivante, ils entrerent en Krimée sans la permission du Roy Sigismond. Le Grand Seigneur s'en plaignit à la Republique, comme d'une infraction à la paix faite avec luy. Dés lors le General Koniecspolski commença de les empescher de courir ainsi sur les terres des Turcs. Les Cosaques ne pouvant supporter cette grande contrainte, se revolterent une seconde fois l'an 1630. par la sollicitation d'un Moine de Kiovie, & défirent quelques troupes du Roy Sigis-

gismond. Mais le General Koniecspolski les surprit auprés de Pereaslav, qui est une petite Ville de la basse Volhynie, sur la riviere de Trubiecz, à trois lieues au dessus du lieu, oú elle entre dans le Borysthene Il en défit une partie; & les autres luy promirent d'envoyer à la prochaine Diete les Auteurs de la revolte.

Uladislaus IV. ayant esté élù Roy de Pologne l'an 1633. & voulant reprimer l'insolence des Cosaques, fit bastir l'an 1637. le Fort de Kudack sur le Borysthene, à cinq lieues au dessous l'emboucheure de la riviere de Samara dans ce Fleuve. Mais comme une digue que l'on feroit au travers d'une grande riviere pour arrester le cours de ses eaux, ne serviroit qu'à les faire répandre sur les lieux voisins: De mesme le Fort de Kudack n'arresta point l'inclination que les Cosaques avoient de faire des courses sur les infidelles; & ne servit qu'à les faire répandre plus impetueusement sur les terres des Polonois. Ainsi ils se souleverent encore une fois contre la Pologne. Ce que le Roy Uladislaus ayant appris, envoya le General Potoski pour les reduire. Potoski ayant contraint les Cosaques de luy remettre Pauluc leur Chef avec les autres Officiers, les envoya tous à Varsovie, où Pauluc eut la teste trenchée l'an 1638. Les Co-

ſaques irrités de cette execution, reprirent auſſi-toſt les armes ſous la conduite d'un nommé Demetrius Timoſzevits. Mais on les leur fit quitter par force & par promeſſes.

Les Coſaques ſont habillés en hiver de peau de mouton avec la laine. Ils ſont ſi endurcis, qu'ils ſouffrent plus facilement que tous les autres peuples la faim, la ſoif, le vent, la pluye, le chaud, & le froid, & toutes les injures de l'air. Lors qu'ils faiſoient des courſes ſur la Mer noire, ils ne ſe ſervoient point de Vaiſſeaux comme les autres pirates; mais de gros troncs de Tillot creuſés, & de ſoixante pieds de long: dans chacun deſquels ils ſe mettoient cinquante hommes armés, non de fleſches comme les Tartares, mais d'arquebuſes, avec leſquelles ils tirent ſi juſte, qu'ils ne manquent que rarement de donner où ils viſent. En s'embarquant ainſi ſut cette ſorte de nacelles, ils faiſoient une rigoureuſe défenſe d'y mettre aucun breuvage qui put enivrer; de peur que l'ivreſſe ne les hebetât, & ne les rendît inutiles à executer ce qu'ils avoient entrepris de faire.

Quand les Coſaques campent, ils ne ſe retranchent point. Mais ils s'enferment dans leurs chariats, qui leur ſervent de retranchement, & qu'ils appellent *Tabor*, d'où

d'où ils se défendant avec une opiniastreté incroyable. Leurs troupes sont divisées en regimens de sept ou huit mille hommes chacun ; & ils ont peu d'Officiers. En quoy ils sont bien differens des autres nations, qui font consister toute la force d'une armée en la multitude des Officiers.

Un des sujets de la revolte des Cosaques;fut le changement de religion que les Seigneurs Polonois voulurent introduire en Ukraine & en Russie, où tous les peuples estoient grecs schismatiques, les Seigneurs voulant qu'ils fussent tous Catholiques Romains.Ce qu'ils appelloient *union*; & ce que les Russiens ne vouloient pas recevoir. Ainsi les Polonois les contraignoient à changer leurs coutumes, & leurs ceremonies Grecques en celles de l'Eglise Romaine . & à recevoir la reformation du Calendrier que Gregoire XIII. avoit faite. Les Russiens ne pouvant donc supporter cette nouveauté, plus ils voyoient qu'on les pressoit de s'y soumettre , plus ils s'emportoient à des plaintes, & à des menaces contre ceux qui les contraignoient de recevoir ce changement, pour lequel ils avoient beaucoup d'aversion. Ce qui les obligea à appeller à leur les Cosaques qui estoient tous schismatiques comme eux. Cettre difference de religion fit

naiſtre une ſi grande haine entre les Polonois & les Ruſſiens, qu'ils n'ont jamais pu depuis ſe reconcilier, Et ce fut une des principales cauſes de la revolte des Coſaques, & de tous les malheurs qui ſont enſuite arrivés à la Pologne & à l'Egliſe.

Voila quel fut effet de ce changement de Religion, & de ce ceremonies que les Gentils-hommes Polonois voulurent introduire dans leurs terres de Ruſſie. Ils devoient conſiderer que la nouveauté, quelque bonne qu'elle puiſſe eſtre, produit ſouvent un mauvais effet: & que ſans ſortir de Pologne, ils en avoient un bel exemple aſſés recent devant les yeux. Le Lutheraniſme ſe fortifia dans Riga, par une ſedition qui s'y fit du menu peuple l'an 1586. Il n'y avoit pas long-tems que la reformation dn Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII. y avoit eſté publiée. Quelques uns voulant celebrer la Feſte de la naiſſance de noſtre Sauveur ſelon le Calendrier ancien, le Gouverneur de la Ville fit mettre en priſon le principal du College; parce qu'il avoit contrevenu le premier à la volonté du Senat. Ce qui excita un ſi grand trouble dans le Ville que le peuple romprit la unit la priſon, & demolit la maiſon du Curé & celle du Gouverneur. Le deſordre fut meſme ſi grand, que

que presque tous les habitans se souleverent contre ceux qui défendoient la Religion Catholique, & principalement contre les Jesuites que le Roy Estiennc Batori y avoit établis l'an 1582. ausquels il avoit donné quelques revenus avec une Eglise qui appartenoit à des Chanoines. Le crime des Bourgeois de Riga devint si horrible par l'emprisonnement de quelques Senateurs ; & par la mort de quelques autres que la Ville qui se sentoit coupable desperant d'en pouvoir obtenir le pardon du Roy, chercha l'appuy des autres Lutheriens, & ne rentra plus dans l'Eglise.

Aprés avoir fait voir que la contrainte où les Cosaques estoient de ne pouvoir faire des courses ; & le changement de Religion que les Seigneurs vouloient introduire dans leurs terres de Russie & d'Ukraine, estoient deux sujets de plainte que ces peuples avoient contre les Polonois, il en faut rapporter un troisiéme. La Noblesse de la haute Volhynie mal-tratoit extrémement ses paysans. Elle ne pouvoit non plus souffrir les Cosaques ; parce que leur voisinage donnoit un mauvais exemple à tous ses sujets, & les portoit à ne vouloir point travailler, & à secouer le joug insupportable de la servitude. Car ils aimoient mieux vivre comme les Cosaques en liberté, & sans contrainte ;

en ſe contentant de peu, que de demeurer chés eux, ſujets à labourer la terre toute l'anée, non pour eux, mais pour leurs maiſtres : & encore à en eſtre ſouvent bien battus. Ainſi la violence des Gentils-hommes augmentoit le nombre des Coſaques par les payſans qui ſe retiroient avec eux.

Le quatriéme ſujet que les Coſaques avoient de ſe plaindre des Gentils-hommes, venoit de l'uſure ſordide, & de l'avarice inſatiable des Juifs, dont il y a grand nombre en Pologne, excepté dans la province de Maſovie, où ils ne peuvent demeurer que pendant tous le tems de la Diete, quand elle ſe tien à Varſovie. Ils ſont miſerables par tout le royaume, parce que la Nobleſſe exige trop d'eux. Ce ſont eux qui ordinairement ſont l'eau de Vie & la Biere, & qui prennent à ferme les droits des Seigneurs, & le plus ſouvent à un prix exceſſif. Ce qui eſt cauſe que ces miſerables ſont de méchante eau de Vie, & de méchante biere, Le premier qui les introduiſit en Pologne, fut un Duc de Kaliſch qui les fit venir d'Allemagne & les établit dans ſa Ville, & dans quelques autres de la baſſe Pologne. C'eſt de là qu'ils ſe ſont étendus par tout. Ils ont le privilege de ne reconnoiſtre pour Juges, que les ſeuls Palatins qu'ils adou-

doucissent facilement, pour ne pas dire corrompent par les presens qu'ils leur font. Leur usure & leur vexation sur le peuple est allé quelquefois si loin, qu'ils ont fait faire défense aux particuliers de faire de la biere, mesme pour eux; obligeant ainsi tout le monde à l'acheter au paix qu'ils la vouloient vendre.

Le fils du Roy Uladislaus estans mort l'an 1647. les Cosaques recommencerent à se revolter, sous la conduite d'un nommé Chemelnski qui fit joindre le premier les Cosaques aux Tartares. Ces deux peuples se haïssoient auparavant mortellement, à cause de la grande difference de langage, de mœurs, & de religion. S'estant donc ainsi unis l'an 1648. ils firent de grands ravages en Pologne. Mais avant que de les rapporter, il faut dire que ce Chemelnski entendoit bien la guerre, & avoit esté Secretaire de l'armée. Il estoit homme de Lettres, & avoit étudié à Leopold chés les Jesuites. Il connoissoit bien le foible de la Cour de Pologne; parce qu'il y avoit esté envoyé plusieurs fois. Ce qui le porta à prendre les armes, fut que ne pouvant supporter la perte d'un bien qu'un Seigneur Polonois luy avoit enlevé par un procés, il eut aussi-tost recours à la force: & ayant ramassé parmi les Isles du Borysthene une troupe de gens comme luy, il y attira

attira bien-toſt les Tartares ſes voiſins. Ainſi avec leur ſecours, & aprés avoir corrompu les Coſaques qui eſtoient dans l'armée de Pologne, il vint fondre tout d'un coup ſur les Polonois, qui gardoient la frontiere du Royaume. Il tailla en pieces une partie de l'armée, & envoya l'autre avec les Chefs en eſclavage en Tartarie. Depuis ce tems-là, il agit de telle ſorte avec la Republique, que tantoſt il ſe laiſſoit fleſchir par des promeſſes, & tantoſt il ſe revoltoit de nouveau, ſelon que cela pouvoit avancer ſes affaires. Il eſt vray qu'il fut quelquefois battu par les Polonois, mais il eſt vray auſſi qu'il eut toujours l'avantage ſur eux, ſoit par fineſſe, ſoit par la faute des Generaux qui ne ſe ſervoient pas bien de leur bon heur, ſoit meſme par leur diviſion. Il ſe reconcilia pluſieurs fois avec la Republique. Mais il ne s'y fia jamais. C'eſtoit un homme inquiet de ſon naturel, tenant toujours ſes gens armés contre la Pologne, & regardant de tous coſtés avecquelle puiſſance il pourroit s'allier; afin de ſe maintenir, & de ſe rendre plus fort. Il changeoit d'Alliés ſelon l'eſtat de ſes affaires. Car aprés que les Tartares avec leſquels il s'eſtoint joint, eurent fait la Paix avec le Roy Jean Caſimir, il implora la protection du Duc de Moſcovie. Ainſi la Pologne perdit quaſi

l'eſpe-

l'eſperance de pouvoir reduire les Coſaques, tandis que Chmelnski vivroit.

Aprés la mort d'Uladiſlaus IV. arrivée le 30. May 1648. Jean Caſimir ſon frere, fut élu Roy de Pologne le 17. Novembre de la meſme année. Ce Prince s'appliqua auſſi-toſt à remedier au mauvais eſtat où la Republique ſe trouvoit alors, par l'irruption que les Coſaques & les Tartares avoient faite juſques dans le cœur du royaume, en ſuite de la déroute de Pilaveze arrivée le 29. Septembre 1648. La plus grande partie de l'armée Polonoiſe eſtoit de ſoldats nouvellement levés, & de milice ramaſſée. Ils eſtoient campés auprés des Coſaques: & ils avoient meſme eu quelques avantages les jours precedens. Mais ces revoltés ayant fait un grand bruit ſur le ſoir dans leur camp, par le ſon des tambours & des trompettes, & ayant tiré pluſieurs volées de canon; ces nouvelles troupes Polonoiſes creurent qu'ils ſe réjouiſſoient de la jonction des Tartares qu'ils attendoient. Ce qui épouventa ſi fort ces nouveaux ſoldats, qu'ils ne penſerent plus qu'à la ſuite, ſans que les Officiers les puſſent arreſter. La déroute fut ſi grande & ſi precipitée, que les Coſaques crurent durant un jour, que ce n'eſtoit qu'une feinte pour les faire ſortir de leur poſte. Mais enfin ayant envoyé a la décou-

découverte, ils apprirent qu'il n'y avoit plus personne dans le champ des Polonois. Alors ils sorrirent du leur; & pillerent tout le bagage qne les Polonois avoient laissé. Les Tartares estant arrivés ensuite avec leur armée, ils répandirent la terreur jusques dans le cœur du royaume. Voila quel fut le malheureux effet d'une terreur panique, qui surprit ces troupes nouvellement levées.

Toute l'armée de Pologne ayant esté ainsi dissipée à Pilaveze, qui est une petite ville de la haute Volhynie, à deux lieues de Chmielnich sur la riviere de Bog, les Tartare & les Cosaques allerent assieger Leopold avec une armée de 300000 hommes. Ils prirent d'abord le chasteau. Mais ils trouverent une assés grande resistance dans la ville: bien qu'elle ne valut guere mieux qu'Estampes, tant par la situation que qar les fortifications; & qu'il y stut mesme peu de garnison. Ces Barbares ne pouvant prendre cette ville, luy demanderent deux cens mille écus d'or de rançon: & les bourgeois ne pouvant payer une somme si excessive, & craignant l'évenement d'un siege, leur donnerent douze cens marcs d'argent non monnoyé, parmi lesquels il y avoit plusieurs vases d'Eglise. Mais ces infidelles n'étant point contens, continuoient de presser la ville. Ce qui porta

porta les bourgeois à leur donner encore une ſomme de ſeize mille livres, qu'ils eurent bien de la peine à trouver. Outre tout cela ils leur donnereni des ornemens ſacrés, des draps, des étofes de ſoye, & quantité de fourrures. Car cette ville, quoy qu'elle foit ſans riviere, eſt fort marchande; parce qu'elle eſt la capitale de toute la Ruſſie. Ainſi les Coſaques & les Tartares leverent le ſiege de Leopold le 24. d'Octobre 1648. Après quoy ils ravagerent le pays. Enſuite les Tartares s'en retournerent; & les Coſaques allerent ſeuls aſſieger Zamoiſcie, qui eſt une ville ſur un eſtang, dans le palatinat de Belcz. Cette ville eſt entourée de ſept baſtions, & il y a une academie que Jean Zamoski Chancelier, & General de l'armée de la Couronne y a établie. Elle eſt celebre par la vigoureuſe reſiſtance qu'elle fit à Chmelnski General des Coſaques, qui l'avoit aſſiegée avec une armée de plus de ſoixante mille hommes, ſur la fin de l'année 1648.

L'année ſuivante le Roy Jean Caſimir envoya ſes députés à Chmelnski, pour taſcher de le ramener, & le prier cependant de contenir ſes troupes, & les empeſcher de faire des courſes. Mais Chmelnski leur répondit inſolemment qu'il ſe mettroit ſous la protection de la Porte, ſi on

on ne luy accordoit toutes les conditions qu'il demandoit.

Le Roy qui cherchoit les moyens de ramener les Coſaques dans leur devoir, envoya encore des députés à Chmelnski, pour traiter avec luy des conditions de paix. Les députés l'ayant trouvé à Pereaſlau, luy remirent de la part du Roy le baſton de General d'armée le 20. Fevrier 1641. & en rapporterent des articles, qui eſtoient plutoſt des commandemens abſolus, que des conditions de paix. Car il ſe plaignoit extrémement de Viſnoski & de Czaplinski, & diſoit avec une inſolence inſupportable : *Qu'il ne ſe donneroit jamais de repos qu'il ne les eut chaſties, d'avoir ſi maltraité les Coſaques ; qu'il faloit punir Viſnovieski, & luy remettre Czaplinski entre les mains, comme les auteurs de tous les mal-heurs ; que Potoski n'eſtoit pas exempt de crime d'avoir eſté perſecuter les Coſaques juſques dans les iſles du Boryſthene, où ils s'étoient retirés pour ſauver leur vie ; que neanmoins Potoski,* qui eſtoit alors eſclave en Krimée, *eſtoit aſſés puni de tous ſes mauvais deſſeins ; & qu'il faloit encore mettre parmi ces trois, le grand enſeige de la Couronne qui l'avoit dépouillé de ſon heritage, & avoit mis ſes troupes ſur les terres des Coſaques, où elles avoient exercé toute ſorte de violences, & de cruautés ; & que cependant il ne*

ne luy imputoit pas tant tous ces maux comme à Visniovieski, & à Czaplinski; que c'estoit sur ces deux derniers que le chastiment devoit retomber; & que si on ne les punissoit pas, il periroit avec toute l'armée des Cosaques, ou que la Pologne periroit elle mesme avec le Senat, les Generaux, les Seigneurs, & toute la Noblesse.

Le Roy Casimir voyant clairement le mauvais dessein des Cosaques assembla son armée. D'un autre costé Chmelnski appella les Tartares qui vinrent à son secours avec une armée effroyable. Ils attaquerent une partie de l'armée Polonoise campée à Zbaras, qui est une petite ville de la basse Podolie sur la frontiere de la basse Volhynie à dix lieues de Braclav, vers le Septentrion. Ce lieu devint celebre par la défense courageuse, que les Polonois en petit nombre firent contre un nombre infini de Cosaques, & de Tartares qui les tinrenr investis durant deux mois, & attaquerent trois fois leurs retranchemens sans pouvoir les emporter. Car les Polonois se défendirent si vaillamment: qu'ils donnerent le tems à leur Roy de les venir secourir. Les Cosaques & les Tartares ayant appris la marche de l'armée Polonoise, vinrent secrettement au devant jusques à Zborov, sur la riviere de Bog, où ayant esté battus par le Roy Casimir,

Caſimir, & ayant ſceu qu'un autre parti de Coſaques avoit eſté défait par les Lituanois, ils firent la paix avec la Pologne, qui fut enſuite rafiée dans la diete qui ſe tint à Varſovie la meſme année 1649.

Aprés la paix faite avec les Coſaques à Zborov, Chmelnſki leur General devenant tous les jours plus fier & plus puiſſant, aſſiſta le Kan des Tartares contre les Circaſſes, ſans la permiſſion du Roy. Enſuite ayant receu de ce Kan un ſecours de troupes, il alla attaquer le Hoſpodars de Moldavie, duquel il exigea une grande rançon, avec une promeſſe de marier ſa fille à ſon fils Timothée. Et non content de voir ſon pouvoir fortifié par cette alliance, il envoya l'an 1650. des députés à la Porte pour en avoir du ſecours, & ſe mettre ſous ſa protection. Ainſi il ſecous le joug de la Republique de Pologne; & les Coſaques s'emparerent de toute l'Ukraine. Ce qui faſcha extrémement la nobleſſe Polonoiſe, qui venoit de rentrer depuis peu dans les biens qu'elle avoit perdus par les premiers mouvemens de ces rebelles.

Le Roy Caſimir ne pouvant reduire les Coſaques par des promeſſes, ni par des graces, ſe reſolut de ſe ſervir encore de la force. Pour cét effet, il convoqua l'arriereban l'an 1651. & le mena avec toute ſon

armée

armée en Volhynie pour attaquer ces rebelles. Il arriva dans ces campagnes qui dépendant de la ville de Lesniow, au de là de Beretesko, qui est une ville du palatinat de Luceorie sur la riviere de Ster, à une lieue de la frontiere de Russie. Ce fut en ce lieu qu'ayant trouvé les Cosaques & les Tartares joints ensemble, il les attaqua, & les combattit; & que le combat dura trois jours avec beaucoup d'opiniastreté de part & d'autre. Enfin l'armée Polonoise défit entierement celle des Cosaques & des Tartares, & mit en fuite Chmelnski, & le Kan qui commandoit en personne. Cette defaite porta Chmelnski à faire la paix avec la Pologne. En effet, elle fut conclue le 28. Septembre 1651. mais elle ne dura pas long-tems. Car un peu aprés les Cosaques irrités par le mauvais traitement des Gentils-hommes Polonois, & craignant de retomber dans leur ancienne servitude, allerent attaquer l'armée de Pologne, & la défirent entierement.

J'ay dit que Chmelnski s'allioit toujours de la puissance qu'il croyoit devoir avancer ses affaires. Comme il eut appris que les Tartares avoient fait la paix avec les Polonois, craignant de ne pouvoir se maintenir tout seul, il fit alliance avec les Moscovites l'an 1654. & se mit sous leur protection.

tection. Ce qui fit perdre à la Pologne la ville de Smolensko, dont les Moſcovites s'emparerent la meſme année.

Chmelnski eſtant mort l'an 1658. les Coſaques éleurent pour leur General, un nommé Vihowski, & menacerent la Pologne de ſe donner au Turc, ou au Duc de Moſcovie, ſi la Republique ne leur accordoit, tout ce qu'ils luy demandoient. Sur cela le Roy Jean Caſimir conſiderant qu'il eſtoit également deſavantageux à ſon royaume, qu'ils ſe donnaſſent à la Moſcovie, ou à la Porte, fit la Paix avec eux, par laquelle on leur accorda tous leurs capitaines ſeroient Gentils-hommes Polonois; que Vihowski leur General, ſeroit Palatin de Kiowie; que les nobles Eccleſiaſtiques de la religion grecque ſeroient admis aux principales charges; & que le Metropolitain de Kiowie auroit le rang de Senateur. De pius on donna la Staroſtie de Lubomliana à Vihowski, & celle de Bobrois à Nieczaio, à la charge de les tenir en fief de la Republique. Ce qui fut enſuite ratifié par la diere. De cette ſorte les capitaines Coſaques de miſerables payſans de Ruſſie qu'ils avoient eſté par leur naiſſance, devinrent tout d'un nobles Polonois.

On a veu cy-devant que la revolte des Coſaques, vint en partie du mauvais traitement que les Gentils-hommes leur faiſoient,

ſoient. Car ils eſtoient leurs Seigneurs, & avoient ſur eux le droit de vie & de mort, comme ils ont encore en Pologne ſur tous leurs payſans. Ceux d'Ukraine ne pouvant ſupporter cette dure condition, commencerent à ſe revolter, & en chaſſerent peu à peu toute la nobleſſe. Tellement qu'il y eut de grands Seigneurs qui perdirent tout d'un coups plus de cent mille écus de rente; parmi leſquels ſe trouva le Prince Viſnowieski, dont j'ay parlé cy-deſſus, & dont j'ay veu le fils en Pologne, ſi pauvre, qu'il ne ſubſiſtoit que de ſix mille livres de penſion, que la Reine Marie-Louiſe luy donnoit tous les ans. Mais la fortune l'éleva enſuite au troſne aprés l'abdication du Roy Caſimir, comme je diray en ſon lieu.

Cette funeſte revolte des Coſaques, qui eut quelque leger commencement ſous le regne de Sigiſmond III. s'eſtant peu à peu augmentée ſous les Rois ſuivans, n'a pas ſeulement fait perdre le bien à quantité de Gentils-hommes Polonois, & donné occaſion aux Tartares d'emmener plus d'un million de perſonnes en eſclavage, mais elle a encore cauſé la perte de la Religion Chreſtienne dans toute l'Ukraine. Car on peut bien croire que les Turcs taſchent d'y établir le mahometiſme, & qu'en cela ils font comme tous les conquerans qui

pour s'asseurer davantage de la fidelité des peuples qu'ils ont subjugués, s'efforcent de leur faire recevoir religion, comme le lien le plus fort, qui les puisse retenir dans l'obeïssance, & les attacher plus étroitement. L'on peut mesme dire que quand les Turcs ne feroient pas leur possible pour établir leur religion dans toutes leurs conquestes, elle ne laisseroit pas de s'y introduire avec le tems; puis qu'il est ordinaire aux peuples de prendre la langue & la religion du Prince dont ils sont bien aise d'avoir la faveur.

La revolte des Cosaques ayant donc continué sous divers Generaux jusques au regne du Roy Michel: & les Polonois ayant aussi continué de les vouloir reduire, les porterent enfin à appeller les Turcs, & à se mettre sous leur protection. Ainsi ces infideles vinrent en Ukraine, & s'emparerent facilement de la ville de Caminiec qu'ils trouverent dépourveue de toute sorte de munitions. Ils la prirent neanmoins par composition. Mais ils ne garderent gueres la parole qu'ils avoient donnée d'y laisser vivre tous les habitans librement dans leur religion. Car ils n'en furent pas plûtost les maîtres qu'ils emmenerent esclave tout le peuple de cette malheureuse ville, & n'y laisserent aucune marque d'y avoir eu des Chrestiens

tiens que la ſeule Egliſe cathedrale de laquelle ils ont fait une moſquée. Voila quel a eſté l'effet de la trop grande violence des Gentilshommes Polonois ſur leurs ſujets.

Avant que les Turcs vinſſent en Pologne, il y avoit déja long-tems qu'ils regardoient l'Ukraine comme un pays qu'ils pretendoient s'aſſujettir, & dont ils vouloient s'aſſurer ; parce que les Coſaques avoient demandé leur protection ; & qu'ils la leur avoient accordée avec d'autant plus de plaiſir que ces peuples leur avoient toujours fait une cruelle guerre. Ainſi trouvant une occaſion auſſi favorable de ſe délivrer de cette ſorte d'ennemis qui les fatiguoient continuellement par la Mer noire, ils la prirent auſſi-toſt : mais ſur tout voyant qu'aprés avoir fait la paix avec l'Empereur ils n'avoient rien à craindre du coſté de la Hongrie ; & que le Roy Jean Caſimir qui eſtoit un Prince vaillant ayant fait ſon abdication, les Polonois en avoient élu un en ſa place peu belliqueux.

Les Turcs furent donc d'autant plus aiſe de la revolte des Coſaques, qu'elle leur ouvroit la porte pour entrer dans un ſi bon & ſi fertile pays qu'eſt toute l'Ukraine, & s'emparer de Caminiec qui leur en aſſuroit la conqueſte. Car cette ville qui

eſt la capitale de la haute Podolie ſe trouve fortifiée naturellement. Elle eſt ſituée ſur un rocher entouré d'un foſſé fort large, profond, & eſcarpé. Ce foſſé eſt rempli d'eau par la riviere de Smotrzy qui commençant à couler prés de la ville, & l'environnant revient paſſer prés de la meſme porte. Tellement qu'elle ne laiſſe que l'eſpace de pouvoir entrer dans la ville. C'eſt cette entrée ſeulement qui a eſté fortifié par l'art. Tout le reſte l'eſt par la nature. Il faut dire neanmoins que les montagnes qui ſont au delà du foſſé plus élevées que la ville; & qu'ainſi en l'aſſigeant on pourroit incommoder la garniſon avec l'artillerie. Mais ce n'eſt pas là ce qui contraint les places de guerre à ſe rendre. Il faut les incommoder de plus prés; & la ville de Caminiec eſt d'une ſituation, & d'une force à n'eſtre jamais repriſe par les Polonois ſeuls, à moins que la Porte ne ſe trouve un jour dans la meſme foibleſſe où la Pologne eſtoit, quand les Turcs la prirent.

Auſſi durant le regne du Roy Michel les Polonois eſtoient ſi fort perſuadés de l'impoſſibilité de reprendre cette place, & de la difficulté de finir la guerre avec le grand Seigneur, qu'ils firent une paix honteuſe avec luy; & s'obligerent de luy

payer

payer tribut tous les ans. Mais la Diete tenuë ensuite à Varsovie ne voulut point ratifier cette paix. Ainsi la guerre entre la Pologne & la Porte recommença avec plus de chaleur qu'auparavant. Les deux armées de la Couronne & du Duché marcherent vers la Podolie, l'une commandée par le general Sobieski, & l'autre par le general Patz; & allerent ensemble attaquer celle des Turcs qui estoit campée à Chotczin sur le Niestre, à cinq lieues de Caminiec, où elles la battirent & défirent entierement. Cette victoire qui fut grande, eut sans doute remis les affaires de Pologne en bon état, & eut beaucoup contribué à reprendre Caminiec, si les generaux eussent profité d'une si belle occasion, & d'un si grand avantage. Mais le combat ne fut pas plûtost fini qu'ils ramenerent leurs troupes chés eux, l'un en Pologne, & l'autre en Lituanie. En quoy ils imiterent deux autres grands Generaux leurs predecesseurs, sçavoir Suirczowski, & Ostrogski, lesquels aprés avoir aussi gagné une grande bataille contre les Moscovites s'en retournerent; au lieu d'aller attaquer Smolensko qu'ils avoient perdu depuis peu, & qu'ils eussent facilement repris.

Pour faire connoître la faute que ces

deux generaux firent alors de ne pas aller reprendre Smolensko, il faut dire combien la défaite des Moscovites avoit esté grande; en reprenant les choses de plus haut. L'an 1512. Sigismond Roy de Pologne épousa Barbe fille du Comte de Scepusz. L'Empereur Maximilian se trouvant offensé de ce mariage, chercha tous les moyens de troubler la Pologne, & de luy susciter des ennemis qui luy fissent la guerre. Ce fut dans cette veue que dans la Diete des Princes d'Allemagne il se plaignit du Roy Sigismond, disant qu'il vouloit chasser par des voyes injustes les Chevaliers Teutons de toute la Prusse qu'ils avoient acquise aux dépens de leur vie; & où ils avoient détruit le paganisme pour y établir la foy de Jesus-Christ. Comme il ne put obliger les Princes à consentir qu'il declarat la guerre au Roy de Pologne, dant un tems où tous les Chrestiens estoient sur le point de se liguer contre les Turcs, il fit alliance avec Basile Duc de Moscovie, & le porta à declarer la guerre aux Polonois, & à ravager la Lituanie, & y exercer toute sorte de cruautés. Basile devenu plus hardi par l'alliance de l'Empereur; & violant contre toute justice la paix faite avec le Roy Sigismond leva des troupes, & entra en Lituanie. Il y fit

fit de grands ravages, & assiegea Smolensko, mais inutilement: bien que ce fut dans le tems que Sigismond estoit en Pologne, & qu'il n'avoit aucunes troupes sur pied.

Le Roy Sigismond ayant appris la perfidie du Duc de Moscovie qui avoit rompu la paix sans sujet, convoqua une Diete à Radom l'an 1513. pour déliberer des moyens de s'opposer aux Moscovites. Et Basile d'un autre costé envoya à Maximilian luy demander du secours, qui fut reduit à quelques hommes qui sçavoient fondre des canons, & qui luy en fondirent trois cens. L'année suivante le Duc de Moscovie ayant assemblé une armée de quatre-vints mille hommes, alla avec ses trois cens pieces de canon assieger Smolensko qu'il battit terriblement. La ville estoit serrée de si prés, & les avenues si bien gardées que le Roy de Pologne ne pût jamais y faire entrer cinq cens chevaux qu'il vouloit y jetter pour la secourir. Cependant Smolensko se défendant vigoureusement; & les Moscovites voyant la forte resistance des Polonois leverent le siege. Ils entrerent en Lituanie, la ravagerent, & y firent un grand butin qu'ils envoyerent à Moscow. Aprés quoy ils retournerent assieger Smolensko. Et la garnison se défen-

fendit encote si vaillamment, que le Duc Basile desperant de prendre cette place resolut de lever le siege. Mais Glinski Lituanois rebelle luy persuada de le continuer : luy representant que ce seroit une honte d'abandonner ainsi un siege, & une guerre ayant une si belle armée, & le Roy de Pologne estant si peu en estat de luy resister. Les assiegés continuant de se défendre vigoureusement. Glinski qui avoit engagé Basile dans cette entreprise voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout par la force, eut recours à l'artifice. Il demanda à parler au Gouverneur. Il luy representa qu'il ne pouvoit pas estre secouru par le Roy de Pologne ; que toute sa resistance ne pourroit prolonger le siege que de quelques jours ; & qu'il valoit mieux pour luy, & pour toute sa garnison se rendre, & accepter les grandes recompenset que le Duc de Moscovie luy offroit. Ainsi le Gouverneur remit entre les mains des Moscovites la ville de Smolensko que les Polonois possedoient depuis cent ans,

Dés que le Roy Sigismond eut receu à Radom la novelle de la perte de cette importante place, il alla promptement en Lituanie au mois de Septembre, & assembla à Vilna les grands Seigneurs de ce Duché pour déliberer avec eux des

des moyens de s'oppoſer aux progrés des Moſcovites. On leva en Lituanie dix mille chevaux, & deux mille hommes de pied avec quelque cavalerie legere. Ainſi avec l'armée de Pologne, & l'artillerie neceſſaire, Sigiſmond partit de Vilna pour aller attaquer ſon ennemi. Le Duc de Moſcovie ayant appris la marche de l'armée Polonoiſe raſſembla ſes troupes, & vint camper auprés de Smolensko, dans la crainte où il eſtoit que le Roy de Pologne ne l'aſſiegeât, & ne reprit cette place par le meſme artifice dont il s'eſtoit ſervi luy-meſme pour la prendre. Enſuite y ayant établi une forte garniſon, il alla ravager la Lituanie, & s'avança juſques à la riviere de Berezina dans le palatinat de Minsk. Incontinent aprés Sigiſmond y arriva auſſi. Ce qui ayant étonné les Moſcovites, ils ſe retirerent juſques à la ville d'Orſza qui eſt peu éloignée du Boryſthene.

Le Roy de Pologne ayant paſſé la riviere de Berezina ſans que perſonne s'y oppoſât, choiſit de toute ſon armée trente mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, qu'il fit marcher vers l'ennemi, & demeura luy-meſme à Boryſſow ſur la riviere de Berezina avec le reſte de ſes troupes. Là il ſe retran-

cha fortement dans le dessein que si les Moscovites gagnoient la bataille, les Polonois & les Lituanois eussent un lieu de seureté pour s'y retirer; & qu'il pût ensuite avec le débris de son armée & ses troupes fraiches s'opposer à ses ennemis qui se trouveroient alors lassés d'avoir poursuivi si loin son armée; qu'ainsi il les attireroit dans un nouveau combat, & les mettroit facilement en fuite.

Le Duc de Moscovie qui avoit une armée de quatre-vints mille hommes méprisoit celle de Pologne qui n'estoit pas la moitié si grande; & se vantoit insolemment que ses soldats ne prendroient pas seulement la peine de tirer le sabre contre les Polonois; mais qu'ils les chasseroient tous en Moscovie avec leurs simples fouets, comme des troupeaux de bœufs ou de moutons. Et en effet il ordonna de ne pas tirer le sabre sur eux; de les laisser passer librement le Borysthene; & puis de les mener tous en Moscovie, les chassant à coups de fouet. L'évenement fit pourtant bien voir au Duc de Moscovie que les grandes armées ne doivent jamais mépriser les petites; & que la prosperité ne doit pas rendre un Prince insolent. Car l'armée de Pologne estant arrivée auprés de la ville

ville d'Orſza, les Moſcovites ſe retirerent mille pas au delà du Coryſthene, croyant que cette retraite donneroit aux Polonois la hardieſſe de le paſſer; qu'enſuite ils les battroit facilement; & que les ayant battus ils les empêcheroient de s'enfuir.

Le Duc de Moſcovie eſtoit alors à Smolensko, à treize lieues de ſon armée. La ayant appris que celle de Pologne eſtoit beaucoup plus foible que la ſienne, ſon inſolence monta juſques à tel point qu'il partageoit déja la Lituanie, & la diviſoit à ſes Generaux, en leur en donnant ſur la carte une portion à chacun; tant il eſtoit aſſuré non ſeulement de gagner la bataille, mais de prendre generalement toute l'armée de ſes ennemis. Mais les Polonois qui ont toujours l'avantage ſur les Moſcovites en pleine campagne; & qui ne pouvoient ſouffrir l'orgueil & le faſte du Duc de Moſcovie, de les vouloir traiter à coups de fouet, ſe preparerent au combat. Ils diviſerent leur armée en deux corps; l'un commandé par le general Suirczowski, & l'autre par le general Oſtrogski. Ces deux Generaux aprés avoir tenu conſel, commanderent de faire un pont ſur la riviere, & d'y faire paſſer l'artillerie avec toute l'infanterie. Ce qui ayant eſté executé la cavalerie paſſa enſuite avec un courage merveil-

leux, ſans que les Moſcovites branlaſſent de leur poſte, comme leur Duc le leur avoit ordonné. Les deux armées eſtant en bataille Suirczowski tira huit cens chevaux du corps de reſerve, & leur-ordonna de s'âller poſter dans un bois à coſté de l'armée ennemie; afin que dans la meſlée ils ſortiſſent de ce bois, & attaquaſſent les Moſcovites avec des cris horribles pour les épouventer.

L'armée du Roy Sigiſmond eſtoit diſpoſée de telle ſorte que la cavalerie Polonoiſe avoit l'aîle droite, & les Lituanois la gauche; & que toute l'infanterie eſtoit entre deux. Le combat commença à trois heures. Les Polonois furent les premiers qui avec un courage intrepride allerent fondre ſur les Moſcovites. Tantôt ils les pouſſoient, & tantôt ils eſtoient repouſſez par le grand nombre. Et puis reprenant leurs forces ils les enfonçoient de nouveau. De l'autre coſté Oſtrogski qui commandoit les Lituanois ayant auſſi attaqué avec une ardeurs extrême les Moſcovites, en faiſoit un grand carnage. Il y avoit dans le camp des Polonois une petite éminence qui contribua beaucoup au gain du combat; parce que l'artillerie y ayant eſté placée faiſoit un grand fracas dans l'arriere garde des ennemis, &

& rompoit tous leurs rangs. Ils commencerent donc à ſe troubler, & à prendre la ſuite. Ceux qui eſtoient au milieu voyant plier l'arriere-garde commencerent auſſi à s'enfuir, dans le tems meſme que les premiers combattoient encore. Ce que les huit ceus chevaux cachés dans un bois ayant remarquè, vinrent avec un grand bruit fondre ſur les Moſcovites, & let prendre en flanc. Alors leur armée ne pouvant plus ſoutenir le choc de celle des Polonois, plia & prit la ſuite.

Dans ce combat il y eut trente-deux mille Moſcovites de tués, & pluſieurs nevés dans un marais qu'ils vouloient paſſer en s'enfuyant. Quelques uns diſoient meſme que les Moſcovites y avoient perdu quarante mille hommes. Mais ce que eſt de veritable, eſt que le carnage fut ſi grand que les eaux du Poryſthene devinrent rouges du ſang qui y fut répandu. Les Polonois firent dans cette journée grand nombre de priſonniers ; entr'autres dix Generaux des plus grands Seigneurs de Moſcovie, dix ſept Palatins ou Gouverneurs de province, & deux mille Gentils-hommes. Du coſté des vainqueurs il n'y eut que quatre cens hommes de tués ; mais beaucoup plus de bleſſez. Ils remporterent cet-

te grande victoire le jours de la Nativité de la ſainte Vierge l'an 1614.

Aprés le gain d'un combat ſi ſignalé, dont la perte eut ſans doute entraîné la ruine entiere non ſeulement de la Lituanie, mais encore de la Pologne, ces deux Generaux devoient aſſiegé la ville de Smolenſko qu'ils euſſent facilement repriſe, dans la conſternation generale où toute la Moſcovie eſtoit alors. Cependant au lieu de profiter de cet avantage, comme ils l'auroient pû faire, ils ne penſerent plus qu'à s'en retouner. Et le Roy Sigiſmond luy-meſme ayant appris à Boryſſow le gain de cette bataille, s'en retourna auſſi à Vilna avec les priſonniers qu'il faiſoit mener avec luy, comme en triomphe. Delà il députa à tous les Princes Chreſtiens pour leur donner avis de la Victoire qu'il avoit remportée ſur les Moſcovites. Et afin qu'ou n'en pût pas douter, ceux qui eurent ordre de porter cette nouvelle, menerent avec eux quatorze Moſcovites priſonniers remarquables par leurs cheveux tout blancs. Mais l'Empereur indigné de la perte que ſes alliez avoient faite, & du malheureux évenement d'une guerre dont il avoit eſté l'auteur, ſurprit les envoyés du Roy de Pologne comme ils paſſoient ſur ſes terres, & leur enleva ces priſonniers

qu'il

qu'il renvoya par Lubek au Duc de Moſcovie.

Il eſt ſi ordinaire aux Polonois de ne pas profiter de l'avantage de leurs victoires, qu'ayant gagné en Pruſſe une grande bataille contre Guſtave Roy de Suede, où il fut bleſſé, & eut bien de la peine à ſe ſauver, ils ne le pourſuivirent pas; & luy donnerent le tems de ſe retirer à Stum entre Marienbourg, & Marienverder, où ayant repris ſes forces, & ramaſſé le debris de ſon armée, il revint enſuite contre eux avec plus de chaleur qu'auparavant. Les Polonois en uſerent encore de meſme en Ukraine le 30. Juin 1651. Car aprés avoir gagné la bataille où les Coſaques & les Tartares furent entierement défaits, & le Kan avec Chmelnski mis en fuite, ils ne les pourſuivirent point: au contraine ils ſe retirerent, & ne penſerent qu'à faire la paix, comme ils firent effectivement; par laquelle ils permirent aux Coſaques diavoir une armée de vint mille hommes dans le palatinat de Kiowie. Et pour faire voir que cette conduite a toujoers eſté celle des Polonois, je veux rapporter encore une défaite ſignalée des Tertares arrivée l'an 1489.

Les Tartares ravageoient par des courſes continuelles la Ruſſie & la Podolie. Ils

Ils s'en retournoient toujours avec une multitudo d'esclaves qu'ils enlevoient ; & desoloient ; ainsi tout le pays. Ces maux ayant enfin porté le Roy Casimir à y donner quelque remede ; & ayant appris que les Tartares se preparoient à venir fondre en Russie & en Podolie, il resolut enfin pour s'y opposer, d'envoyer des troupes commandées par Jean Albert son fils, auquel il donna un corps de cavalerie legere, & ordonna à toute la noblesse de Russie & de Podolie de se joindre à luy. Les Tartares s'estant separés en deux corps, dont le premier estoit de quinze mille chevaux, & le second de dix mille s'en retournoient ainsi sans rien craindre, & emmenoient à leur ordinaire une infinité d'esclaves avec eux. Jean Albert avec ses troupas ayant rencontré les premiers les attaqua, les défit entierement, & leur enleva le butin & tous les esclaves qu'ils avoient faits. Ensuite il s'en alla attaquer le second corps de Tartares. Celuy qui commandoit ce second parti ayant fait quelque resistance fut enfin tué : & le carnage de Tartares fut si grand que les Polonois se trouverent lassés d'avoir coupé tant de testes. Car pas un ne s'en retourna en Krimée.

Cette défaite entiere de Tartares devoit porter

porter les Polonois à poursuivre leur victoire ; & à entrer à leur tour en Krimée pour ravager tout le pays. Ce qu'ils pouvoient faire d'autant plus facilement que la Pologne s'étendoit alors jusques à la mer noire, & qu'ils eussent sorpris cette peninsule, parce qu'il ne s'estoit sauvé aucun Tartare qui eut pû donner aux autres le moindre avis de cette défaite, ni de la marche des Polonois. Cependant au lieu de se servi de cette occasion favorable pour aller ou moins jetter la terreur parmi ces barbares avec lesquels ils sçavoient qu'ils ne pouvoient jamais avoir de paix, le Prince Jean Albert s'en retourna aussitost en Pologne comme victorieux. Le Roy son pere le receut avec beaucoup de joye ; au lieu de luy témoigner quelque déplaisir de n'avoir pas profité de son avantage ; & tous les Polonois louerent extrémement son courage & sa prudence. Voila quelle est la conduite des Polonois, aprés avoir gagné une grande bataille.

J'ay dit que les Polonois sçavant par experience pu'ils ne peuvent jamais avoit de paix avec les Tartares, ni se fier à leurs promesses. Ce que je pourrois prouver par plus de cent exemples. Mais je me contenteray d'en rapporter deux seulement. Sigismoud Roy de Pologne se

ſe preparant à faire la guerre au Duc de Moſcovie l'an 1516. & voulant mettre la Podolie & lo Volhynie en ſeureté, donna de l'argent à Mendlinges Kan des Tartares, tant afin qu'il ne fit aucune irruption dans ſon Royaume, que pour l'obliger à faire une grande diverſion en Moſcovie. Ce que ce Kan luy promit & jura de faire. Mais il n'eut pas plûtoſt receu l'argent des Polonois qu'il viola ſon ſerment. Car eſtant ſorti de Krimée avec trois cens mille chevaux; au lieu d'aller ſur les Moſcovites, il vint fondre en Podolie. & en Ruſſie, où aprés avoir jette liépouvante par tout il campa à Luceorie. Delà il envoya quatre de ſes principaux officiers chacun avec un grand corps de cavalerie; & ne retint auprés de luy que la quatriéme partie de ſon armée. Ces quatre corps de cavalerie firent de ſi grands ravages par toute la Pologne, & principalement dans les Palatinats de Belcz, de Leopol, & de Lublin; & l'épouvante de tout le peuple fut ſi grande qu'elle paſſa juſques en Hongrie. Car ils pilloient, bruloient, violoient les femmes & les filles, & emmenoient tous les beſtiaux, les hommes, les femmes, & les filles qu'ils pouvoient prendre. Tellement que le nombre d'eſclaves qu'ils firent fut de plus de cinquante mille perſonnes,
ſans

ſans y comprendre les vieillards & les enfans qu'ils tuerent ; parce qu'ils ne pûrent les emmener.

En ce tems-là le Roy Sigiſmond eſtoit en Lituanie, où ayant appris avec douleur cette funeſte nouvelle ; & ne pouvant y donner ordre de ſi loin, dep... à Mendlinger pour ſe plaindre de ſo... infidelité, d'avoir ainſi violé ſon ſerment. Ce Kan répondit que c'eſtoit la faute de ſes enfans, de ſes neveux ; & de la jeuneſſe inſolente qu'il avoit pû contenir ; mais qu'il deſiroit de renouveller avec le Roy Sigiſmond l'alliance qu'il avoit faite ; & promit de tourner ſes armes contre les Moſcovites. En effet il ſortit encore le meſme eſté de Krimée, & alla ravager toute la Moſcovie ; d'où il ramena une quantité infinie de beſtiaux & d'eſclaves. Aprés cela ni les Polonois, ni aucuns peuples Chrétiens ne ſe doivent pas fier aux paroles de ces barbares. Mais le ſecond exemple que je rapporteray fera encore mieux voir le peu de foy qu'il y a parmi les Mahometans.

Aſlan ayant eſté declaré Kan des Tartares, & ſa fidelité eſtant ſuſpecte au grand Seigneur, la Porte d'où les Tartares dépendant reſolut de leur envoyer Sedetker pour leur Prince. Aſlan ayant appris

appris par les lettres de ses amis le dessein de la Porte ; & craignant la puissance du grand Seigneur envoya supplier le Roy de Pologne Sigismond III. d'agréer que si la Porte luy declaroit la guerre, il pût se retirer dans ses Estats aux environs du Borysthene avec soixante dix mille hommes qu'il avoit avec luy ; le priant de luy vouloir tenir lieu de pere, promettant de le servir contre tous ses ennemis. Le Roy Sigismond luy fit réponse ; qu'il le recevroit comme son fils ; qu'il luy souhaitoit toute sorte de bonheur ; qu'il estoit bien fâché que la porte n'eut pas agreable son élevation ; & que si elle luy faisoit la guerre, il pouvoit se retirer en toute seureté dans les campagnes du Borysthene où il l'assisteroit de vivres & de troupes.

Les Polonois qui gardoient la frontiere du royaume, poussés du desir de faire quelque belle action, firent dessein d'al-prendre Oczakow qui appartenoit aux Tartares de Krimée, afin qu'il ne restât aucun lieu qui pût incommoder ceux qui s'estoient retirés le long du Borysthene. Mais malheureusement trois jours avant que les Polonois arrivassent à Oczakow, Aslan avoit fait sa paix avec son cousin Sdetker, & on luy avoit rendu Oczakow. Les Polonois qui n'avoient aucun dessein de

de choquer Aſlan qu'ils ſçavoient eſtre leur allié, ne ſçachant pas encore que les deux couſins fuſſent bien enſemble, rencontrerent en leur chemin trois cens Tartares du Kan Aſlan; mais qu'ils crurent eſtre de ceux de Krimée. Ils les taillere en pieces, & en tuerent meſme enc davantage ailleurs. Ce ſuccés leur ay enflé le cœur, ils allerent droit à O kow, & enleverent d'abord aux Ta res trois milie chevaux qui paſſoient e liberté dans la campagne. Aſlan ayant appris ce que les Polonois avoient fait, envoya dire à Jaſlowieski leur commandant qu'il s'étonnoit fort qu'eſtant dans l'alliance du Roy de Pologne ſon frere & ſon ami, & ayant fidelement défendu ſon pays des incurſions des autres Tartares, les Polonois luy euſſent tué ſes gens, & enlevé les chevaux qu'il entretenoit pour le ſervice de leur Roy; qu'il le prioit de les luy faire rendre, & ne les mit pas dans la neceſſité de les repeter par les armes, de vanger l'injure qu'il avoit receue, & de defenſeur qu'il eſtoit du royaume de Pologne devenir ſon plus cruel ennemi: qu'au reſte il l'avertiſſoit que pour traiter à l'amiable des injures & des pertes qu'il avoit receues, il ſeroit à propos qu'il peut avoir avec luy un entretien en particulier.

Jaſlo-

Jaſlowieski ſenſiblement touché de cette nouvelle qui luy apprenoit qu'il avoit offenſé un Prince allié de la Pologne, & craignant l'indignation du Roy, répondit à Aſlan ; qu'il eſtoit extremement fâché e les Polonois euſſent offenſé un allié ſon Roy ; que cela eſtoit arrivé par arde ; qu'il avoit crû que les Tartares avoit rencontrés n'eſteient pas des , mais de ceux de Krimée ſes enne- is, qu'il le prioit de luy pardonner une faute commiſe par ignorance ; qu'il eſtoit preſt de luy rendre tous les chevaux qu'on luy avoit pris ; & qu'il permettoit aux Tartares de les venir eux-meſmes reprendre. Aſlan ayant receu cette réponſe avec joye, envoya promptement querir les chevaux, & convia Jaſlowieski à venir à Oczakow avec ceux qui les rameneroienr ; l'aſſurant qu'il n'avoit rien à craindre ; & qu'eſtant arrivé ils traiteroient enſemble des moyens de faire une amitié, & une alliance plus forte.

Jaſlowieski ne pouvant s'imaginer qu'Aſlan n'agit pas de bonne foy, l'alla trouver à Oczakow. Il n'y fut pas plûtoſt arrivé que les Tartrres monterent à cheval ; & environnant les Polonois ils tirerent des flêches ſur eux. Les Polonois furent quelque tems ſans branler, ſe couvrant

vrant seulement de leur bouclier pour se garantir des coups de fléches. Alors Kan voyant qu'on leur faisoit vi[illegible] monta à cheval, & se mettant e[illegible] fit semblant d'empêcher le[illegible] de tuer les Polonois. Mais [illegible] voir qu'il ne pauvoit pas les en[illegible] il se retira ; & tous les Polono[illegible] tués.

Il ne faut pas s'imaginer que de t[illegible] Mahometans les Tartares. soient les [illegible] perfides. Les Turcs ne le sont pas moi[illegible] les Chrestiens ne doivent non plus se fier à la parole des uns qu'à celle des autres. Car ils en manquerent à toutes les villes qu'ils prirent par composition en Ukraine dans les années 1674. & 1675. Mais il n'y eut point de place qui fut traitée d'une maniere plus barbare que Human dans la basse Podolie à cinq lieues de la frontiere de la basse Volhynie vers l'Occident. Cette ville qui estoit fort peuplée apres avoir resisté quelque-tems aux Turcs qui l'affiegeoient se rendit enfin, & fit une capitulation avec. Et ces barbares pui n'avoient pas envie de tenir leur parole aux habitans, leur accorderent à tous la liberté de demeurer dans la ville, & de jouir de leur bien. Mais dés qu'ils en furent les maistres ils y exercerent toutes les cruautés imaginables. Car ils violerent les femmes &

& les filles. Ils tuerent les vieillards; & les
...its enfans & emmenerent esclaves tou-
... personnes qui purent marcher.
...ens maintenant à ce qui m'a don-
... de faire cette digression, &
... retraite dont j'ay parlé cy-de-
...ice Jean Albert, & des autres
... Polonios qui n'ont pas sçû pro-
... leur avantage, fait bien voir que
...ns de la Pologne peuvent luy faire
...erre sans craindre de perdre leur
... Car de l'humeur que sont tous les
Polonois ils ne pensent qu'à se défendre, sans prévoir que les mesmes ennemis qui les ont une fois attaqués, les attaqueront encore ensuite, si aprés les avoir battus ils leur donnent le tems de respirer, & de reprendre leurs forces, Ce que je dis pourroit estre justifié par une infinité d'exemples; & principalement par tant d'irruptions que les Tartares ont faites en Pologne, dans lesquelles ils ont souvent esté battus. J'en veux encore rapporter une arrivée l'an 1527.

Au commencement de l'aneée les Tartares sortirent avec une armée de vint six mille chevaux. Ils firent une irruption en Lituanie; & allerent jusques à Pinsk, ravageant tout le pays, brûlant les villages, & enlevant le peuple. Le Duc d'Ostrog ayant assemblé ses troupes les poursuivit

ſuivit comme ils s
leur butin, & les e
pris. Les ayans joints à la
dans le tems qu'ils ne penſo
les Polonois les pourſuiv
ſur eux avec les Lituanois
qu'il avoit ramaſſés. Il en
carnage qu'il s'en ſauva tre
qu'il les trouva tous à pied,
avoient mis leurs chevaux paiſt
campagne: tant ils ſe croyoient
rance. Ainſi ils furent preſque to
à la reſerve de ſept cens qui fu
priſonniers. Aprés quoy il s'en retourna,
& ramena quarante mille Chreſtiens que les Tartares avoient enlevés. Le Roy Sigiſmond le receut à Cracovie avec une joye incroyable, & loua extremement ſon courage, & ſon experience dans la guerre. Car en effet c'eſtoit un grand capitaine. Et l'on peut dire que la faute qu'il fit alors de n'eſtre pas entré en Krimée; & celle qu'il avoit faite auparavant de n'avoir pas aſſiegé Smolensko, aprés avoir défait entierement les Moſcovites l'an 1514. ne ſont pas tant des fautes particulieres d'un General d'armée, que des effets de l'humeur de tous les Polonois.

TRE VI.

ſtat de la Pologne.

les Polonois ont eu incli-
guerre. De ſorte qu'au
t ils eſtoient continuelle-
armes, comme s'ils euſſent
, parce qu'ils n'avoient en-
aire; & qu'ils eſtoient com-
rgers, toujouts plûtoſt preſts
r de place, qu'à s'arreſter dans
meſme lieu. Ainſi ils n'eſtoient jamais en aſſurance; parce qu'ils avoient d'un coſté les Allemans, & de l'autre les Scythes qui leur faiſoient continuellement la guerre. Ils eurent donc beaucoup à démêler avec les uns & les autres. Et bien qu'il n'y ait jamais eu d'amitié ſolide entr'eux & les Allemands; neanmoins la maniere de vivre, & le ſoin qu'ils prenoient de ſe garder la parole qu'ils s'étoient donnée, firent qu'ils s'accoutumerent plus aiſément avec eux qu'avec les Scythes.

Au commencement les Polonois n'avoient ni loix, ni Prince pour les gouverner. C'eſtoit un peuple qui ſe gouvernoit luy-meſme ſelon ſon caprice. Mais comme les Eſtats ne peuvent demeurer long-

tems

tems ſans chef, ni ſe mainte
auſſi il s'éleva bien-toſt des
gne qui y en établirent.
Caſimir qui y introduiſi
nique l'an 1368. & étab
veraine dans le chaſte
comme au milieu de ſon
Pologne eſtoit alors beauco
due qu'elle n'eſt preſentem
le de Cracovie ſe trouvoit q
de ce grand Eſtat : au lieu
re qu'elle eſt aujourd'huy p
tiere, n'y ayant que douze lie
en Sileſie qui dépendoit alors de la Polo-
gne, & qui appartient maintenant à l'Empereur à cauſe du royaume de Boheme.

Les Rois avoient toujours le pouvoir de faire prendre les armes au peuple, toutes les fois qu'il en eſtoit neceſſaire. Tous ſe portoient à faire des actions de valeur ; parce que c'étoient les ſeules par leſquelles ils pouvoient s'élever & acquerir le droit de nobleſſe ; & qu'il n'y avoit point d'autre recompenſe de leurs travaux. Ceux qui n'eſtoient point excités par le deſir de l'honneur l'eſtoient par la crainte du chaſtiment. Car l'on fouetoit avec des cordes, ou l'on battoit avec un bâton ceux qui n'obeiſſoient pas aux ordres du Roy. Ce qui marquoit aux autres la neceſſité de prendre promtement les armes.

...point alors la coutume d'a-
...oupes avec de l'argent ; par-
...ns il n'y en avoit point en
...'on ne labouroit de terres
...e neceſſité de ceux du
...oit aucunement à porter
...u royaume ; ni à y faire
... qui ne ſervent qu'au luxe,
... chere. La terre qui d'elle
...tile fourniſſoit à chacun ſuf-
...quoy vivre. On ne preſſoit
...es payſans de travailler. Car
...de travail qu'ils fiſſent il ſuf-
... leurs maiſtres, & pour eux.
Mais dés qu'on voulut faire un échange des bleds contre des marchandiſes étrangeres ; & que les richeſſes & le luxe s'introduiſirent en Pologne, la vigueur militaire commença auſſi à s'y affoiblir ; & la ſervitude devint inſupportable aux payſans.

Aujourd'huy la Pologne eſt proprement une Republique : & c'eſt ainſi que les Polonois l'appellent, ne conſiderant leur Roy que comme leur chef ſeulement. En effet ils ſont ſi jaloux de leur liberté, & ont tant de peur de la perdre, qu'ils ne veulent point avoir aucune place fortifiée ſur les frontieres ; de peur que le Roy n'y mette garniſon, & ne ſe rende peu à peu le maître abſolu de toute la

No-

de la
Nobleſſe. Ils ont
ſi avant dans le co
leurs enfans, en leu
la perte de leur libert
qu'on fortifiât les front
conſiderent pas qu'en v
grand mal ils tombent da
eſt pire: puiſque leurs
tous leurs ennemis trouv
vert y entrent facilemen
vent de tems en tems q
leur Eſtat, avant qu'ils ay
ordre, & s'oppoſer à leur
ſi que firent les Suedois d
cy-devant.

La republique de Pologne eſt ... ſée de trois ordres, du Roy, du Senat, & de la Nobleſſe. Ce qui fait que tous les droits ſont communs à ces trois ordres; & de telle ſorte qu'il n'eſt pas permis de faire des loix; de les caſſer; d'entreprendre aucune guerre; de faire alliance avec les étrangers; d'établir des impoſts; ni de faire battre aucune monnoye que du conſentement de toute la Republique; ou des Senateurs deputés. C'eſt pourquoy il y en a toujours quelques-uns auprés du Roy, afin de conſerver les loix & les libertés du royaume.

R E VII.

Roy.

ous les benefices confi-
beaucoup d'autres, tou-
& tous & les bien ro-
peut retenir pour luy, &
distribuer à des Gentils-
s; & non à des étran-
merite personnel qu'ils
le service qu'ils ayent ren-
que. Car les Polonois ont
ne contre les étrangers qu'ils
souffrir que le Roy leur fasse
aucune gratification considerable.

Sous le regne d'Estienne Batori, les Hongrois avoient bien servi la republique dans la guerre contre les Moscovites. Ce Roy qui les avoit attirés leur avoit donné quelque recompense. Ce qui irrita tellement l'esprit de quelques particuliers, & principalement du grand General, qu'il en quitta sa charge de dépit; & que plusieurs murmurerent hautement contre ce grand Prince a qui ils avoient tant d'obligation, & qui avoit fait pour la Pologne de plus belles actions qu'aucun de ses predecesseurs. Ainsi tout ce à quoy les étrangers peuvent pretendre, ne va seulement qu'à

qu'à commander un regiment d'infanterie, & à obtenir quelque petit bien royal; encore faut-il, pour le pouvoir posseder, qu'ils ayent esté faits auparavant Gentils-hommes Polonois; sans quoy le Roy ne pourroit pas le leur donner. Il y a pourtant certains petits biens royaux, & quelques benefices qu'on peut tenir sans estre Gentils-hommes Polonois.

Il est si vray que pour posseder du bien en Pologne, il faut estre Gentilhomme Polonois, que le Roy Estienne Batori voulut faire donner l'indigenat, c'est à dire, le droit de noblesse à deux de ses neveux dans la Diete, qu'il avoit convoquée le 13. Decembre 1386. Car comme il n'avoit point d'enfans, il vouloit élever ceux de son frere; & croyoit que ce droit leur serviroit de degré pour monter plus haut. Mais ce grand Prince fut prevenu par la mort en la cinquante quatriéme année de son âge, aprés avoir regné dix ans.

On croiroit que ce grand pouvoir qu'un Roy de Pologne a de disposer de tant de de charges, de biens royaux, & de benefices, luy devroit attirer l'amour & l'affection de ceux à qui il les donne; & les tenir dans la disposition de faire aveuglement tout ce qu'il souhaiteroit d'eux. Car il y a peu de Princes dans l'Europe qui ayent plus de graces à accorder que luy;

ni qui puissent faire en si peu de tems d'un pauvre Gentil-homme, un fort grand Seigneur. Mais outre que les Polonois de leur naturel ne sont point reconnoissans, ils sçavent encore que le Roy ne peut donner qu'à eux aucun de ces biens, de ces charges, ni de ces benefices; & croient que quand il les leur accorde, il ne fait que leur rendre ce qui leur appartient de droit: & qu'ainsi il ne leur fait pas tant une grace qu'une justice. Car, comme j'ay déja dit, le Roy ne peut retenir aucun de ces biens pour luy, ni supprimer aucune charge du royaume. De plus la noblesse ne souffriroit qu'avec peine qu'il donnât la moindre chose aux étrangers; parce qu'elle est si jalouse de sa liberté, qu'elle ne veût point qu'il se fortifie en se faisant des creatures qui luy seroient attachées uniquement.

Le Roy ne succede pas à son predecesseur, non pas mesme à son pere. Mais il est élû librement par la noblesse assemblée, par ses députés dans une diete generale, qui doit toûjours se tenir auprés de Varsovie. Et bien que les enfans d'un Roy n'ayent aucun droit dans la republique, toutefois ils y sont fort considerés. Car c'est ordinairement l'un d'eux qui est élû aprés la mort de son pere. Mais cela se fait toujours avec les mesmes ceremonies, & en gardant les mesmes regles que si on

on élisoit un étranger; le Polonois voulant se conserver la liberté ste pouvoir ne le pas élire; & croyant que leur bonheur consiste dans la puissance de choisir tel Prince qu'ils voudront. Non seulement ils ont de la consideration pour les fils de leurs Rois, mais ils en ont encore pour leurs filles; & mesme pour leurs veuves, dont je rapporteray quelques exemples.

Louis Roy de Pologne & de Hongrie estant mort le 13. Decembre 1382. & n'ayant laissé que deux filles, la republique s'assembla à Radom, poua l'élection d'un nouveau Roy. Une partie des Senateurs estoit portée pour élire Sigismond Marquis de Brandedourg, qui avoit épousé l'aisnée des deux Princesses: l'autre estoit pour Hedwige la plus jeune, qui n'estoit point en âge d'estre mariée. Aprés plusieurs contestations, il fut enfin resolu dans la diete tenue à Vieliczca, de deputer à la Reine Elisabeth qui estoit en Hongrie, avec la Princesse Hedwige sa fille, pour la prier de l'envoyer en Pologne; & luy faire sçavoir que le resolution du Senat estoit de la couronner Reine, & d'élire un Prince qui fut en estat de l'épouser. La Reine Elisabeth qui ne vouloit pas marier cette Princesse si jeune; & qui mesme avoit dessein de luy faire épouser le Duc d'Austriche, à qui elle avoit esté promise dés le vivant

du Roy Louis son pere, envona dire à la diete qui se tenoit alors à Siradie, qu'elle envoyeroit à Pasques la Princesse Hedwige en Pologne; mais qu'elle souhautoit qu'elle retournât ensuite en Hongrie, pour demeurer auprés d'elle l'espace de trois ans, jusques à ce qu'elle fut en âge d'étre mariée.

Elisabeth n'ayant point envoyé sa fille Hedwige en Pologne au temps qu'elle l'avoir promis, les Senateurs luy députerent une seconde fois, pour luy faire sçavoir que bien que les affaires de la republique fussent en tel estat qu'elles avoient besoin de la oresence d'un Roy, ils attendroient neanmoins encore jusques au mois de Novembre 1383. Et cette Reine n'ayant point non plus envoyé Hedwige, les Polonois luy députerent une troisiéme fois au commencement de l'année suivante. Mais la Reine Elisabeth ne leur ayant point aussi tenu parole, le Senat assemblé à Radom luy députa un seul homme, pour luy dire qu'on avoit resoludans la diete de ne luy envoyer plus personne; & que si elle vouloit que sa fille Hedwige fut leur Reine, elle seroit encore attendue jusques au huitiéme de May. Aprés quoy si elle ne paroissoit point, la republique verroit ce qu'elle auroit à faire dans le pressant estat où elle estoit d'élire un Roy.

La

La Reine Elisabeth ayant appris la resolution du Senat, au lieu d'envoyer sa fille Hedwige en Pologne y envoya Sigismond son gendre, avec des troupes pour gouverner la republique, en attendant que la Princesse Hedwige fut plus grande. Ce que les Polonois ayant appris, leverent promptement du monde pour s'opposer a Sigismond qu'ils haïssoient particulierement. Ils luy envoyerent dire que s'il entroit en Pologne ils se déclaroient ses ennemis. Ainsi il s'en retourna, & leur manda d'attendre jusques à la Pentecoste l'arrivée de la Princesse Hedwige qui n'arriva pourtant à Cracovie qu'au mois d'Octobre suivant. Dés qu'elle y fut arrivée elle fut couronnée Reine de Pologne le jour de sainte Hedwige de Lignitz.

J'ay cru devoir rapporter cette histoire, pour faire voir combien les Polonois considerent la race royale; puis qu'ils attendirent avec tant de patience cette Princesse, dans le besoin où ils estoient d'élire un Roy. Car le royaume estoit alors déchiré non-seulement par le Duc de Masovie qui vouloit estre Roy de Pologne, comme estant de la maison royale de Casimir le grand, & qui avoir un parti considerable dans la republique; mais encore par les Lituanois, & les Russiens; & par les pilleries & les brigandages qui

s'exerçoient par tout avec impunité, à cause que l'Estat estoit sans chef. Hedwige estant couronnée, & la republique estant en peine de luy choisir un mari, Jagellon Duc de Lituanie luy envoya ses deux freres avec de grands presens; & fit offrit aux Polonois, que s'ils vouloient l'élire pour leur Roy, il se feroit Chrétien, & donneroit à la republique son Duché avec deux cens mille livres. Ce qui les obligea à luy accorder ce qu'il demandoit, & à l'élire Roy.

L'exemple d'Estienne Battori justifie encore ce que j'ay dit cy-dessus, que les Polonois élevent toujours au trosne quelqu'un de la race royale: puis que ce Prince ne fut élu Roy de Pologne, qu'à condition qu'il épouseroit la Princesse Anne, sœur de Sigismond Auguste mort sans enfans, & le dernier de la race des Jagellons. Ce qui obligea les Polonois à imposer cette condition à Estienne Battori, fut en partie pour traiter honorablement la maison des Jagellons; & en partie aussi pour éviter la dépense qu'il leur eut falu faire pour entretenir deux Princesses. Mais ce qui les y porta encore davantage, fut que Henri de Valois Roy de Pologne, qui n'avoit pas voulu l'épouser, ayant appris la mort de Charles IX. son frere, les avoit abandonnés sans rien dire le 18. de

Juin

Juin 1574. pour retourner en France, aprés avoir esté couronné à Cracovie le 24. Fevrier, & avoir demeuré cinq mois avec eux.

Les Polonois croyant donc qu'ils s'attacheroient plus fortement Estienne Batori, l'obligerent d'épouser la Princesse Anne quoy qu'avancée en âge. Ce qui fut un grand mal-heur pour toute l'Eglise de Suede. Car Estienne Batori estant ensuite mort sans enfans à Grodno le 12. Decembre 1586. la republique respectant toujours la race des Jagellons, élut Sigismond III. fils de Jean Roy de Suede, & de Catherine, sœur de Sigismond Auguste; & neveu de la Reine Anne, veuve d'Estienne Batori. Car Sigismond estant obligé de venir resider en Pologne, laissa le gouvernement de la Suede au Duc de Sudermanie son oncle, qui s'empara depuis de ce royaume, où il abolit la Religion Catholique, & où il établit le Lutheranisme dont il faisoit profession.

Ce que je dis que les Polonois dans le choix de leurs Rois, ont toujours preferé les enfans de la race royale est si veritable, que dés le commencement de leur royaume, & lors mesme qu'ils estoient encore ensevelis dans les tenebres du paganisme, ils élurent pour leur Reine Venda, qui estoit la seule qui restoit de la race de Cracus leur troisiéme Roy. Long-

tems aprés, Louis Roy de Pologne & de Hongrie, ayant choisi pour son successeur Sigismond Marquis de Brandebourg, à qui il avoit marié sa fille aisnée, la republique assemblée dans une diete tenue à Radour l'an 1312. fit une constitution par laquelle elle eycled Sigismond, & déclara que neanmoins on auroit égard à sa femme. Les grands Seigneurs donnerent ensuite leurs suffrages en faveur de Ziemowit Duc de Masovie, à condition qu'il épouseroit Hedwige, une des filles du Roy Louis. Mais la Reine Elisabeth sa mere ne voulut point qu'elle épousât un si petit Prince que le Duc de Masovie, bien qu'il fut de la maison royale de Casimir le grand.

J'ay dit que les Polonois n'avoient pas seulement de la consideration pour toutes les personnes de la race royale; mais qu'ils avoient encore pour les veuves de leurs Rois. C'est pour cette raison qu'ils obligerent le Roy Jean Casimir d'épouser la Reine Marie Louise, veuve d'Uladislaus IV. son frere mort sans enfans. Ce que je viens de dire, paroît encore par la proposition qui fut faite à la Reine Eleonor d'Austriche, veuve du Roy Michel, pendant la diete d'élection l'an 1674. Car les Polonois vouloient que le Prince de Neubourg, qui estoit appuyé de la France s'obligeât d'épouser cette Reine

Reine veuve ; à laquelle la proposition en fut faite le 18. May, par quatre Evesques qui l'asseurerent, que si elle vouloit consentir à ce mariage, on éliroit le Prince de Neubourg. & que par ce moyen tous les esprits qui estoient partagès, se trouveroient reunis. Mais la Reine Eleonor sœur de l'Empereur, qui ne faisoit rien que par le conseil du Chancelier Patz, & par le mouvement des Ministres de la Cour de Vienne; répondit qu'elle avoit dans la diete des personnes qui prendroient soin de ses interests.

André Trzebicki Evesque de Gracovie, fut celuy des quatre qui porta la parole à la Reine Eleonor; & qui la dorta ensuite au Chancelier Patz, qui estoit, comme j'ay dit, tout son conseil. Mais ce Chancelier qui vouloit faire élire le Prince Charles de Lorraine, que l'Empereur recommandoit fortement, répondit qu'il ne vouloit que le seul Prince de Lorraine, & non le Prince de Neubeurg. L'évenement luy fit bien voir qu'il s'estoit trompé, & qu'il avoit mal pris ses mesures, & mal connu ses veritables interests. Car comme il avoit gouverné le Roy Michel, & qu'il gouvernoit encore cette Reine, il eut facilement aussi gouverné le Prince de Neubourg, qui estoit jeune, & que sa femme eut tourné comme elle eut voulu.

Le

Le Chancelier Patz eſtoit ſi entier dans ſon opinion, qu'il n'en revenoit que difficilement. Il eſtoit homme de parole, & quand une fois il l'avoit donnée à quelqu'un, il la luy gardoit inviolablement, ſans qu'aucun de ſes intereſts le peut faire changer. La conference qu'il eut avec l'Ambaſſadeur du Prince de Neubourg à Belveder, où je l'accompagné, fit bien connoître que ſes propres intereſts n'eſtoient pas ſeuls capables en le ramener. Car j'appris enſuite de luy qu'on luy avoit fait des offres conſiderables; & repreſenté l'avantage que l'élection du Prince de Neubourg apporteroit à toute ſa famille. Mais cela ne le toucha point: & cette conference fut inutile, & pour luy, & pour le Prince de Neubourg, Sa femme meſme quoy que Françoiſe de la maiſon de Mailly, ne voulut jamais revenir dans le parti Eronçois, quelque propoſition avantageuſe qu'on luy peut faire. Elle eſtoit Dame d'honneur de la Reine Eleonor. Elle luy avoit donné ſa parole de luy eſtre fidele; & elle la luy tint inviolablement. Cette fidelité conſtante en une Françoiſe Auſtrichienne, fut meſme eſtimée de tous les François qui preferent toujours cette vertu à tous les avantages qu'on leur propoſe.

La France avoit alors pour ennemis, preſque

presque tous les Princes de l'Europe. Mais elle estoit accompagnée de tant de bon-heur, que Dieu ne permetroit pas qu'elle vint a bout, mesme des choses qu'elle souhaitoit le plus, lors quelles luy devoient estre contraires & prejudicables dans la suite. Ce fut pourquoy la providence divine ne permit pas que le Prince de Neubourg fut élu Roy de Pologne, pour lequel la France fit tout ce qu'elle pût. Car ce Prince n'eut pas manqué de devenir son ennemi, puis que le Duc de Neubourg son pere le devint aussi-tost aprés, en mariant sa fille à l'Empereur.

Je riviens maintenant à ce que j'ay dit cy-devant: Que le Roy de Pologne avoit le pouvoir de donner toutes les charges de la Couronne & du Duché. Mais pour les pouvoir posseder, il faut non seulement estre Gentil-homme Polonois; mais il faut encore avoir du bien en fonds de terre, & estre, comme ils disent, *possessions*, dans l'Estat où est la charge. Ainsi un Gentil-homme qui n'auroit du bien que dans le royaume, ne pourroit pas avoir des charges dans le Duché. Et de mesme celuy qui n'en auroit qu'en Lituanie, ne pourroit point non plus avoir des charges dans le royaume. Ce qui s'observe regulierement; quoy que les Polonois & les Lituanois ne fassent qu'un mesme

meſme corps, qu'ils ne ſoient plus qu'un meſme peuple; & qu'ils n'ayent preſque plus que les meſmes manieres d'agir. Neanmoins dans le tems que j'a demeuré en Lituanie, j'y ay remarqué que les Lituanois approchent plus que les Polonois, de toutes les façons de faire de France, & de l'enjouement des François, quoy qu'ils en ſoient plus éloignés.

Le pouvoir que le Roy Pologne a de donner les charges; les biens royaux, & les benefices, eſt limité par les loix. Sigiſmond III. ayant donné l'Eveſché de Varmie à ſon fils Jean Albert, tout l'ordre de la nobleſſe s'y oppoſa, & en fit grand bruit dans une diete tenue à Varſovie l'an 1624. ſoutenant que c'étoit contre ſes conſtitutions.

On peut nommer avec juſtice le Roy de Pologne le Roy des Rois. Car il appelle tous les Gentils-hommes, *Monſieur mon frere*. En effet, ils ſont tous comme Souverains; puis qu'ils ont le droit de vie & de mort ſur tous leurs ſujets, & que tout le bien eſt à eux. A la verité ils ſont obligés d'obeïr à leur Roy; mais en tant qu'il garde la juſtice, les loix, les libertés, les privileges, & tout ce qu'il a promis par le ſerment qu'il a fait aprés ſon élection. Autrement ils croient qu'ils ne ſont point tenus de luy obeïr: au contraire ils ſont eux meſ-

mesme serment de s'opposer à ses contraventions, & de les declarer à la republique. Cependant le respect qu'ils ont pour luy est si grand, que tout ce qui se fait dans les Cietes, & dans toutes les justices, se fait toujours en son nom.

Lors que le Roy de Pologne entre dans une ville, les Magistrats doivent luy en apporter les clefs. Il a droit d'en faire garder les portes par son regiment des Gardes, Neanmoins les Dantziquos ont le privilege de garder cux mesmes les leurs, de ne point laisser entrer de troupes avec le Roy, & de faire la ronde toute la nuit dans les rues, pendant tout le tems qu'il est dans leur ville. Mais il est vray aussi que Dantzic, qui est l'une des principales villes Hanseatiques, est proprement une republique libre sous la protection de la Pologne. En effet elle a toutes les marques d'une entiere souveraineté. Car elle condamne à mort sans appel, mesme les Gentils-hommes Polonois, lors qu'ils y ont commis quelque crime qui le merite. Elle fait battre sa monnoye sans aucune permission de la republique, bien qu'elle y fasse mettre l'image du Roy; & elle n'est point obligée de recevoir la mauvaise monnoye de Pologne. Cependant quelques souverains que les Dantziquois paroissent, ils sont neanmoins obligés d'envoyer

voyer aux Dietes leurs députes, qui y parlent toujours au nom de leur Senat : & ausquels le Chancelier impose aussi toujours silence, & leur défend de prendre cette qualité, qu'ils ne laissent pas de prendre ensuite dans les autres Dietes.

Dantzic est à une lieue de la mer Baltique, & presque à l'emboucheure de la Vistule. Cette ville qui jusques en l'année 1170. n'avoit esté qu'un amas de plusieurs cabanes de pescheurs, s'est élevée jusques à ce point de grandeur, qu'elle passe aujourd'huy pour l'une des principales de l'Europe. En effet, elle est fort belle, & son port fort celebre ; mais l'entrée en est difficile, parce que la Vistule se divise en plusieurs bras avant que de se décharger dans la mer; & que celuy qui passe à Dantzic, est quasi le moindre de tous. Ce qui fait que les grand vaisseaux n'ont pas assés d'eau pour entrer chargés dans cette emboucheure, & ensuite dans le port. Il y a sur la riviere entre l'emboucheure & le port, un fort appellé la Lanterne parce qu'en effet on y allume la nuit un fanal, afin que les vaisseaux qui arrivent le puissent voir & découvrir de loin. Dantzic est la ville de toute la Prusse, où il se fait le plus de trafic, & principalement de bled : en quoy consiste presque tout le commerce de Pologne : & les Dantziquois ont ce privi-

privilege qu'il n'y a qu'eux qui puissent accepter des Polonois les bleds, quand une fois ils sent entrés dans leur port, où on les ameine de tous costés par la Vistule, La motitié du revenu du port appartint au Roy de Pologne, depuis le tems que Sigismond Auguste obligea les Dantziquois à luy accorder ce tribut, à cause des conditions qu'ils avoient oséluy demander, avant que de recevoir ses députés dans leur ville.

Dantzic est la capitale de toute la Prusse. Elle est à sept lieues d'Elbing, & à vingt-six lieues de Thorn. Elle est assés bien fortifiée pour le pays, depuis l'irruption que les Suedois firent en Pologne l'an 1655. Elle est neanmoins commandée par des éminences qui sont du costé de l'Occident. C'est de cette ville que les Polonois tirent tout ce qui leur est necessaire, comme les draps, les soyes, les cuits, le papier, le sucre, les huiles, & toutes les epiceries dont ils se servent beaucaup pour assaisonnar les viandes & le poisson. Je ne parle point des vins, des eaux de vie, ni du sel qu'on y porte de France, & qui n'y vaut qu'un écu le muid; parce que les Polonois n'aiment que le vin de Hongrie; qu'ils font de l'eau de vie avec du bled; & qu'ils ont beaucoup de sel. Ainsi les vins, les eaux de vie, & le sel qui viennent de France, ne servent que pour la Prusse seulement.

lement. Mais je veux dire que comme la ville de Dantzic est la seule, d'où les Polonois tirent tout ce qui leur est necessaire, & où ils portent tout ce qu'ils ont à vendre, il ne faut pas s'étonner aussi si elle est devenue si riche & si considerable.

Tous les Dantziquois estoient autrefois Catholiques. Mais ils embrasserent les dogmes de Luther au siecle passé comme la pluspart des peuples du Nord. Ils commencerent à recevoir cette doctrine l'an 1525. sous le regne de Sigismond I. qui n'osa s'y opposer; parce qu'il apprehendoit d'avoir la guerre avec lvs Chevaliers Teutons, la treve qu'il avoit faite avec eux estant sur le point d'expirer. Ensuite Sigismond Auguste ayant receu d'Albert Duc de Prusse, le serment de fidelité pour luy & pour la repnblique, confirma les anciens privileges des Prussiens; & donna la liberté de professer la confession d'Ausbourg.

La plus grande partie des habitans de Dantzic est lutherienne; & l'autre calviniste. Il y a seulement quelques Cathoques, & quelque peu d'Anabaptistes. Car la liberté de conscience y est entiere: mais de telle sorte que tout le gouvernement est entre les mains des lutheriens, les autres n'y estant point admis. Les Catholiques y ont une Eglise, qui est un Convent

Convent de Dominicains, qui sert de Paroisse à tous ceux qui se trouvent dans la ville. Il y a encore dans le fauxbourg une maison de Jesuites, & une autre de Religieuses. Pour les lurheriens ils ont cette belle Eglise, que les Catholiques avoient autrefois, & qui est l'un des plus beaux vaisseaux que j'aye veus en Pologne. Ce qu'il y a de remarquable à Dantzic, & de bien singulier parmi les lutheriens, est qu'ils reconnoissent le Nonce du Pape qui est en Pologne, pour plusieurs causes Ecclesiastiques, comme pour avoir dispense des mariages au degré défendu.

Ce qui me reste à dire de la ville de Dantzic, est qu'elle ne veut point reconnoître la Justice de Pologne; disant qu'elle ne s'est soumise qu'au Roy, & non pas aux Polonois. Pour défendre ce droit, les Dantziquois prirent les armes l'an 1576. & sous la conduite d'un Jean de Cologne, qui avoit défendu Marienbourg, ils s'avancerent jusques à Ditschow sur la Vistule, avec les troupes qu'ils avoient levées. Mais ils furent battus par celles des Polonois. Ensuite le Roy leur pardonna à la priere des Electeurs de Saxe & de Brandebourg.

Le Roy de Pologne a droit de juger les procés taut civils que criminels. Les jugemens de toutes les justices se font par la plura-

pluralité des voix. Mais dans les procés criminels, la ſeule voix du Boy ſouve la vie. Et cela, parce qu'il peut donner grace à tous les criminels, par quelque tribunal qu'ils ſoient condamnés. Il n'en eſt pas de meſme dans la décision des affaires de la republique qui ſe traitent dans une Diete generale, oû toute la Nobleſſe eſt aſſemblée par ſes deputés. Car alors pour y conclure & déterminer quelque choſe, il faut abſolument le conſentement de tous ces deputés qni ſont en grand nombre. Tellement que toutes les fois qu'un ſeul n'y conſent point, & en fait ſa proteſtation, la Diete ſe rompt, & tous les deputés ſe ſeparent, ſans que le Roy les puiſſe arreſter, ni convoquer une autre Diete que trois mois aprés celle qui a eſté rompuë.

Uu Roy de Pologne ſans le conſentement de la republique ne peut lever de troupes. Uladiſlaus IV. en ayant mis ſur pied de l'argent qu'il avoit receu pour la dot de la Reine Marie Louiſe ſa femme, le Senat & la Nobleſſe en murmurerent ſi fort qu'il fut obligé de les caſſer. Sans ce meſme conſentement il ne peut donner aucuns biens royaux à la Reine. Sigiſmond III. ayant voulu donner à la Reine Conſtance ſa femme deux Staroſties vacantes par la mort de la

la Reine Anne morte en 1625. tout l'ordre de la Noblesse en fit grand bruit dans la Diete, & soutint que le Roy ne pouvoit donner à la Reine ces Starosties sans le consentement de la republique.

Sans le mesme consentement le Roy de Pologne ne peut envoyer des Ambassadeurs aux Princes étrangers; ni en recevoir de leur part, bien que ce soit à luy à leur donner audiance. Il ne peut aussi sortir du royaume pour aucune affaire quelque importante qu'elle soit. Sigismond III. ayant appris la mort de Jean Roy de Suede son pere convoqua une Diete à Varsovie au mois de May 1592. afin que toute la republique consentit au voyage qu'il avoit dessein de faire en Suede. Et Louis Roy d'Hongrie qui fut élu Roy de Pologne l'an 1370. voulant retourner en Hongrie fut obligé d'en demander le consentement, & d'augmenter les privileges de la Noblesse, afin de pouvoir l'obtenir.

Bien qu'un Roy de Pologne ne puisse faire presqu'aucune chose de luy-mesme, il peut neanmoins prendre connoissance du payement des gens de guerre, regler ne nombre des troupes, & commander l'armée. Ce n'est pas que celuy qui en est grand General, n'ait toujours une grande autorité sur les soldats, com-

 me

me je diray dans la suite. Car il faut maintenant parler de l'ordre du Senat.

CHAPITRE VIII.

Du Senat en general.

LEs Evesques, les Palatins, les Castellans, & les dix officiers Senateurs composent tout le Senat de Pologne. Ce Senat a esté établi pour regler selon la justice, & l'équite des loix tout ce qui s'y fait pour le bien & la sureté de l'Estat. C'est le Roy qui fait les Senateurs. Il ne les éleve point à cet honneur sans leur faire prester serment d'estre fideles à la republique Lorsqu'une fois ils ont esté faits Senateurs, ils le sont pour toute leur vie. Ce sont eux qui dans la Diete generale sont assis à droit, & à gauche du Roy, chacun selon le rang de sa dignité, & non selon l'ancienneté de sa reception. Ce sont eux qui approuvent avec le Roy toutes les constitutions que la Noblesse leur propose par ses Nonces, c'est-à-dire, par ses deputés. Ainsi le Senat est proprement entre le Roy & la Noblesse pour conserver & défendre l'autorité de la republique. C'est dans cet ordre que toute l'autorité reside non par le grand nombre de personnes dont il est composé, mais par un

un droit qui luy eſt acquis, les loix ayant marqué à chacun tout ce à quoy il eſt obligé.

Les Senateurs eſtiment tant leur dignité, qu'ils mépriſent tous les titres d'honneur que les Empereurs donnent. Sigiſmond Roy de Pologne & ſon frere Uladiſlaus Roy d'Hongrie eſtant allés à Vienne, l'Empereur offrit aux Senateurs qui les avoient accompagnés, le titre de Prince de l'Empire. Ce qu'ils ne voulurent point accepter, diſant qu'eſtant nés Gentilshommes Polonois, & ayant droit de traiter avec leur Roy, & de la paix, & de la guerre, c'eſtoit leur faire injure de croire que le titre de Prince de l'Empire, leur fut plus honorable, & fut plus grand que celuy de Senateur de la republique de Pologne.

Les Senateurs jurent de conſerver inviolablement les droits, les libertez, & les privileges de la republique. En ſorte que s'il arrivoit que le Roy voulut étendre ſa puiſſance au delà des loix & des libertés qu'il a fait ſerment de conſerver, le Senat doit le faire ſouvenir de ſon devoir, & de ſon obligation; en gardant toutefois le reſpect qui eſt dû à ſa Majeſté. Pour cet effet il doit toujours y avoir quatre Senateurs à la Cour, tant pour aſſiſter le Roy de leurs Conſeils, que

pour obſerver s'il ne ſe paſſe rien de contraire à leurs privileges. C'eſt de cette ſorte que les Polonois croyent que leur republique peut ſe conſerver dans ſa vigueur, & dans ſon entier. Ce qu'il faut ajouter icy qui regarde tous les Senateurs en general, eſt qu'ils ne peuvent ſortir du royaume, ſans la permiſſion de la republique, non pas meſme pour cauſe de maladie qui les obligeroit ou à changer d'air, ou à aller aux eaux hors de Pologne.

CHAPITRE IX.

Du Senat en particulier, & premierement des Eveſques.

TOus les Eveſques ſont donc Senateurs, & precedent les ſeculiers. Il n'y a que ſeize Eveſchés dans toute la Pologne, dont il y en a meſme trois qui ont eſté uſurpés par ſes ennemis, ſçavoir ceux de Smolensko, & de Kiovie qui ſont poſſedés par les Moſcovites, & celuy de Caminiec qui a eſté cedé aux Turcs. Ce n'eſt pas que la republique ne conſerve encore ces trois dignités, & que pour avoir le rang de Senateur, il ne ſe trouve toujours aſſés de perſonnes qui demandent au Roy ces titres lorſqu'ils viennent à vaquer.

L'Ar-

L'Archevesque de Gnesne qui se dit Legat apostolique né, est le premier de tous les Evesques, & de tous les Senateurs. Il est primat de tout le royaume: & cette qualité luy fut donnée par le Concile de Constance, où le Roy Uladislaus Jagellon l'avoit envoyé pour y soutenir son droit sur la Prusse contre les Chevaliers Teutons. Pendant l'absence de cet Archevesque le Roy Jagellon épousa Elisabeth fille du Palatin de Sandomir l'an 1416. & la fit couronner à Cracovie par l'Archevesque de Leopol. Ce que l'Archevesque de Gnesne ayant appris, & craignant pour luy & ses successeurs de perdre la prerogative de couronner les Rois & les Reines, il obtint du Concile que doresnavant l'Archevesque de Gnesne seroit primat de tout le Royaume de Pologne. C'est pour cette raison qu'il y a appel par devant luy des jugemens rendus, non-seulement par les Evesques, mais par l'Archevesque de Leopol. Depuis Jean Laski Archevesque de Gnesne ayant esté envoyé à Rome l'an 1513. par le Roy Sigismond pour assister au Concile de Latran, obtint de Leon X. pour luy & tous ses successeurs la qualité de Legat né du saint Siege Apostolique.

Cet Archevesque a une autorité si gran-

grande qu'il eſt défendu non ſeulement de tirer l'épée devant luy, mais de dire aucune parole indecente : que ſi le Roy fait quelque choſe contre les loix, c'eſt à luy à convoquer le Senat, & la Nobleſſe, afin de s'y oppoſer. On porte la croix devant luy quand il ſort pour aller chés le Roy, ou à la Diete : & lorſqu'il y eſt aſſis un Aumoſnier la tient derriere ſa chaiſe. Pendant l'interregne il a droit de faire battre monnoye. Il a un Mareſchal qui eſt Senateur caſtellan du royaume. Ce Mareſchal va à cheval devant ſon carroſſe avec le bâton levé qu'il ne baiſſe que devant le Roy ſeulement. Et lorſque les autres Mareſchaux ſont abſens il a droit de porter le bâton levé devant le Roy, & d'aller devant luy à l'Egliſe, ou à la Diete.

L'Archiveſque marchant ainſi juſques à l'entrée du Palais du Roy ; & eſtant arrivé au bas de l'eſcalier, s'y arreſte pour attendre que le Roy l'ait envoyé ſaluer par le Chambellan de la Couronne, ou par quelqu'autre des principaux Officiers de ſa Cour, à la teſte deſquels eſt le petit Mareſchal. Lorſque l'Archeveſque eſt entré dans l'antichambre, le Roy ſort de ſa chambre & vient au devant de luy. Il ne fait aucune viſite à perſonne, excepté au Nonce du Pape qu'il viſite une ſeu-

le

le fois. Il n'en fait ni n'en rend à pas un autre, non pas mesme aux Ambassadeurs des Testes couronnées qui l'ont visité. C'est luy qui pendant l'interregne est le chef & le regent de la republique ; & qui regle les sentimens de toute la Noblesse assemblée par ses Nonces dans la Diete de l'élection. C'est luy qui envoye ses universaux à tous les ordres de la republique pour leur donner avis de la mort du Roy, afin de tenir les petites Dietes, & leur marquer le tems de la Diete generale. Que si pendant l'interregne il arrive quelques affaires extraordinaires, on luy donne des personnes choisies parmi l'ordre des Senateurs & celuy de la Noblesse, pour l'assister de leurs conseils dans ce qu'il doit faire. Les Polonois luy ont donné ce grand pouvoir ; parce qu'ils n'ont pas voulu le donner à un seculier, de crainte qu'il n'eut l'ambition de ce faire Roy. Car c'est ce Prelat qui a droit de le proclamer aprés qu'il a esté élu.

Ce droit de proclamer le Roy aprés son èlection est si grand & si considerable, que les Ambassadeurs des Candidats regardent l'Archevesque de Gnesne comme celuy de qui dépend le succés de leur negociaition ; & il n'y en a pas un qui ne fasse son possible pour se le rendre favora-

 ble

ble; parce que le Roy ne seroit point veritablement élu, s'il n'estoit ensuite proclamé. Sur cela je rapporteray ce qui se passa en l'élection de Jean III. l'an 1674. Un nommé Czartoreski estoit alors Archevesque de Gnesne: & en cette qualité c'étoit à luy à proclamer le Roy. Il estoit de la faction d'Austriche, ami intime du Chancelier Patz, & par consequent grand ennemi de tout le parti François, & du Mareschal Sobieski qui fut élu. Cet Archevesque qui n'eut jamais voulu proclamer le grand Mareschal mourut trois jours avant l'élection: & par sa mort le droit de proclamation tomba à Trzebicki Evesque de Cracovie, qui estant ami du Mareschal Sobieski le proclama avec joye.

Il n'y a que seize Evesches en Pologne comme j'ay déja dit. Mais aussi ils sont d'une grande étendue, & d'un grand revenu. On le croira facilement, en considerant que ce royaume, aprés toutes les pertes qu'il a faites, est encore aussi grand que la France. Le premier est l'Archevesque de Gnesne dans la basse Pologne, dans le palatinat de Kalisch, à neuf lieues de cette ville vers le Septentrion. Ce lieu qui a esté autrefois la ville capitale de tout le royaume, n'est plus maintenant qu'un grand village sans murailles & sans riviere.

Le

Le second est l'Archevesché de Leopol qui est la ville capitale de toute la Russie noire, & qui a pris son nom de Leon Duc de cette Province, lequel ravageant cruellement la Pologne avec une armée de Tartares & de Russiens, fut entierement défait par le castellan de Cracovie l'an 1279. sous le regne de Lescus Niger. Cette ville est située au pied des montagnes, peu fortifiée, & sans riviere, avec un méchant chasteau sur le haut. Elle est celebre par plusieurs sieges qu'elle a soutenus. Car elle a esté assiegée une fois par les Cosaques & les Tartares avec une armée effroyable: une autrefois par les Moscovites & les Cosaques joints ensemble avec une armée de plus de six-vints mille hommes, sans la pouvoir prendre en deux mois & demi de tems que le siege y dura: & la derniere fois par les Turcs & les Tartares pendant le regne du Roy Michel.

Cette ville est le siege de trois Evesques, sçavoir d'un Archevesque Latin catolique, d'un Archevesque Armenien catolique, & d'un Evesque Russien grec schismatique. Le premier Archevesque Latin fut un Gentilhomme Polonois appellé Christinus qui fut sacré par l'Archevesque de Gnesne, en pre-

ſence du Roy Caſimir qui l'établit dans cette ville l'an 1361. Je ne diray rien des deux Archeveſques ; puiſqu'eſtant catoliques, ils ne different point d'avec nous ; ſinon que les Armeniens ont leurs ornemens & leurs ceremonies particulieres ; & que les hommes ſont ſeporés des femmes dans l'Egliſe. Voila ſeulement ce que j'ay ay remarqué de ſingulier.

Quant aux Ruſſiens, l'Eveſque ne peut eſtre marié ; parce qu'il doit eſtre choiſi parmi les religieux de ſaint Baſile qui ſont vœu de chaſteté. Mais pour les Curés des Paroiſſes, ils ne ſont point obligés de garder le celibat ; c'eſt-à-dire, qu'ayant eſté admis aux ordres aprés leur mariage, on ne peut les contraindre à ſe ſeparer de leurs femmes ; mais ils n'en peuvent épouſer aucune aprés leur ordination, & ſont obligés à vivre dans la continence, ſi leur femme vient à mourir. Leur liturgie eſt en langue Ruſſienne, qui eſt proprement une dialecte de l'Eſclavon, comme le Polonois. Ils croyent que le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils ; & que le Pape n'eſt point le chef de toute l'Egliſe, mais ſeulement le premier des deux Patriarches ; & que celuy de Conſtantinople duquel ils dépendent, eſt le ſecond, & neanmoins indépendant du premier. Car pour tous

les

les autres articles de foy ; ils les croyent tous comme les Catoliques. Leurs ceremonies & leurs ornemens ſont differens de ceux des Latins, & des Armeniens. Ils prient debout en faiſant pluſieurs genuflexions qu'ils comprent avec un chapellet à la main. Ils communient ſous les deux eſpeces : Et voicy comment. Le Preſtre conſacre pluſieurs petits pains faits avec du levain. Aprés qu'il a luy-meſme communié, il rompt ces pains en petites mieres, & les met dans le calice avec le vin conſacré. Puis avec une petite cuilliere d'argent qui ne ſert qu'à cet uſage, il prend une de ces mietes avec un peu de vin du calice, & en communie ceux qui s'approchent de luy, en verſant dans la bouche de chaque communiant, en une ſeule fois, ce peu de pain & de vin conſacré. Ils communient tous debout, les bras croiſés ſur la poitrine & font communier auſſi leurs petits enfans. Aprés que tout le monde a communié, le Preſtre conſume tout ce qui eſt demeuré de reſte dans le calice.

Le troiſième eveſché eſt celuy de Gracovie, qui eſt la ville capitale du royaume ſur la Viſtule, dans la haute ou petite Pologne. Cet eveſhé a eſté autrefois archeveſché, que le Roy Mieciſlaux y éta-

blit l'an 964. incontinent aprés avoir receu la foy de Jesus-Christ. Mais cette dignité fut perdue en la personne d'un nommé Lampert, qui estant d'une famille puissante negligea d'envoyer à Rome pour estre sacré. Ce qui est remarquable en cet evesché, est que plusieurs l'on tenu avec l'archevesché de Gnesne en mesme-tems. L'Evesque de Gracovie se dit Duc de Severie. Toute la Noblesse de ce Duché releve de sa justice, & est exempte de toutes les jurisdictions royales. Cette capitale est composée de trois villes jointes ensemblé, de l'ancienne qui fut bâtie par Cracus Roy de Pologne, de celle qui est entre la vieille ville, & Casimirie, & de Casimirie qui y est jointe par un pont; & que Casimir le grand avoit fait bâtir pour y établir une academie. C'est dans cette derniere ville que les Juifs sont obligés de demeurer depuis l'an 1494. Car auparavant ils estoient disperses indifferemment par toute la ville. La cause de ce changement de demeure bint d'une incendie qui ayant brulé une partie de la ville, les soldats chasserent les Juifs de toutes les maisons qu'ils occupoient. Ainsi depuis ce temps ils ne peuvent plus demeurer que dans Casimirie, d'où ils viennet à l'ancienne ville tous les jours de marché.

La

La Reine Hedwige femme d'Uladislaus Jagellon, qui estoit une Princesse d'une grande vertu & d'une grande pieté, avoit eu dessein d'achever à Gracovie l'academie que le Roy Casimir le grand avoit commencé d'y faire bâtir. Aprés la mort de cette Reine qui laissa beaucoup de bien aux pauvres, le Roy son mari prit soin de faire continuer ce pieux dessein. Il établit deux colleges à Cracovie, & y fit venir de Prague des maistres pour instruire la jeunesse. Ces colleges sont à peu prés comme ceux de Paris, dans lesquels il n'y a que fort peu d'exercice, & où il y a quelques boursiers. Dans un de ces colleges qu'on appelle l'academie, il y a un certain nombre d'écoliers pauvres, ausquels on donne par semaine dequoy les empêcher de mourir de faim. Cela joint à ce qu'ils trouvent en demandant l'aumône le soir dans les rues, leur donne moyen d'étudier.

Le quatriéme est l'evesché de Cujavie & de Pomeranie. La Cujavie est composée des palatinats d'Inowlocz & de Brestie, dans la basse ou grande Pologne. Le siege de l'Evesque est à Wladislow, qui est une ville sur la Vistule, à quatre lieues au dessus de Thorn.

Le cinquiéme est l'evesché de Vilna qui est la capitale du Duché de Litua-

nie ſur la riviere de Vilia, qui ſe décharge dans le Niemen au deſſous de Kowno. Cette ville eſt grande & fort peuplée.

Le ſixiéme eſt l'eveſché de Poſnanie qui eſt une ville de la baſſe Pologne dans le palatinat de ce meſme nom, ſur la riviere de Varta. Il y a un vieux chaſteau ſur une éminence : & l'Egliſe cathedrale eſt hors de la ville, qui eſt aſſés grande & peuplée.

Le ſeptiéme eſt l'eveſche de Plocsko qui eſt une petite ville de la baſſe Pologne ſur la Viſtule, à cinq lieues au deſſus de Wladiſlaw. Le ſiege de l'Eveſque eſt à Pultausk en Maſovie ſur la riviert de Narev, qui entre dans celle de Bug à deux lieues au deſſous. L'Eveſque de Plocsko eſt ſouverain du territoire de Pultausk; & de ſes jugemens on n'en appelle point au Roy,

Le huitiéme eſt l'eveſche de Varmie dans la Pruſſe royale. Le ſiege Epiſcopal eſt à Frawenberg petite ville prés du Friſchhaff. L'Eveſque de Varmie eſt perſident de la Pruſſe royale. Toute la Nobleſſe de ſon dioceſe releve de luy, & eſt exempte de toutes les juriſdictions royales.

Le neuviéme eſt l'eveſché de Luceorie, ou Lucko, qui eſt la capitale de la haute Volhynie.

Le

Le dixiéme eſt l'eveſché de Premiſlie qui eſt une ville de la Ruſſie noire ſur la riviere de Sana, à ſix lieues au deſſus de Jeroſlavie, & à douze lieues de Leopol vers l'Occident. Il y a deux Eveſques dans cette ville ; un Latin Catolique, & l'autre Grec ſchiſmatique. C'eſt de cette l'Egliſe cathedrale qu'eſtoit chanoine un nomme Orichowski . qui dans la naiſſance du Lutheraniſme ſoutint le le premier que les Praſtres pouvoient ſe marier, & qui ſe maria enſuite l'an 1549. ſous le regne de Sigiſmond Auguſte.

L'onziéme eſt l'eveſché de Samogitie. L'Eveſque n'a point de ſiege particulier, ſinon Midnich qui eſt un des principaux bourgs de la Province.

Le douziéme eſt l'eveſché de Culm qui une ville de la Pruſſe royale ſur la Viſtule, à ſix lieues au deſſus de Thorn. Son Eveſque precedoit autrefois celuy de Varmie.

Le treiziéme eſt l'Eveſché de Chelm dans la Ruſſie noire. Il y a deux Eveſques dans cette ville, un Latin catolique, & l'autre Grec ſchiſmatique. Il eſt vray que l'Eveſque latin à transferé ſon ſiege à Kranoſtaw qui eſt une ville du meſme palatinat ſur un grand étang, à travers duquel paſſe le riviere de Vieprz.

La

La tanslation de ce siege fut faite à cause des frequentes irruptions des Tartares & des Cosaques qui ont ruiné la Ville de Chelm.

Le quatroziéme est l'evesché de Kiowie; capitale de la basse Volhynie & de toute l'Ukraine. Cette ville est le siege d'un Archevesque Grec schismatique, qui a esté autrefois primat de tous les Russiens. Les habitans de Kiowie sont schismatiques, & sujets aujourd d'huy du grand Duc de Moscovie.

Le quinziéme est l'evesché de Kaminiec, qui est la ville capitale de la haute Podolie, dont les Turcs sont maistres à present.

Le seiziéme est l'Evesché de Smolensko, qui est une ville sur le Borysthene, capitale d'un Duché & d'un Palatinat; autrefois des dépendances de la Lituanie, mais à present entre les mains des Moscovites.

Il faut aujouter à ce chapitre que la plusspart des Evesques ont dans leur diocese un suffragant Evesque *in partibus infidelium*; parce que les Titulaire croyent qu'on ne les a fait Evesques que pour estre Senateurs, & avoir un revenu suffisant pour soutenir cette dignité. Ainsi ils donnent une pension modique à leurs suffragans pour la peine qu'ils prenent de faire

les

les ordres & toutes les autres fonctions episcopales.

CHAPITRE X.

Des Palatins, des Chastellans, & des officiers Senateurs.

LEs premiers Senateurs seculiers sont au nombre de trente-six, sçavoir trente-deux Palatins, qui sont proprement les Gouverneurs des provinces, trois Castellans, & un Starosta.

Le premier de tous les Senateurs seculiers est le castellan de Gracovie, qui fut ainsi établi premier Senateur par le Roy Boleslaus Crivoustus qui vivoit en l'année 1103. Ce Roy ne pouvant souffrir l'insolence de Scarbimirus palatin de Gracovie, ni les brigues qu'il faisoit continuellement pour faire soulever le peuple contre luy, le fit chasser du Senat, & mourir en prison. Et pour laisser à la posterité une marque eternelle de cette ignominie, il fit faire une constitution par laquelle il fut reglé que le castellan de Gracovie precederoit toujours le palatin.

Le second ou le troisiéme est alternativement le palatin de Gracovie, ou celuy de Posnanie. Le palatinat de Cracovie

covie eſt dans la haute Pologne; & celuy de Poſnanie dans la baſſe, ou grande Pologne. Dans ce palatinat il y a un bourg appellé Srim ſur la riviere de Varta, à quatre lieues au deſſus de Poſnanie: auprés duquel il y a une montagne où en creuſant on trouve des pots, des cruches, & d'autres vaiſſelles de terre toutes formées naturellement, mais molles, & qui durciſſent enſuite à l'air.

Le quatriéme eſt le palatin de Vilna en Lituanie.

Le cinquiéme eſt le palatin de Sandomir, qui eſt une ville de la haute Pologne ſur la Viſtule.

Le ſixiéme eſt le caſtellan de Vilna.

Le ſeptiéme eſt le palatin de Kaliſch, qui eſt une ville de la grande Pologne.

Le huitiéme eſt le palatin de Troki, qui eſt une ville de Lituanie ſur un étang.

Le neuviéme eſt le palatin de Siradie, qui eſt une ville de la baſſe Pologne ſur la riviere de Varta à ſix lieues de Kaliſch, & à onze lieues de Lencicia.

Le dixiéme eſt le caſtellan de Troki.

L'onziéme eſt le palatin de Lencici, qui eſt une ville de la baſſe Pologne, ſituée ſur une éminence à quatre lieues de la riviere de Varta vers l'Orient.

Le

Le douziéme eſt le Staroſta de Samogitie.

Le treiziéme eſt le palatin de Breſte, ou Breſſici, qui eſt une ville de Lituanie capitale de la province de Poleſie, & ſituée ſur la riviere de Bug.

Le quatorziéme eſt le palatin de Kiovie dans la baſſe Volhynie. Ce palatinat n'eſt plus qu'honoraire ; parce que les Moſcovites tiennent la ville depuis le tems que les Coſaques la leur remirent.

Le quinziéme eſt le palatin d'Inowlocz, qui eſt une ville de la baſſe Pologne, ſur la riviere de Germ, à deux lieues au deſſous du lac Guplo, & à cinq lieues de la Viſtule.

Le ſeiziéme eſt le palatin de Ruſſie, qui eſt ainſi appellé du nom de toute la province, quoy qu'il y ait pluſiers palatinats, & qu'il ne ſoit palatin que de Leopol ſeulement.

Le dix-ſeptiéme eſt le palatin de la haute Volhynie, ou de Luceorie.

Le dix-huitiéme eſt le palatin de la haute Podolie, qui eſtoit autrefois une province de Pologne, dans laquelle il y a quantité de bœufs & d'aſnes ſauvages. Elle s'étend depuis la haute Volhynie juſques à la riviere de Nieſtre, & depuis la baſſe Podolie juſques à la Ruſſie. Les princi-

cipales villes ne la haute Podolie sont Kaminiec sur la riviere de Smotrzy, & Bar sur celle de Row qui entre dans le Bog à sept lieues au dessous de Braclaw. Ce palatinat n'est maintenant qu'honoraire; parce que les Turcs l'occupent depuis la perte de Caminiec.

Le dix-neuviéme est le palatin de Smolensko, dont le palatinat n,est aussi qu'honoraire; parce que les Moscovites le tiennent depuis l'an 1654.

Le vintiéme est le palatin de Lublin, qui est une ville de la haute Pologne sur un ruisseau qui entre dans la riviere de Vieprz à deux lieues ou dessous.

Le vint-uniéme est le palatin de losk, qui est une ville de Lituanie sur la riviere de Dzwina.

Le vint-deuxiéme est le palatin de Belcz, qui est une ville de la Russie noire, à trois lieues de la riviere de Bug à l'Orient. Dans ce palatinat il y a un lac qui vient à sec tous les trois ans, dont l'eau se retire avec grand bruit dans les creux des montagnes voisines, & revient quelque-tems aprés, C'est pendant cet intervalle seulement qu'on peut pescher le poisson.

Le vint-troisiéme est le palatin de Nowogrodeck, qui est une ville de Lituanie à trois lieues de la riviere de Niemen.

Le

Le vint-quatriéme est le palatin de Plocsko, qui est une ville de la basse Pologne sur la Vistule à trois lieues du Duché de Masovie.

Le vint-cinquiéme est le palatin de Vitepsk, qui est une ville du Duché de Lituanie sur la riviere de Dzwina.

Le vint-sixiéme est le palatin de Masovie, qui est une province de Pologne; dont la principale ville est Varsovie sur la Vistule.

Le vint-septiéme est le palatin de Polaquie, ou de Bielsk, qui est une petite ville à quatre lieues de la riviere de Narew. Dans ce palatinat est le lac d'Augustow qui à cinq lieues de long, & demi lieue de large.

Le vint-huitieme est le palatin de Rava, qui est une ville de la basse Pologne.

Le vint-neuviéme est le palatin de Brzestye, qui est une ville de la basse Pologne à quatre lieues de Plocsko. Dans ce palatinat est le lac de Gulplo qui est fort poissonneux, & qui a quatre lieues de long & une de large. C'est de ce lac que naît la riviere de Germ qui passe à Inowlocz. Elle change de nom dans le palatinat de Kalisch, & s'appelle Netec: & ensuite elle entre dans la riviere de Varta.

Le trentiéme est le palatin de Chelm, qui est une ville de la Russie noire, à sept lieues de la riviere de Bug à l'Orient. Dans ce palatinat il y a un lac appellé *Biale*; qui veut dire *blanc*, dont l'eau est tres-noire; & dont le poisson est tres bon. On dit que l'eau de ce lac brunit tout ce qu'on y lave pendant les mois d'Avril & de May.

Le trente-unième dst le palatin de Mseislaw, qui est une ville du Duché de Lituanie sur la riviere de Sosz qui entre dans le Borysthene à quarante lieues au dessous.

Le trente-deuxième est le palatin de Marienbourg, qui est une ville de la Prusse royale sur un des bras de la Vistule qui se décharge dans le Frischaff. Cette ville a esté autrefois le siege du grand Maistre de l'ordre des Cheveliers Teutons. Dans l'Eglise du château on y voit encore les formes, ou sieges tout entieres qui sont en grand nombre, & qui servoient à ces Chevaliers religieux de sainte Marie.

Le trente-troisiéme est le palatin de Braclaw, qui est une ville de la basse Podolie sur la riviere de Bog. Ce palatinat qui contient toute le basse Podolie, n'est plus maintenant qu'honoraire. Dans les campagnes desertes qui sont entre cette province & le Borysthene, il y a un lac

dont

dont l'eau se congele en sel par l'ardeur du soleil. Tellement qu'on le peut rompre & l'enlever facilement dans des charrettes, comme si c'estoit de la glace. Mais ce sel fond aussi-tost à la pluye.

Le trente-quatriém est le palatin de Pomeranie, dont le palatinat est dans la Prusse royale;

Le trente-cinquiéme est le palatin de Minsck, qui est une ville du Duché ne Lituanie sur la riviere de Suislocz.

Le trente-sixiéme est le palatin de Czernichowie, qui est une ville de Lituanie sur la riviere de Dezna. Ce palatinat qui est un Duché, n'est plus aussi qu'honoraire. Voila quels sont les trente-six Senateurs palatins, à l'exception de trois Castellans & un Starosta. Ce qui reste à dire icy, est qu'encore que la qualité de Castellan & de Starosta soit au dessous de celle de Palatin, on en voir neanmoins quatre qui sont presque les premiers Senateurs laiques. J'ay rapporté pour-quoy le castellan de Gracovie est le premier Senateut seculier. Et à l'àgard des trois autres, il faut croire que cette preséance leur aura esté accordée en recompense de quelque belle action que les Castellans de ces ville auront faite.

La charge d'un Palatin est de mener à l'armée les troupes de son palatinat, de presi-

presider aux assemblées de la Noblesse dans sa province, de mettre le prix aux marchandises & aux denrées, de prendre garde que les poids & les mesures ne soient alterées, & de juger & défendre les Juifs. Il a au dessous de luy un vice-palatin qui luy doit prester serment, & qui doit avoir du bien en fonds de terre. Ce qu'on appelle *possessionatus*.

Les Castellans sont immediatement aprés les Palatins. Il y en a de deux sortes dans le royaume, de grands, & de petits. Les grands, tant du royaume que du Duché, sont au nombre de trente-deux, & les autres au nombre de quarante-neuf, qu'il seroit trop ennuyeux de rapporter l'un aprés l'autre. Je diray seulement qu'ils sont tous Senateurs, & Lieutenans des Palatins, & chefs de toute la Noblesse; chacun dans son de partement.

Il faut ensuite rapporter les Officiers Senateurs, dont le premier est le grand Mareschal du royaume. Le second le Mareschal du Duché. Le troisiéme le Chancelier du royaume. Le quatriéme le Chancelier du Duché. Le cinquiéme le Vice-chancelier du royaume. Le sixiéme le Vice-chancelier du Duché. Le septiéme le Tresorier du royaume. Le huitiéme le Tresorier du Duché. Le neuviéme le

le petit Mareſchal, ou Mareſchal de la Cour du royaume. Le dixiéme le petit Mareſchal, ou Mareſchal de la Cour du Duché. Voila en quoy conſiſte tout le Senat de Pologne. J'ay dit cy-devant quelle eſt la fonction des Officiers Senateurs. C'eſt pourquoy je n'en parleray pas davantage.

Outre les quatre Senateurs qui doivent toujours eſtre auprés du Roy, pour l'aider de leur conſeil dans les déliberations, & les jugemens, tous les autres Senateurs qui ſe trouvent à la Cour, ont auſſi droit d'y auſſi droit d'y aſſiſter. Et tous ceux qui ont eſté preſens au conſeil, & qui ont conſenti au jugement ſont obligés de le ſigner, non ſeulement dans le criminel; mais auſſi dans le civil, pour en rendre compte enſuite en préſence de toute la republique.

CHAPITRE XI.

De l'ordre de la Nobleſſe.

LE troiſiéme ordre de la republique de Pologne, eſt celuy de la Nobleſſe, qui ſeule peut poſſeder les charges, & tous les biens, tant du Duché, que de la Couronne, tous les payſans eſtans eſclaves, & les bourgeois des villes n'eſtant

considerés que comme des gens de mestier, qui ne peuvent posseder tout au plus que quelques maisons dans les villes, & quelque fonds de terre à une lieue à l'entour. Car pour les estrangers quelques Nobles qu'ils soient dans leur pays, & quelque service qu'ils ayent rendu à la republique dans l'armée, ils ne peuvent rien posseder, ni parvenir qu'à commander seulement un regiment d'infanterie; ou tout au plus à estre General Major, qui est une charge à peu prés comme celle de brigadier en France; parce que les Polonois ne souffriroient jamais qu'un étranger quelque habile qu'il fut au mestier de la guerre, eut le commandement general de l'armée.

C'est à l'ordre de la Noblesse qu'il appartient de défendre les loix, & la liberté. C'est elle qui a le droit d'élire son Roy. Elle luy donne librement la Couronne & le Sceptre. Elle luy fournit des Ministres pour le conseiller. Elle se fait ses loix, ses obligations, & se donne elle mesme ses privileges. Et enfin c'est à elle qu'il appartient de défendre la republique, s'il arrivoit qu'on voulut alterer ses privileges, ou que l'ambition de dominer portât les desseins du Prince au delà des bornes que les loix luy ont prescrites.

Comme la multitude des Gentilshommes

mes eſt ſi grande, qu'ils ne pourroient pas tous aſſiſter aux Dietes generales, on choiſir dans les petités Dietes quelques uns qu'on députe Nonces aux grandes Dietes, tant pour y conſerver les anciennes conſtitntions, que pour en faire de nouvelles, s'il eſt neceſſaire.

La Nobleſſe Polonoiſe croit qu'il eſt de ſon intereſt, de ne faire jamais la guerre à perſonne, d'eſtre toujours en paix avec ſes voiſins; & par la de pouvoir conſerver en leur entier toutes ſes Provinces. Mais elle ſe trompe, comme il paroït par l'évenement. Car la Pologne eſtant ouverte de tous coſtés, & enviée par tant d'ennemis, il ne faut pas s'étonner ſi chacun d'eux en enleve de tems quelque partie, avant que la republique ſe ſoit miſe en défenſe. Car alors tout ce que le Roy peut faire, eſt de convoquer la Nobleſſe pour s'oppoſer à l'ennemi; & c'eſt ce qu'on appelle en Pologne la poſtpolite, & en France *l'arriereban*. Je dois dire icy que pour le convoquer, il faut que le Roy envoye trois fois ſes univerſaux dans chaque palatinat: que nul n'en eſt exempt que les Chanceliers, & les Staroſtas des places frontieres: que la Nobleſſe de Pologne n'eſt point obligée de ſortir plus loin que trois lieues hors du royaume: que celle de Lituanie & de Pruſſe

n'est point obligée d'en sortir : que le Roy ne peut tenir la Noblesse assemblée, que pendant l'espace de six semaines, & que toutes les justices cessent durant le tems que l'arriereban est convoqué.

Il est si vray que les Polonois se trompent en croyant, qu'il est de leur interest de n'avoir jamais la guerre avec personne, que ç'a esté cette mauvaise politique qui leur a fait perdre le tiers de leur pays. Car sous le regne d'Uladislaus IV. ils firent bastir sur le Borysthene le fort de Kudack, pour empescher les Cosaques de faire des courses sur la Mer noire, de peur d'irriter les Turcs, & de rompre avec eux. Mais ce fut cette mesme raison qui leur attira la guerre des Cosaques, des Tartares, & mesme celle des Turcs; & qui enfin leur a fait perdre l'Ukraine, & les Duchés de Smolensko & de Severie. Au lieu que s'ils eussent esté bons politiques, ils eussent non seulement laissé aux Cosaques la liberté de courir sur les terres des Turcs, mais ils les y eussent assistés. Ainsi ils auroient toujours affoibli les infideles, & conservé les Cosaques qui avoient si bien servi dans la guerre contre Osman, & n'auroient pas perdu tant de belles provinces.

Toute la Noblesse Polonoise assemblée en un mesme lieu, forme un corps tres-

con-

considerable : & pas un de ses voisins ne pourroit luy resister, si elle connoissoit bien ses forces ; & si elle pouvoit se soumettre à la discipline & au commandement d'un General. Mais outre qu'il est de l'interest d'un Roy, de ne pas assembler en un mesme lieu ce corps si grand & si formidable, les Polonois ont encore ce privilege de n'estre que six semaines assemblés. Tellement que si dans cét espace de tems le Roy ne les fait pas combattre les ennemis contre lesquels ils ont affaire, ils peuvent s'en retourner chés eux, sans luy en demander congé. De cette sorte si leur ennemi est tant soit peu experimenté au fait de la guerre, il n'a qu'à tempotiser un peu, ou à se retirer pour quelque tems, afin de laisser écouler ce torrent impetueux, & revenir ensuite sans crainte, & avec plus de liberté.

J'ay dit qu'il est de l'interest d'un Roy de Pologne, de ne pas assembler en un mesme lieu, toute la Noblesse Polonoise. Ce qui paroît clairement par la convocation que Sigismond I. en fit auprés de Leopol, pour s'opposer aux Moldaves ; parce que toute la Noblesse estant ainsi assemblée, peu s'en falut qu'elle ne se soulevât contre luy, & contre les Senateurs, se plaignant qu'on avoit violé ses privileges, & refusant d'aller contre l'en-

nemi, si on ne les rétablissoit. Ce seul exemple qui pourroit estre aopuyé de plusieurs autres, fait bien voir que la convocation de toute la Noblesse, est non seulement un remede dangereux aux maux de l'Etat: mais bien souvent inutile à la republique.

La Noblesse Polonoise a encore un privilege pui paroist injuste: ou qui du moins semble donner l'impunite aux méchans. Ou ne peut arrester aucun Gentil-homme, quelque crime qu'il ait commis, à moins qu'il ne soit auparavant convaincu par justice de ce dont on l'accuse: *Nisi jure victus*. Ainsi il faut premierement le citer à comparoître au tribunal qui luy doit faire son procés. S'il ne comparoît point on luy fait son procés contumace; & e'il comperoît, & qu'il soit convaincu, on l'arreste, & on le met en prison, pour estre ensuite jugé selon les loix, & la grandeur de son crime. Sur cela on croita facilement que celuy qui se sentira coupable, & qui craindra de pouvoir estre convaincu, n'ira pas s'exposer à se faire arrester; & aimera mieux se laisser condamner par contumace, que de courir le risque de se faire couper la teste.

On trouve neanmoins des exemples contraires à ce privilege: De ne pouvoir arrester un Gentil-homme, *Nisi jure*

victus.

victus. J'en ay veu un moy mesme en la personne de ceux qui assassinerent Gonczenski, petit General de l'armée de Lituanie. Ils furent enlebés sans aucune formalité, & menés prisonniers à Elbing, & condamnes ensuite par la Diete generale tenue à Varsovie l'an 1664. à estre dé capités dans la place publique. Il est vray que leur crime estoit si horrible, qu'en ce cas le privilege de la Noblesse meritoit bien de souffrir quelque exception. Car ces miserables estoient allés prendre ce General la nuit dons Vilna, comme il estoit couché dans son lit avee sa femme, & l'ayant mis dans un carosse avec un Confesseur qu'ils avoient avec eux, ils l'emmenerent hors de la ville, & l'obligerent à se confesser promptement. Aprés quoy ils le tuerent à coups de pistolet.

Les Gentils-hommes Polonois ont encore ce privilege, que les gens de guerre, ni aucun Officier d'armée nu peut loger dans leurs maisons. Et il setoit tellement dangereux de l'entreprendre, qu'un Officier qui l'auroit fait, seroit aussi-tost cité à la premiere Diete generale, où il seroit condamné à mort, ou neté d'infamie, qui est une peine par laquelle le coupable est déclare privé de suffrage, & incapable de posseder aucune charge. A ce

ſujet je veux rapporter un exemple arrivé à Varſovie le 17. de May 1674. pendant la Diete de l'élection de Jean III. & qui ne contribua pas peu à le faire élire. Le fils du Palatin de Smolensko alla loger dans la maiſon de Vicznowieski, par ordre, comme l'on diſoit, du grand General Patz, Palatin de Vilna. Les Mareſchaux qui ſont juges de ces excés, condamnerent ce Palatin à la peine preſcrite par les loix, deux jours avant la concluſion de la Diete. Ainſi il fut privée de ſuffrage. Ce qui faſcha extrémement le Chancelier Patz ſon couſin, qui faiſoit grand fonds ſur luy, comme ſur un ennemi déclaré du Mareſchal Sobieski, & de tout le parti François ; & par conſequent fort attaché à la faction Lorraine & Auſtrichienne.

Si le privilege de ne pouvoir arreſter un Gentil-homme Polonois, *Niſi jure victus*, ſemble eſtre contre la juſtice ; celuy de pouvoir tuër les hommes paroîtra ſans doute contre l'Evangile. Cependant il eſt vray que les Gentil-hommes Polonois ont un droit de vie & de mort ſur tous les payſans, chacun ſur ceux qui luy appartiennent. Les étrangers ſurpris d'un tel privilege, qui tient un peu du paganiſme, leur demandent quelquefois : Comment la loy qui doit eſtre juſte, peut avoir accor-

cordé à des Chreſtiens, un pouvoir ſi contraire aux regles du Chriſtianiſme? Et comment la loy qui eſt un don de Dieu, peut avoir donné un privilege ſi oppoſé aux loix de Dieu meſme? A quoy ils répondent, qu'à la verité ils ont ce pouvoir, mais qu'ils ne s'en ſervent point; non plus que les autres peuples ne ſe ſervent point du pouvoir qu'ils ont de tuër leurs bœufs & leurs chevaux; & que leurs payſans leur tiennent lieu de ces beſtes. Mais outre que la comparaiſon n'eſt pas fort humaine, & encore moins chreſtienne, il faut dire de plus qu'il eſt arrivé quelquefois, que des Gentils-hommes ont tué leurs payſans, ſoit qu'ils fuſſent ivres, ou animés de quelque autre paſſion brutale, à laquelle les jeunes gens ſe laiſſent facilement emporter. Car ils enlevent les femmes & les filles, ſans qu'elles oſent faire la moindre reſiſtance. Ce qui paroiſt ſi peu étrange aux payſans, que les filles ne laiſſent pas de trouver à ſe marier aprés avoir eſté débauchées.

CHAPITRE XII.

Des Officiers qui ne ſont point Senateurs.

Il me reſte maintenant à parler des Officiers qui ne ſont point de l'ordre du Senat.

nat. Ces Officiers ſont de trois ſortes. Les uns le ſont de tout le royaume, & de tout le Duché; les autres de la Cour; & les autres des Palatinats & des Staroſties. Il y a un grand Secretaire pour le royaume, & un autre pour le Duche. Ces deux grands Secretaires ont droit d'entrer dans les conſeils ſecrets, & de ſçavoir tout ce que les Chanceliers & Vice-chanceliers font dans la Chancellierie. Ainſi la charge de grand Secretaire, eſt comme un degré pour monter à celle de Chancelier: & l'un & l'autre de ces deux Officier doivent eſtre Eccleſiaſtiques.

Enſuite des grands Secretaires, vriennent les Referendaires de la Couronne & du Duché. Il y en a deux dans chaque Eſtat, deſquels l'un eſt Eccleſiaſtique, & l'autre Seculier. C'eſt eux qui preſentent au Roy les requeſtes des perſonnes qui demandent quelque choſe; & qui font enſuite la réponſe de ce que le Roy a ordonné. Et bien qu'ils ne ſoient pas Senateurs, ils ont neanmoins droit d'eſtre aſſis auprés d'eux dans les jugemens des procés par rapport, d'en dire leur avis, & d'annoncer enſuite aux parties l'Arreſt qui aura eſté rendu. Ce qu'il y a à ajouter à cét article, eſt que tous les Juges & Officiers de quelque juſtice que ce ſoit, tous les Avocats, Procureurs, Greffiers, & Notaires portent.

tent le sabre au costé, & ne le quittent point pour juger les procés, ni pour les plaider, & qu'ils n'ont point d'autre habillement que celuy qu'ils portant d'ordinaire.

Il y a en Pologne deux Officiers generaux pour l'armée de la Couronne, & deux pour celle de Lituanie, sçavoir un grand General, & un petit General qu'on appelle en France Lieutenant general. Ces Generaux d'armée ne sont point Senateurs, s'ils ne sont Palatins, ou Castellans; ou s'ils n'ont quel'qu'une des charges qui sont de l'ordre du Senat. Le grand General commande toute l'armée. Il a le pouvoir de loger toutes les troupes sur les terres de qui il luy plaist, sans que le Roy puisse l'en empescher. Ce pouvoir est si considerable, qu'il rend un grand General redoutable a toute la Noblesse.

Le devoir d'un grand General, est de prendre soin que les soldats qu'on à levés pour la republique, ne fassent aucun tort à personne; afin que l'apprehension des gens de guerre n'empesche la liberté des suffrages dans les Dietes. C'est luy qui conduit l'armée, qui la fait camper, & la met en bataille; qui donne le signal du combat & de la retraite; qui a soin des convois & des munitions: qui met le prix à tout ce qui se vend dans l'armée: qui regle les poids & les mesures; & qui punit

les coupables. Et pour le petit General, c'est à luy à prendre soin des corps de garde, & des partis qu'on envoye pour découvrir l'ennemi. Il commande les troupes étrangeres, & toute l'armée en l'absence du grand General, & monte de droit à sa charge, quand elle vient à vacquer.

Il y a plusieurs autres charges dans l'armée, dont la plus considerable est celle de grand Enseigne, & ensuite celle de grand Maistre de l'artillerie. Pour celles de la Cour, les plus considerables sont celles de grand Chambellan, de grand Ecuyer ; & de Maistre d'hostel. Outre toutes ces charges, il y en a encore d'autres dans les palatinats, comme de Chambellan, de Maistre d'hostel, & de plusieurs autres. Car les provinces de Pologne ont esté autrefois divisées entre plusieurs Princes, qui avoient tous leurs Officiers particuliers. Et quoy que ces provinces ayent esté dés long-tems reünies à la Couronne, les Officiers subsistent toujours, & jouïssent de certains droits honoraires, dont le principal, est celuy de pouvoir servir le Roy lors qu'il est dans leur palatinat, & que les Officiers de la Cour sont absens.

CHA-

CHAPITRE XIII.

De l'interregne.

L'Interregne peut arriver en quatre manieres ; ou par la mort du Prince, ou par son abdication volontaire & publique, ou par sa deposition contraite & involontaire, ou par sa suite & son éloignement. Celuy qui arrive par la mort du Roy, est le plus ordinaire. Dés qu'un Roy est mort, on le met dans son lit de parade, & l'on choisir quelques Senateurs Ecclesiastiques & Seculiers, pour demeurer auprés de son corps. Et la republique ordonne de prendre sur les biens que le défunt Roy a laissés, dequoy faire toute la dépense necessaire.

On fait à toutes les Reines aprés leur mort les mesmes ceremonies,. & les mesmes honneurs qu'aux Rois. Ce fut ainsi qu'on en usa à l'égard de la Reine Marie-Louïse, qui mourut à Varsovie le 10. de May 1667. dans le Palais que le Roy Jean Casimir son mari avoit au fauxbourg. Le lendêmain qu'elle fut morte, on la porta au chasteau. On l'exposa dans un lit de parade ; où elle demeura jusques à ce qu'on la portât à Cracovie pour l'enterrer. Elle mourut sur la fin d'une Diete &

presſpue ſubitement d'une fluxion ſur la poitrine, cauſée d'un encés de conteſtation qu'elle avoit eue avec le Chancelier Patz, ſur une affaire qu'elle luy propoſoit; & qu'il ne vouloit point faire. Car cette Princeſſe aimoit tellement à parler d'affaires, & à gouverner ſeule l'Eſtat, qu'elle eſtoit comme jalouſe du Roy ſon mari; & que ce Prince n'âſoit parler à aucune femme en particulier, de peur de luy donner ſujet de croire, que quelque autre qu'elle le gonvernoit. Cette grande contrainte où elle le tenoit contribua beaucoup à le conſoler de l'avoir perdue. Car elle ne fut pas plutoſt morte, que ce Prince revint le ſoir de la Diete, au palais pour y voir une perſonne qu'il avoit aimée auparavant, & à laquelle il n'eut oſé parler du vivant da la Reine ſa femme.

L'interregne peut auſſi venir par une abdication volontaite, qui eſt une démiſſion libre qu'un Roy feroit de ſa Couronne, entre les mains de la republique. Mais il eſt bien rare de voir un Roy quiter volontairement un royaume; & peu imiteront l'action du Roy Jean Caſimir, qui après apoir regné vingt ans, avec l'amour de toute la Nobleſſe, fit ſon abdication publiquement dans l'Egliſe de ſaint Jean de Varſovie le 16. Septembre 1668 malgré les inſtantes prieres de tous le Senat

&c

& de toute la Nobleſſe, pour luy faire changer de reſolution; & malgré les larmes que tout le peuple répandoit à la veue d'un ſi triſte ſpectacle. Car ce Prince eſtoit ſi univerſellement aimé de la Nobleſſe, & du Senat, qu'ils luy aſſignerent volontairement une penſion annuelle de cinquante mille écus, comme un témoignage de leur reconnoiſſance; envers un Prince qui les avoit ſi bien gouvernés. Mais à dire la verité cette penſion ne fut jamais payée, quoy qu'elle eut eſté inſerée enſuite dans les *Pacta conventa*, que le Roy Michel jura de garder aprés ſon élection. Ainſi Jean Caſimir s'en alla en France, où il mourut à Nevers le 16. Decembre 1672. En quoy il faut adminer la deſtinée des hommes. La Reine Marie-Louiſe de Conzague quitta la France, & alla mourir en Pologne, dans la ville de ſon mari: & le Roy Jean Caſimir quitta la Pologne, & s'en alla mourir en France dans la ville de ſa femme.

Une nouveauté ne pouvont jamais arrives à un Eſtat ſans quelque danger de revolution; & l'exemple de l'abdication du Roy Caſimir ayant paru ſi extraordinaire, & ſi nouveau, la republique fit inſerer dans les *Pacta conventa*, qu'on fit jurer au Roy Michel, un article qu'il ne ſeroit jamais permis d'abdiquer, Mais

cés

cét article ne fut point inseré dans ceux que le Roy Jean III. jura aprés son élection dans l'Eglise de saint Jean de Varsovie le 5. de Juin 1674.

La cause de l'interregne peut aussi venir de la déposition qu'on feroit d'un Prince, s'il tomboit dans l'heresie, ou s'il commettoit quelques crimes énormes, comme il arriva à Locticus, qui fut déposé à cause de ses excessives débauches: & on élut en sa place Venceslaus Roy de Boheme l'an 1300. Mais ces exemples sont rares, aussi bien que celuy de l'éloignement & de la fuite d'un Prince, qui quitteroit ainsi une Couronne, comme fit Henri I. Roy de Pologne, ou Henri III. Roy de France. Car ce Prince ayant appris la mort de Charles IX. son frere, par un courrier que la Reine sa mere luy avoit dépesché, partit secrettement de Cracovie, pour aller recueillir une aussi belle succession que la Couronne de France, que son frere luy avoit laissée en mourant. Il abandonna donc la Pologne, aprés y avoir demeuré cinq mois avec l'amour de toute Noblesse, qui fut si faschée de son évasion, & de la perte qu'elle faisoit d'un si bon Prince, qu'elle luy écrivit le 12. May 1574. des lettres trés pressantes, & trés respectueuses pour le supplier de revenir.

Les

Les Polonois disent que l'interregne est le tems le plus favorable, pour penser aux moyens de conserver leur liberté. Et bien qu'alors toute l'autorité royale reside dans le Senat ; on peut dire neanmoins qu'elle est representée par l'Archevesque de Gnesne, comme primât du royaume, & le premier de tous les Senateurs, comme j'ay dit cy-devant.

Pendant l'interregne, on depute des personnes de l'ordre du Senat, & de celuy de la Noblesse aux Generaux de l'armée, afin de se tenir auprés d'eux, & les assister de leur conseil dans les affaires de la guerre. On députe aussi des Senateurs pour visiter le tresor de la Couronne, qui est dans le chasteau de Cracovie ; & en faire avec ceux qui en ont les clefs, un inventaire qu'on represente ensuite au tems du couronnement. On envoye aux biens destinés pour la table du Roy, qu'on appelle œconomies, des Commissaires qui sont obligés d'informer la republique de l'estat du revenu.

Durant l'interregne, & jusques à ce que le Roy soit proclamé, la republique pretend que tous les Princes souverains, & mesme les testes couronnées la doivent traiter de *Seranissime*. Mais je sçay pourtant que le Roy de France écrivant à la republique de Pologne, assemblée dans une Diete d'élec-

d'élection, ne parle nullement de *serenite*, & qu'il ne luy écrit qu'en ces termes : *A nos très-chers & grands amis, alliés & confederés les Estats du royaume de Pologne, & grand Duché de Lituanie.* En effet, il n'y auroit pas d'apparence qu'un Roy de France traitât de *Serenissime* la republique de Pologne ; puis qu'il ne traite pas mesme son Roy ni de *Senerissime*, ui de *Majeste*.

Ce qui me reste à dire sur l'interregne, est que dés que l'Archevesque de Gnese a publié pas ses Universaux qu'il est ouvert, toutes les justices cessent, & ne recommencent qu'aprés le couronnement du Roy élu ; excepté celle des Mareschaux qui se continue à son ordinaire ; & encore une autre qu'on établir pour juger les affaires qui arrivent pendant la Diete d'élection. Mais pour toutes les affaires ; & les procés pes particuliers, il ne s'en juge point que le Roy ne soit couronné.

De l'élection d'un Roy.

CHAPITRE XIV.

COmme le royaume de Pologne est électif; aussi tous les Princes Chrétiens ont droit d'y pretendre, & d'y envoyer des Ambassadeurs ; soit qu'ils soient Catholi-

tholiques, ou qu'ils ne le ſoient pas. Mais les Candidats qui aſpirent à cette Couronne, doivent faire profeſſion de la foy Catholique Apoſtolique & Romaine: ou eſtre dans la diſpoſition d'en faire profeſſion aprés leur élection. Car c'eſt une condition ſans laquelle ils ne ſeroient point élus. C'eſt pour ce ſujet ſeulement que le Pape envoye un Nonce à la Diete d'élection; afin de repreſenter à la republique l'intereſt que toute l'Egliſe a de d'élire un Roy Catholique, & zelé pour la veritable foy de Jeſus Chriſt.

Les Polonois éliſent ordinairement un Prince étranger pour leur Roy; parce qu'ils ont de la peine a ſe ſomettre à ceux que la fortune leur a rendus égaux en naiſſaut. Ils diſent qu'une partie de leur bon-heur conſiſte dans la liberté qu'ils ont d'élire tel Prince qu'ils veulent. Mais cette grande liberté eſt bien ſouvent la cauſe de leurs diviſion. Ils ne veulent point élire de Prince qui ſoit Roy d'un autre royaume: dc peut qu'aprés ſon élection, & aprés avoir demeuré quelque tems avec eux, il ne les quitte pour retourner en ſon pays. Ce fut la raiſon pour laquelle aprés la mort de Caſimir III. ils ne voulurent point élire Uladiſlaus ſon fils; parce qu'il eſtoit déja Roy de Hongrie & de Boheme. Cette raiſon fut une de celles

que

que la republique eut dans une Diete tenuë à Radom l'an 1382. pour exclure Sigismond de Luxembourg marquis de Brandebourg qui pretendoit la couronne de Pologne, & celle d'Hongrie, comme ayant épousé la fille aînée de Louis Roy de ces deux royaumes.

Avant que les Ambassadeurs arrivent à Varsovie, ils en doivent donner avis à l'Archevesque de Gnesne, qui leur fait marquer un logis éloigné de la ville; & leur donne un Gentil-homme Polonois pour estre auprés d'eux, afin de les observer, & les empêcher de faire des brigues. Mais à dire la verité ces regles ne s'observent guerres: & les Ambassadeurs des Princes demeurent publiquement dans Varsovie. Il est vray qu'on leur donne un Gentil-homme Polonois pour se tenir auprés d'eux durant toute la Diete. Ce que la republique fait pour estre informée de leur conduite, & les empêcher de corrompre quelqu'un par leur argent. Cette precaution est neanmoins bien inutile. Car l'envie d'avoir de l'argent est si grande, si commune, & si peu honteuse en Pologne, que la fidelité qu'un gentil-homme Polonois doit à sa partie ne seroit pas à l'épreuve de mille écus.

Les Ambassadeurs ont un grand interest

reſt de bien menager tout l'ordre du Senat, & celuy de la Nobleſſe ; & de ne ſe pas brouiller avec aucun particulier, afin de venir à bout de leurs deſſeins. Ce que je dis, parce que la brouillerie qui intervint avec le Chancelier Patz, pendant la Diete d'élection de l'an 1668. fut cauſe qu'on donna l'excluſion au Duc de Neubourg ; & qu'on élut le Roy Michel Vicznowieski. Il eſt neanmoins vray de dire que cette élection fut tumultuaire ; que la Nobleſſe n'y eut pas ſon ſuffrage libre ; & qu'elle y fut comme emportée par la multitude & par la violence qui fut ſi grande, que l'on contraignit Praſmowski archeveſque de Gneſne de le proclamer. Ce qu'il ne vouloit pas faire : parce qu'il connoiſſoit le mauvais eſtat où eſtoit alors la republique ; qu'il ſçavoit le grand beſoin qu'elle avoit d'un Prince qui fut riche & vaillant ; & que ces deux qualités ne ſe rencontroient point en la perſonne du Roy Michel. Car pour le bien il en avoit ſi peu, & il eſtoit ſi pauvre que durant la vie de la Reine Marie-Louiſe, il ne ſubſiſtoit, comme j'ay déja dit, que de ſix mille livres de penſion qu'elle luy donnoit tous les ans. Du reſte il ne ſe piquoit point d'eſtre brave, ni d'entendre la guerre. Ce qu'il fit bien connoître

tre aprés ſon election , lorſque le Marquis de Brandebourg fit enlever à ſa veur, & preſque ſous les feneſtre de ſon Palais un gentilhomme Pruſſien qui s'eſtoit refugié en Pologne comme dans un aſile, ſans que ce Roy eut le moindre reſſentiment d'une pareille entrepriſe faite dans ſon royaume, ſans luy en avoir demandé la permiſſion.

Il faloit alors abſolument un Roy qui fut & vaillant & riche pour rétablir les affaires de Pologne : & il n'y avoit dans toute l'Europe qu'un ſeul Prince qui en fut capable, tant par ſes richeſſes, & l'appuy du plus puiſſant Roy du monde, que par ſa valeur imcomparable, & la grande reputation qu'il s'eſtoit acquiſe avec juſtice dans le métier de la guerre. Mais l'aveuglement des Polonois fut alors ſi grand, qu'au lieu de ne penſer uniquement qn'au ſalut de leur patrie, ils ne penſerent qu'à ſuivre leur emportement, & à ſatisfaire leur caprice, dont ils ſe repentirent bien dans la ſuite, & dont ils ſe repentiront long-tems. Car s'ils euſſent élu le Prince dont je viens de parlet, les Turcs n'euſſent jamais oſé attaquer la Pologne, comme ils firent ſous le regne du Roy Michel lorſqu'eſtant entrés en Ukraine avec une puiſſante armée, ils privent facilement Caminiec

que

que les Polonois n'ont encore pû reprendre.

Il est viritable que la Pologne ne pouvoit choisir un Prince qui fut plus pauvre que le Roy Michel. Mais aussi elle n'en pouvoit choisir un autre qui fut plus liberal que luy. Et comme il n'avoit pas dequoy faire éclarer au dehors cette qualité vrayement royale qu'il portoit dans son cœur, la Providence voulut que dés qu'il fut proclamé Roy, il se trouvât le plus richement meublé, & avec plus de vaisselle d'argent qu'aucun de Rois qui l'avoient precedé Car tous les Senateurs, & tous les Gentils-hommes qui luy pouvoient donner quelque chose; coururent à l'envi l'un de l'autre pour luy faire des presens. Tellement que le jour de son élection il se si riche, qu'il en fut tout surpris, & qu'il crut voir en songe tant de richesses.

Ce Roy ne fut pas plûtost proclamé que le Chancelier Patz luy insinua agreablement qu'il luy avoit obligation de la couronne. Ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à luy persuader, ce Prince estant d'un esprit mediocre, & fort facile à gouverner. Et c'estoit à quoy ce Chancelier aspiroit, & où il arriva facilement. Mais son gouvernement ne fut pas accompagné d'un grand bonheur. Au contraire

traire il fut rempli de trouble & de division. Car ayant porté le Roy Michel à épouser, sans le consentement de la republique, la sœur de l'Empereur Leopold, de laquelle il n'eût point d'enfans, il se forma contre luy un parti considerable en Pologne. De sorte qu'il se vit sur le point d'estre détrôné, & reduit dans un cloistre à une plus grande misere que celle où il avoit esté avant son élection. Et ce qui luy estoit encore plus sensible, estoit qu'il sçavoit bien que la Reine Eleonor sa femme entroit comme beaucoup d'autres dans le dessein de le faire abdiquer; afin d'épouser un Prince bien fait & brave dont elle avoit veu le portrait; & qui sans doute eut esté Roy de Pologne, si la mort jalouse du bonheur des Polonois ne l'eut ravi comme un simple soldat à la fleur de son âge l'an 1672. avec le regret de tout le monde, & particulierement de la Reine Eleonor qui le pleura quand elle apprit la nouvelle de sa mort.

Du vivant donc du Roy Michel plusieurs Princes pretendoient de le détrôner: & entr'autres le Duc Auguste Ernest de Brunswik Evesque d'Osnabrug, qui eût bien volontiers changé son evesché, & sa religion Luterienne avec la couronne de

de Pologne. Mais comme il eſtoit marié, il eut auſſi rencontré bien plus d'obſtacles que le Prince dont je viens de parler.

CHAPITRE XV.

Des Dietes en general.

QUoique l'obeïſſance & le reſpect que les Chreſtiens ſont obligés d'avoir pour les Eveſques, ayent eſté cauſe que dans les Dietes on leur a accordé les premieres places, comme à ceux qui ſont les maiſtres & les diſpenſateurs des choſes ſaintes ; il eſt neanmoins arrivé quelquefois qu'on leur a diſputé ce rang, & cette preſéance. On voit que dans une Diete tenue à Lublin ſous le regne d'Alexandre I. qui vivoit l'an 1501. les Eveſques & les Senateurs ſeculiers eûrent un grand different enſemble touchant les places dans le Senat. Les ſeculiers accordoient bien aux Eveſques le droit d'eſtre aſſis tout de ſuite au coſté droit du Roy : mais ils vouloient auſſi eſtre eux-meſmes aſſis tout de ſuite à ſon coſté gauche ; afin de n'eſtre pas entierement au deſſous d'eux. L'affaire fut long-tems agitée. Mais enfin le Roy Alexandre la ter-

mina en faveur des Evesques ; & declara qu'ils jouiroient de leur ancinnne prerogative de pouvoir estre assis de part & d'autre aux costez du Roy.

Une Diete generale en Pologne est une assemblée de la Noblesse en un mesme lieu, pour y déliberer des affaires de la republique. C'est le Roy qui a droit de la convoquer dans telle ville qu'il luy plaît : excepté celle de son couronnement qui ne se peut faire qu'à Cracovie. Car peur toutes les autres elles se sont toujours tenues où les Rois las ont voulu indiquer. Il est vray que dans ces derniers tems on les a toutes tenues à Varsovie. Neanmoins depuis quelques années les Lituanois s'estant plaints de ce qu'ils estoient obligés de venir trop loin ; on a fait une constitution par laquelle il a esté arresté que de trois Dietes il y en auroit une qui se tiendroit pour la commodité des Lituanois à Grodno, qui est une ville de Lituanie, du palatinat de Troki, sur la riviere de Niemen, à vint lieues de Vilna. Cette ville est en partie dans une plaine, & en partie sur une éminence avec un chasteau. Les Moscovites la ptirent & la saccagerent l'an 1655. lorsque les Suedois firent cette grande irruption en Pologne.

Les deux autres Dietes se doivent tenit à Var-

à Varſovie. Cette ville depuis l'élection de Sigiſmond III. avoit toujours eſté la demeure des Rois de Pologne, jeſques à l'élection de Jean III. Elle eſt ſituée ſur la Viſtule dans la province de Maſovie, & dans le dioceſe de Poſuanie. Il y a un beau palais que Sigiſmond y fit bâtir aprés ſon élection. Il eſt vray qu'il n'a aucune avenue, & qu'il faut quaſi deviner où en eſt l'entrée, tant le lieu où il eſt ſitué eſt ſerté & étroit. Cette maiſon a une fort belle veue. Mais elle eſt ſans boir, ſans eau, ſans jardin, & meſme ſans y en pouvoir avoir, à cauſe qu'elle eſt bornée tout proche, d'un coſté par les maiſons de la ville, & de l'autre par la Viſtule.

Varſovie eſt compoſée de deux villes jointes enſemble. L'ancienne qui eſt fermée par des murailles de brique eſt petite. & mal pavée, comme le ſont toutes les villes de Pologne : mais elle eſt fort marchande & bien peuplée. La ville neuve qui y eſt jointe n'eſt pas conſiderable. Outre ces ceux villes il y a encore le grand fauxbeurg de Cracovie, dont les maiſons pour la pluſpart ſont bâties & couvertes de bois, à la reſerve de quelques palais que des perſonnes de qualité avoient commencé d'y bêtir avant l'irruption des Suedois. Les Seigneurs

avoient choisi ce quartier, tant parce que les Rois Uladislaus & Jean Casimir y avoient un palais où ils demeuroient ordinairement, que par le dessein que ces Princes avoient fait d'enfermer ce fauxbourg & les deux villes par seize bastions qu'ils avoient déja fait tracer, & dont il paroît encore quelques restes. Le palais dont je viens de parler, où les Rois Uladislaus & Casimir demeuroient, est accompagné d'un jardin, mais sans eau & sans bois.

On voit encore dans ce fauxbourg une chappelle qu'on appelle *des Moscovites*, que Sigismond III. fit bâtir pour le sepulture d'un Duc de Moscovie, & de son frere qui moururent en prison à Gostynin dans le Palatinat de Rava, à trois lieuës de la ville de Plocsko sur la Vistule. Mais apparemment que ce Prince fit bâtir cette chapelle pour laisser à la posterité une marque de toutes ses victoires sur les Moscovites. Depuis quelque-tems elle a esté donée aux religieux Dominicains qui y ont établi un convent.

Avant que de tenir une grande Diete, c'est la coûtume en Pologne d'en tenir des petites dans tous les palatinats. Il faut qu'elles soient publiées trois semaines avant qu'on les puisse tenir, & qu'elles se tiennent six semaines avant la grande

de Diete. Pour cet effet le Roy y envoye ses universaux pour les faire assembler, & marquer le jour de la Diete generale. Dans ces universaux il expose toutes les choses dont on doit parler dans la grande Diete. Ces petites Dietes où tous les Gentilshommes ont eroit d'assister, élisent leurs Nonces, c'est-à-dire, leurs deputés ausquels on donne une instruction contenant tout ce qu'ils doivent accorder ou refuser dans la Diete generale. Ces Nonces ont esté ainsi établis le regne de Casimir III. lorsque pour trouver les moyens de payer l'armée, il ordonna d'envoyer à la Diete des deputés de chaque palatinat. Ce qui a fait que depuis ce temps on n'a pû tenir aucune Diete generale sans les Nonces de tous les palatinats.

On a accoûtumé de deputer dans les Dietes generales seize Senateurs que l'on choisit parmi les Evesques, les Palatins, & les Chastellans; afin qu'il y en aît toûjours quatre auprés du Roy, pour prendre garde qu'il ne se passe rien contre les loix. Et depuis l'année 1649. on y a joint un deputé de la Noblesse élu par tous les palatinats. Tout ce que ces deputés font avec le Roy a la force d'une loy. Et s'ils manquent à resider à la Cour, où à y faire leur devoir, ils

ſont condamnés à une amande de deux mille livres pour les ſeculiers, & de ſix mille pour les Eccleſiaſtiques.

On commence toujours toutes les Dietes generales par l'élection du mareſchal des Nonces ; qui doit eſtre choiſi parmi l'une des trois nations. La premiere fois entre les Nonces de la haute Pologne ; la ſeconde entre ceux de la baſſe ; & la troiſiéme entre ceux de Lituanie. Ce qui ſe paſſe ſouvent en des conteſtations qui durent pluſieurs jours. Le mareſchal des Nonces eſtant élu, le Roy luy donne ſa main à baiſer, & enſuite à tous les Nonces. Aprés quoy le Chancelier propoſe les points dont on doit déliberer dans la Diete. Je ne dis rien de ces points ; parce qu'ils ſont toujours tous differens ſelon les divers beſoins de la republique. Je diray ſeulement que les Polonois employent plus de tems à boire qu'à déliberer de leurs affaires. Car ils ne commencent à y travailler, que lorſqu'ils commencent à manquer d'argent pour avoir du vin d'Hongrie.

Aprés que le Chancelier a propoſé à la Diete de la part du Roy tous les articles ſur leſquels on doit déliberer, le mareſchal des Nonces vient de la part de l'ordre de la Nobleſſe, propoſer auſſi au Roy ce qu'elle en deſire, qui eſt de vuider les exor-

exorbitances, c'est à dire, les excés commis contre l'Estat, ou contre des particuliers : de donner les biens royaux, les benefices & les charges vacantes ; & de les distribuer selon les loix qui défendent d'en donner à une seule personne deux qui soient incompatibles. A quoy le Chancelier répond pour le Roy, que sa majesté y satisfera, aprés avoir pris les suffrages des Senateurs.

Le mareschal des Nonces a une grande autorité sur eux dans la Diete. Car c'est luy qui leur impose silence, & qui porte la parole au Roy & au Senat. Et comme par son autorité il peut beaucoup les animer ou les moderer : il ne faut pas douter aussi qu'il ne soit en une haute consideration ; & que la Cour pour se le rendre favorable ne luy accorde des graces. Ce qui fait que la brigue est toujours fort grande pour l'élire ; & qu'elle se termine souvent avec beaucoup de difficultés. Car d'un costé la Cour veut avoir un Mareschal qui luy soit dévoué pour tout ce qu'elle veut faire dans la Diete ; & de l'autre les Nonces qui l'élisent, ont un interest different de celuy de la Cour, & craignent toujours de perdre leur liberté, ou de la voir diminuer par quelque constitution contraire à leurs privileges. Ces interests differens sont bien sou-

vent qu'il y a des Nonces qui ne penſant qu'à leur avantage particulier, ne s'oppoſent à l'élection de celuy que la Cour voudroit fait élire, qu'afin que le Roy les appaiſe, en leur donnant ou quelque benefice, ou quelque charge, ou quelque bien royal. Et non ſeulement il y a des Nonces qui font du bruit dans l'élection d'un Mareſchal; mais il y en a qui en font auſſi pendant tout le cours de la Diete, afin d'avoir des graces de la Cour. Il y en a meſme qui ſe font donner par force ce qu'ils veulent avoir, menaçent de rompre la Diete, ſi on ne leur donne. Car il y a ſi peu de Nonces qui prennent part aux veritables intereſts de la republique, qu'à peine en trouveroit-on un à l'épreuve de deux mille écus. Ainſi non ſeulement la Cour peut avec de l'argent obtenir tout ce qu'elle deſire, ou faire rompre une Diete, lorſqu'elle prévoit qu'elle ne luy ſera pas favorable; mais les voiſins & les ennemis peuvent par ce moyen avoir le meſme avantage, & faire rompre une Diete, quand ils voyent qu'on y veut prendre des reſolutions afin de s'oppoſer à leurs deſſeins.

Pour faire une conſtitution dans la Diete, il faut que les Nonces la propoſent, &

& que le Roy & le Senat l'approuvent. Et avant qu'elle aît la force d'une loy, il faut qu'elle soit reveuë par le mareschal des Nonces & deux deputés: ou bien par trois Senateurs, & six Nonces. Aprés qu'elle a esté ainsi reveuë, il faut qu'elle soit leue dans le Senat en presence du Roy; & que les Chanceliers demendent à haute voix; si le Roy, les Senateurs, & les Nonces veulent qu'on y mette le sceau. Ensuite dequoy on la scelle, & on l'insere dans les actes des registres de Varsovie, ou dans ceux de la Chancellerie du royaume. Puis un secretaire du Roy a soin de la faire imprimer aux dépens du tresor de la republique, pour estre envoyée aux petites Dietes, & aux Justices de tous les palanats.

Dans toutes les Dietes on traite les affaires non seulement de la republique, mais aussi des particuliers; comme il arriva en celle où l'on traita le different que l'ordre de Malthe avoit contre le Prince Demetrius Vicznowieski, qui possedoit les biens que le Duc d'Ostrog son beau-frere avoit donnés à cet ordre. Ce qui se voit encore par le procés que la Diete fit à ceux qui avoient assassiné Gonczeski petit general de Lituanie, lesquels elle condamna à avoir la teste coupée. Ce qu'il faut ajoûter à cet article est, que dans les crimes

de léſe-majeſté les Polonois pretendent que le Roy ne doit point eſtre preſent au jugement du procés. Ce fut dequoy ſe plaignit le mareſchal Lubomirski contre Roy Jean Caſimir, qui le fit condamner par contumace dans la Diete tenue à Varſovie l'an 1664. Dans les procés qui regardent le meſme crime, l'ordre de la Nobleſſe ne doit point auſſi y aſſiſter. Cependant on voit que dans une Diete tenue à Varſovie l'an 1582. le Roy Eſtienne Batori fit entrer les Nonces au Senat pour eſtre preſens au jugement de Sborowski, accuſé de crime de léſe-majeſté. Ce que ce grand Prince fit, afin que toute la Nobleſſe fut témoin de l'équité de ce jugement.

C'eſt dans une Diete generale qu'on donne aux étrangers l'*indignat*, c'eſt-à-dire, le droit de Nobleſſe : en ſorte qu'ils peuvent enſuite poſſeder quelques petits biens de la republique. Ce droit ſe donne aujourd'huy à ceux qui ont la faveur de la Cour, ou la protection de quelque grand Seigneur : au lieu qu'autrefois on ne l'accordoit qu'aux Officiers pour recompenſe des ſervices rendus à l'Eſtat Ce qui eſt ſi veritable que ceux qui ne le ſont pas, & qui pretendent neanmoins l'indignat, font mettre par la faveur du Roy, ou du mareſchal des

Non-

Nonces leur nom parmi les instructions de l'armée, c'est-à-dire, parmi les noms des officiers qui demandant d'estre faits gentilshommes Polonois Chacun de ceux qui pretendent ce droit donne sa genealogie, & un memoire de son nom, de son surnom, de sa famille, & de ses services; & met ses armes au milieu. Lorsque ceux qui ont demandé l'indigenat ont esté receus par la Diete, & que leurs provisions ont esté scellées, ils vont prêter le serment de fidelité devant le mareschal des Nonces, où ils jurent qu'ils feront fideles à la patrie & au Roy. Et le Mareschal donne un certificat que la Diete à receu pour son fils N & qu'il en a presté le serment de fidelité devant luy. Mais il faut encore dire que bien qu'un étanger ait esté fait gentilhomme Polonois; neanmoins le Roy ne peut pas luy donner ni à ses enfans, jusques à la troisiéme generation aucunes charges considerables, ni aucuns benefices consistoriaux. Car la republique y a ainsi pourvû, afin d'estre plus assurée de la fidelité de ceux qui exercent les charges, & qui possédent les benefices.

Selon les constitutions & les loix de la Pologne, une Diete ne doit durer que six semaines: & la Noblesse est tellement

attachée, & ſi opiniâtre à vouloir conſerver ſes privileges, que quand le Roy la veut prolonger, meſme pour des raiſons tres-importantes au bien de l'Eſtat, les Nonces s'y oppoſent hautement; & chargent leur Mareſchal d'avertir le Roy, qu'ils s'en iront s'il veut prolonger la Diete. La menace qu'ils firent dans celle du couronnement du Roy Jean Caſimir l'an 1649. eſt une grande preuve de ce que je viens de dire. La déroute de toute l'armée Polônoiſe à Pilaveze; & enſuite l'irruption effroyable des Tartares & des Coſaques juſques dans le cœur du Royaume avoient reduite la republique preſque à l'extremité. Le Roy, & les Senateurs cherchoient les moyens de remedier à des deſolations ſi grandes & ſi univerſelles. Comme tout le tems de la Diete s'eſtoit paſſé à vuider les affaires des particuliers; que l'on n'avoit point encore déliberé des moyens de pouvoir lever une armée pour s'oppoſer à tant & de ſi cruels ennemis; & qu'il ne reſtoit plus qu'un ſeul jour finir la Diete, les Nonces ayant appris que le Roy la vouloit prolonger, meſme par le conſeil du Senat, députerent leur Mareſchal aux Senateurs, pour leur repreſenter la loy qui défendoit de prolonger les Dietes; & prendre enſuite congé du

Roy.

Roy. Le Mareſchal eſtant arrivé dans le Senat, commença à remercier le Roy, & à prendre congé de luy de la part de toute la Nobleſſe. Sur cela les Senateurs s'eſtant levés ; luy demanderent ſeulement un jour de prolongation, luy repreſentant le mal-hereux eſtat où toute la republique eſtoit reduite. Le Chancelier ſe leva enſuite, & luy fit un diſcours ſi preſſant & ſi touchant, qu'il eût amolli des cœurs de pierre. Aprés quoy le Mareſchal ayant repris ſa qualité qu'il avoit déja quittée alla trouver les Nonces, & les pria de dire leur ſentiment touchant la prolongation que le Roy & le Senat demandoient d'eux. Les Nonces aſſemblés accorderent avec bien de la peine que la Diete fut prolongée ; mais à condition que chacun d'eux obtiendroit tout ce que ſon Palatinat l'avoit chargé de demander.

CHAPITRE XVI.

De la Diete particuliere de l'élection.

LA Diete generale pour l'élection d'un Roy, ſe tient toûjours en pleine campagne, à demie lieuë de Varſovie, & proche le village de Vola. On y dreſſe aux dépens de la republique un couvert avec des planches, à peu prés comme une grande hal-

halle. Ce lieu s'appelle en Polonois *Szopa*, qui signifie proprement un lieu couvert contre les injures du tems. Il est entouré d'un fossé, & on y entre par trois portes. Ce bâtiment ainsi fait de planches par les soins du Tresorier de la Couronne : & le jour marqué pour commencer la Diete étant venu, le Senat & la Noblesse vont à l'Eglise de saint Jean de Varsovie, pour assister à la Messe du saint Esprit qu'on y celebre ; afin de demander à Dieu la grace d'élire un Roy qui ait toutes les qualités necessaires pour bien défendre les interests de l'Eglise, & ceux de la republique. Aprés quoy on va à la Szopa où l'ordre de la Noblesse élit le Mareschal des Nonces qui ont esté députés par les petites Dietes. Ce Mareschal estant élu par la pluralité des voix, & ayant presté le serment va saluer les Senateurs pour en estre approuvé.

Aprés cela la premiere chose que l'ordre du Senat, & celuy de la Noblesse font, est une union entr'eux fortifiée par leur serment : De ne point se separer les uns des autres : de ne nommer personne pour Roy, ni de le reconnoître qu'aprés avoir esté élu par le consentement unanime de tous, & aprés luy avoir fait confirmer par serment, la conservation de tous les droits, privileges, & immunités de la republique ; & que celuy qui en usera autrement sera dé-

déclaré ennemi de la patrie. Ils se promettent reciproquement de ne point donner leurs suffrages pour une élection, ni de faire aucune convention avec les Candidats, ni avec leurs Ambassadurs, qu'aprés qu'on aura jugé, & reglé les exhorbitances arrivées dans toutes les Provinces du royaume & du Duché. Ils cassent tous les decrets des tribunaux, & mesme les Ordonnances des Rois qui se trouvent contraires à leur liberté; & promettent d'en faire ensuite une constitution. Ils déclarent que tous les jugemens donnés avant la publication de l'interregne seront valides; que l'on approuvera tout ce qui sera fait par la justice établie pendant l'interregne. Cette justice s'appelle du *Kaptur*, qui est pour défendre la patrie, pour faire battre monnoye, pour lever des soldats, & pour maintenir les loix. Ils défendent que personne ne vienne à la Diete avec des étrangers, ni avec des armes à feu. Ils ordonnent que l'on fera prester serment aux Generaux de l'armée devant des Commissaires, de commander fidellement les troupes qui leur sont commises; qu'ils ne s'en serviront que pour s'opposer aux ennemis, pour assurer les frontieres du royaume, & pour mettre la republique en estat de ne recevoir aucun dommage, & de pouvoir conserver toute sa dignité: Que

ſeront punis. Ils défendent aux Treſoriers de la Couronne & du Duché, de donner ſans l'aveu de l'Archeveſque & de ſon conſeil, aucun argent que pour le payement des troupes de la republique. Ils ordonnent qu'on envoyera des perſonnes de probité aux ſalines pour les viſiter, & regler les reparations qu'il y aura à faire; & que les députés de certaines villes ne ſeront point admis à la Diete, qu'aprés avoir fait voir clairement leur droit.

Aprés que le Mareſchal des Nonces a eſté élu, & qu'on a établi une Juſtice pour la ſeureté de tout ce qui ſe fait pendant la Diete, on parle des exhorbitances, c'eſt à dire, des excés commis contre la republique en general, ou contre quelque particulier. Enſuite on donne audience aux Ambaſſadeurs de tous les Princes qui pretendent à la Couronne, ou qui recommandent quelque Candidat. Car il peut ſe rencontrer des Princes aſſés genereux qui preferent les intereſts de leurs amis, & leurs alliés, aux propres intereſts de leur maiſon, comme il arriva à la Diete d'élection de l'an 1674. où le Roy de France envoya un Ambaſſadeur en Pologne, pour y recommander uniquement le Prince de Neubourg, à la priere du Duc de Neubourg ſon pere, & à celle du Roy de Suede, & du Marquis de Brandebourg.

Lors

Lors que les Ambaſſadeurs doivent avoir leur audience, la republique les envoye querir. Elle commence par le Nonce du Pape, enſuite par l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & puis par celuy de France, & aprés luy par celuy d'Eſpagne. Mais il eſt vray qu'il ne s'y en eſt point trouvé qui ait pris la qualité d'Ambaſſadeur, depuis la Diete d'élection qui ſe tint à Varſovie, aprés la mort de Sigiſmond Auguſte; parce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant demandé d'avoir ſon audience avant celuy de France, & la republique ayant preferé la France, il ſe retira ſans faire de harangue. Car pour Dom Ronquillos Miniſtre d'Eſpagne, qui eſtoit à la Diete de l'an 1674. pour l'élection de Jean III. il n'oſa jamais prendre la qualité d'Ambaſſadeur; parce qu'il ſçavoit bien qu'il luy auroit falu ceder à celuy de France.

La Diete députe toujours aux Ambaſſadeurs, quelques uns de l'ordre du Senat. Je ne ſçay pas ſi le nombre en eſt reglé pour ceux des teſtes couronnées. Mais je ſçay bien que la Diete de l'an 1674. deputa à celuy de France deux Palatins & quatre Caſtellans - & que tous les amis du parti François luy envoyerent leurs gens & leurs caroſſes. De ſorte que ſon cortege eſtoit de plus de cent carroſſes, & de plus de trois mille hommes, tant de pied que de cheval.

Lors

Lors que les Ambassadeurs sont arrivés à l'audience, ils font leur harangue en latin. L'Archevesque ou l'Evesque qui preside luy répond pour le Senat; & le Mareschal des Nonces pour la Noblesse. L'Ambassadeur de France en s'en retournant de l'audience, fut accompagné du mesme cortege qu'il avoit eu en y allant. Et comme en Pologne la bonne chere, & principalement le bon vin contribue le plus aprés l'argent, au succés de tout ce que l'on veut faire, j'ose dire aussi que les Ambassadeurs doivent prendre grand soin de bien traiter les Polonois, & mesme de les faire boire jusques à les enivrer.

Les Ambassadeurs ne doivent pas seulement ménager l'ordre du Senat, & celuy de la Noblesse; mais aussi tous les Religieux; parce qu'ils ont un grand credit en Pologne; & qu'il est avantageux au succés de leur negociation, d'avoir pour amis tous ceux qui peuvent y contribuer. C'est pourquoy ils doivent leur faire des presens considerables, qu'ils reçoivent neanmoins comme des aumosnes; afin que dans leurs predications; & leurs entretiens particuliers, ils publient la liberalité & la magnificence de leurs Maistres. Ainsi l'on peut dire que les Ambassadeurs doivent estre liberaux envers tout le monde; envers les uns pour se les rendre favo-

rables;

rables ; & envers les autres pour ne pas les avoir contraires. Mais pour cela il ne faut pas leur donner tout à la fois l'argent qu'on leur promet. Il faut leur en donner une partie, & leur faire eſperer l'autre ; parce que de cette ſorte on ſe les attache plus fortement. Autrement ils ne croyent pas d'eſtre obligés de faire ce qu'ils ont promis. Car on ne ſe les conſerve que parce qu'ils eſperent de recevoir, & non par ce qu'il ont déja receu.

Si les Ambaſſadeurs ſont obligés de ménager tous les Senateurs en general, ils le ſont encore plus de ménager les Eveſques & tous les Eccleſiaſtiques ; parce qu'ils ſont les chefs & les maiſtres de la Religion : & que c'eſt par là qu'on gagne plus facilement les peuples. Mais ſur tout, ſi un Ambaſſadeur veut reüſſir auprés du Senat, il faut qu'il s'acquiere la bien-veillance de quelque Eveſque des plus conſiderables, afin qu'il favoriſe ſon deſſein. Il eſt meſme avantageux de traiter quelquefois les Eccleſiaſtiques auſſi bien que les ſeculiers. Car ſouvent il vaut mieux faire une grande dépenſe en feſtins, que de la faire en preſens, parce que par les preſens on s'attire la jalouſie & la haine de ceux à qui l'on n'en fait point, & que ſouvent un ſeul repas oblige pluſieurs perſonnes tout à la fois. Il faut donc de neceſ-

cessité qu'un Ambassadeur soit liberal. Car s'il estoit avare, ce defaut retomberoit sur la personne de son maître: & le peuple qui ne juge que de ce qu'il voit, croit facilement que l'épargne qu'il feroit, seroit une marque de la pauvreté de son Candidat.

Un Ambassadeur doit moins user d'épargne, & de ménage en Pologne qu'en aucun autre lieu du monde; parce que les Polonois sont eux mesmes fort splendides, & somptueux dans leurs festins. Par dessus cette raison, il y en a encore une autre, qui est le dessein que la republique a toûjours de choisir un Roy qui soit riche & liberal. Ainsi l'on doit conclurre que rien ne peut contribuer davantage a faire reussir le dessein des Ambassadeurs, que de tenir table ouverte à tous les Polonois.

Je dois ajoûter icy qu'il seroit à souhaîter que les Ambassadeurs n'eussent point d'autre interest que celuy de leur Maistre, afin de le mieux servir, & de suivre aveuglement ses ordres & ses intentions. C'est pour cela que les Papes défendent aux Nonces qu'ils envoyent en Pologne, aux Dietes d'élection des Rois, de pretendre la nomination de cette Couronne au Cardinalat, afin de n'agir que pour le bien de toute la Chrestienté; & faire voir qu'un Nonce qui est envoyé du pere com-

commun, de tous les fidelles, ne vient point avec un esprit de partialité ; mais dans le seul dessein de contribuer à l'élection d'un Prince qui puisse avancer le bien de l'Eglise & de l'Estat. Cependant contre cét ordre exprés des Souverains Pontifes, il s'est trouvé quelquefois des Nonces qui ont agi avec beaucoup d'empressement pour leurs interests particuliers, & ont fait de grandes brigues pour avoir la nomination au Cardinalat.

Mais il faut reprendre le discours de la Diete, & dire qu'apres que toutes les exhorbitances sont jugées, & que tous les Ambassadeurs ont eu audience de la republique, on procede à l'élection d'un Roy, Avant que de donner les suffrages, on implore à genoux le secours du saint Esprit en chantant : *Veni Creator.* Aprés quoy chaque Palatinat donne sa voix, & la communique aux autres. Et lors que les voix sont toutes pour un Candidat, l'Archevesque de Gnesne, ou l'Evesque qui preside en sa place demande par trois fois, si toutes les exhorbitances sont vuidées. Ensuite il proclame le Roy élu ; & les Mareschaux de la Couronne & du Duché le proclament aussi. Ce qui estant fait, tout le monde chante : *Te Deum.*

J'ay dit que celuy qui est élu, est proclamé par l'Archevesque lors que toutes les

les voyes ſont pour luy. Car il pourroit arriver une diviſion dans la Diete : & alors le parti le plus fort l'emporteroit ; comme il arriva dans celle que l'on tint aprés la retraite de Henri III. où un parti élu Eſtienne Batori, & l'autre Maximilian d'Auſtriche. Car Maximilian voulant entrer en la Pologne avec des troupes, fut prevenu par Eſtienne Batori, qui arriva plutoſt que luy à Cracovie, où il fut couronné le 18. Avril 1576. Ce fut ainſi que toutes les voix ſe reduiſirent au ſeul Eſtienne Batori, que les Polonois obligerent enſuite d'épouſer la Princeſſe Anne, qu'ils avoient déja reconnue pour Reine.

Aprés la mort d'Eſtienne Batori, il arriva une diviſion encore bien plus grande. Car s'eſtant formé deux partis, l'un ſoutenu par Zamoski, & l'autre par Sboroski, celuy de Zamoski, élut Sigiſmond III. fils de Jean Roy de Suede, & de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte, le dernier de la race des Jagellons, & neveu de la Reine Anne veuve d'Eſtienne Batori. Ce parti de Zamoski ſe trouva ſi fort, qu'il fit couronner Sigiſmond à Cracovie le 27. Decembre 1587. bien que Miximilian d'Auſtriche qui avoit eſté élu par le parti de Sboroski, euſt eſté proclamé Roy dans l'Egliſe des Bernardins de Varſovie, par le Cardinal de Radziwil, qui eſtoit de ſa faction.

faction. Et comme Maximilian estoit entré en Pologne avec des Troupes, Zamoski le poursuivit avec les siennes jusques à Byczyn en Silesie, où il le défit, & prit prisonnier le 25. Janvier 1587. & l'obligea à renoncer à son droit. Ainsi ce fut pour la deuxiéme fois que Maximilian fut exclus de la Couronne de Pologne, & pour la troisiéme fois tout de suite qu'on en donna l'exclusion aux Princes de la maison d'Austriche. La premiere fois à Ernest par l'élection de Henri de Valois: La seconde à Maximilian par celle d'Estienne Batori: & la troisiéme au mesme Maximilian par celle de Sigismond III.

CHAPITRE XVII.

De l'election d'un successeur.

BIen que l'élection d'un successeur soit contre les loix, & les constitutions de la Pologne, & contre les droits d'un royaume electif; neanmoins il pourroit arriver que l'affection que les hommes ont ordinairement pour leurs enfans, ou pour leurs parens, les porteroit à faire des brigues dans la republique pour les faire élire de leur vivant: comme il arriva lors que Sigismond Auguste fut nommé Roy du vivant de son pere Sigismond I. & n'ayant

n'ayant encore que dix ans. Mais ce fut à condition que tandis que son pere vivroit, il ne se mesleroit en aucune maniere des affaires de la Pologne : que quand il auroit atteint l'âge de quinze ans, il jureroit de maintenir tous les droits & les privileges de la republique ; & que son exemple ne pourroit prejudicier en aucune sorte à une élection libre dans la suite. Ce que son pere confirma par ses lettres patentes données à Cracovie l'an 1530. & par celles qu'il donna encore à Peotrkow l'an 1538. Car ce Prince vécut quatre-vingt deux ans. Mais Sigismond Auguste estant mort, la republique assemblée dans une Diete tenuë à Varsovie, aprés avoir bien examiné les anciennes loix du royaume, fit une constitution par laquelle elle défendit expressement de nommer jamais aucun successeur durant la vie de celuy qui regneroit, afin de conserver inviolablement le droit & la liberté d'élire toûjours tel Prince qu'il luy plairoit.

Contre cette constitution neanmoins le Roy Estienne Batori se voyant sans enfans, & considerant le danger où la republique avoit esté exposée durant les deux derniers interregnes, voulût proposer dans une Diete tenuë à Varsovie l'élection d'un successeur. Mais tout l'ordre de la Noblesse s'opposa au dessein de ce grand

Roy qui mourût bien-toſt aprés à Grodno en Lituanie le 12. Decembre 1586.

Comme tous les Princes Chreſtiens peuvent pretendre à la Couronne de Pologne ; auſſi ils ont tous intereſt de s'opposer à l'élection d'un ſucceſſeur ; parce qu'elle rendroit le royaume hereditaire, & que ce ſeroit un moyen de les en exclurre. Ce que l'Empereur Leopold ayant apprehendé envoya à la Diete tenuë à Varſovie l'an 1661. François de Liſola, pour s'oppoſer au deſſein que le Roy Jean Caſimir avoit de faire élire un Prince qui luy ſuccedât aprés ſa mort. François de Liſola, & Jean Owerbek envoyé de l'Electeur de Brandebourg qui craignoit la meſme choſe, firent de puiſſantes brigues dans cette Diete ; & furent ſecondés par le Mareſchal Lubomirski. De ſorte qu'ils ruïnerent le deſſein du Roy Jean Caſimir, & firent faire par la Diete une conſtitution qui défendit de ne parler jamais de l'élection d'un ſucceſſeur.

La raiſon pour laquelle le Roy Jean Caſimir avoit convoqué une Diete à Varſovie, pour y déliberer de l'élection d'un ſucceſſeur, eſtoit que ce Prince faiſant reflexion ſur tous les dangers où la republique avoit eſté expoſée durant plus de douze ans, pendant leſquels elle avoit ſoutenu la guerre contre les Coſaques, les Tarta-

Tartares, les Moſcovites, les Suedois, les Tranſilvains, & le Marquis de Brandebourg; & que tous ces ennemis n'avoient eſté en Pologne, que parce qu'il n'avoit point d'enfans, ni perſonne pour luy ſucceder, il vouloit remedier à de ſi grands maux & prevenir par l'élection d'un ſuceſſeur, le deſordre qui pouvoit naiſtre pendant un interregne, par la jalouſie & l'ambition des Princes voiſins, & ſur tout des Moſcovites, dont la pretention n'alloit pas à moins qu'à s'emparer de toute la Lituanie, & à rendre eſclaves tous les Lituanois,

Il y avoit encore quantité de Gentilshommes Lituanois qui avoient le meſme deſſein que le Roy Jean Caſimir, & qui avoient prié ce Prince; & la Nobleſſe de Pologne, de vouloir conſentir à l'élection d'un ſucceſſeur qui eût la force & le pouvoir de s'oppoſer aprés la mort du Roy, à la puiſſance des Moſcovites qui n'attendoient que ce moment pour entrer en Lituanie avec une grande armée, & s'emparer de tout le Duché.

Dans la reſolution qu'une partie de la Nobleſſe avoit priſe de faire élire un ſucceſſeur, on y avoit attaché ces conditions: Qu'il ſeroit élu de nouveau aprés la mort du Roy: qu'il ſeroit Catholique: que ce ne ſeroit point un piaſte, c'eſt-à-dire, un

Polonois : qu'il ne seroit ni Roy, ni Prince souverain d'un autre pays : qu'il ne seroit point voisin de la Pologne ; parce que les voisins sont toûjours beaucoup à craindre: qu'il ne seroit ni trop jeune ni trop vieux : & qu'il ne seroit point marié.

Les intentions du Roy Casimir ; & de tous ceux qui vouloient l'élection d'un successeur, estoient sans doute fort bonnes. Car ils vouloient par ce moyen mettre la republique à couvert de tous les dangers ausquels elle se trouve exposée pendant l'interregne, par les divisions, les brigues, les jalousies, & l'ambition des voisins, & des Candidats competiteurs. Mais ceux qui s'opposoient à leurs raisons, disoient au contraire que l'élection d'un successeur estoit le commencement d'un Estat hereditaire: que ce seroit la ruïne de leur liberté quelque precaution qu'on y eût apportée : que c'estoit contre les loix du royaume d'élire un Prince pendant la vie du Roy : que si la republique y consentoit, elle ne seroit plus libre : qu'elle offenseroit plusieurs autres Princes. Ce qui la jetteroit dans de nouveaux troubles : & qu'il estoit de son interest de demeurer en paix avec tout le monde. Voila quelles estoient les raisons des deux partis. Il faut maintenant parler des *Pacta conventa* que l'on fait jurer au Roy élu dans l'Eglise de saint Jean de Vasovie. CHA-

CHAPITRE XVIII.

Des Pacta conventa, ou capitulation.

LEs Polonois estiment tant leur liberté, & apprehendent si fort de la perdre, qu'ils n'ont pas plutost élu leur Roy, qu'ils luy font faire serment sur les autels de garder & de maintenir leurs privileges inviolablement pendant tout le tems de son regne. Voila ce qu'ils appellent *Pacta conventa*, qui est proprement une capitulation qu'ils font avec le nouveau Roy pour obliger à garder tous les droits, & les immunités de la republique.

Selon les loix de Pologne cette capitulation se doit faire avant qu'on Roy soit proclamé, comme il arriva en l'élection de Henri de Valois. Car aprés qu'on eût donné l'exclusion à Ernest d'Austriche fils de l'Empereur, & que toutes les voix furent reduïtes au seul Henri, le Senat fit entrer dans la Diete Jean de Monluc Evesque de Valence Ambassadeur, à qui on leut toutes les conditions ausquelles le Roy futur devoit s'obliger. Ce que l'Ambassadeur de France jura au nom de Henri & de Charles IX. son frere. Aprés ce serment ainsi fait, on mena l'Evesque de Valence à l'Eglise de saint Jean de Var-

sovie, où aprés avoir assisté à la Messe, le grand Mareschal publia à haute voix Henri de France Roy de Pologne le 18. May 1573. Ensuite dequoy la republique envoya ses Ambassadeurs en France, lesquels aprés avoir offert leur Couronne à Henri, le firent jurer luy mesme de garder tout ce que son Ambassadeur avoit promis. Ce qu'il fit, & le Roy son frere aussi à Paris dans la grande sale du Palais de le 10. de Septembre de la mesme année. Voila comment selon les loix du royaume le serment de garder les *Pacta conventa* se doit faire. Mais cela ne s'observe pas toûjours. Car le Roy Michel Vicznowieski, & Jean Sobieski, ne jurerent de maintenir cette capitulation, que plusieurs jours aprés leur l'élection à Varsovie, sur le grand Aûtel de l'Eglise de saint Jean.

L'ordre du Senat & celuy de la Noblesse dressent les *Pacta conventa* que le Roy élu doit jurer. Ensuite les trois ordres vont à l'Eglise, où le Chancelier, ou bien le grand Mareschal lit à haute voix toute cette longue capitulation dont voicy à peu prés les articles.

Que le Roy ne prendra point la qualité d'heritier de Pologne, ni ne designera personne pour successeur : mais au contraire qu'il gardera inviolablement les loix

loix & les constitutions qui ont esté faites touchant la liberté d'élire un Roy.

Qu'il ratifiera toutes les conventions de paix faites avec les Princes étrangers.

Qu'il appliquera à la tranquillité, & au repos de l'Estat.

Qu'il laissera entierement à la republique le droit de faire battre monnoye, & en retirer tout le profit.

Que sans le consentement de la republique, il ne déclarera la guerre à aucun Prince, il ne fera entrer aucunes troupes dans le royaume, il ne permettra point qu'on y fasse des levées de soldats, ni qu'il en sorte aucunes.

Que dans conseil il n'aura aucuns étrangers de quelque condition qu'ils puissent estre; & ne leur donnera ni charges, ni dignités, ni Starosties.

Que tous les Officiers seront Polonois ou Lituanois, ou bien des autres Provinces dépendantes de la Pologne.

Que les Officiers de son regiment des gardes seront aussi tous Polonois ou Lituanois: que celuy qui le commandera sera Gentil-homme Polonois: qu'il prestera le serment de fidelité à la republique; & que tous ces Officiers seront soûmis à la justice des Mareschaux.

Qu'il ne se mariera point que selon qu'il est porté par les anciennes loix, & avec le

le conseil du Senat : & que la Princesse qu'il épousera ni viendra en Pologne qu'avec telle suite que le Senat jugera à propos.

Que pour les affaires de la republique, il ne se servira point du cachet de son cabinet.

Qu'afin que sa puissance, & sa dignité soit conservée, il pourvoira aux charges de la republique, & de la Cour, de peur que quelques-uns ne les usurpent, ou qu'elles ne demeurent inutiles, & que le nombre n'en soit enfin diminué.

Qu'il rendra les jugemens selon l'avis des Senateurs, & des Conseillers qui seront auprés de luy.

Que pour sa table, il n'aura aucuns biens royaux, que ceux que la republique a déja reglés aux Rois ses predecesseurs; & qu'il en jouïra seulement le privilege de ces biens.

Qu'il ne donnera point à une mesme personne les charges, les benefices, & les dignités que les anciennes loix ont déterminé estre incompatibles; & ne devoir estre tenuës par un mesme sujet,

Qu'il pourvoira dans l'espace de six semaines aux charges qui auront vacqué.

Que la premiere chose qu'il fera dans une Diete, sera de donner les vacances, & de

de le faire publier par les Chanceliers : & que conformement aux loix, il ne les donnera qu'aux Gentils-hommes Polonois qui ont du merite; & qui ſont d'un âge & d'un jugement meur & ſolide.

Qu'il reglera avec ſon conſeil les troupes tant d'infanterie que de Cavalerie : en ſorte que la republique n'aît pas beſoin de troupes étrangers, ni de faire une grande dépenſe ; & que les ſoldats ſoient contens de leur paye, & ne faſſent aucun tort aux payſans.

Qu'il ne diminuera en aucune maniere le treſor qui eſt à Cracovie : au contraire qu'il l'augmentera.

Qu'il n'empruntera aucun argent que du conſentement de la republique.

Que ſi pour les neceſſités de l'Eſtat, il faut avoir une armée navale, il ne pourra l'avoir que du conſentement de la Nobleſſe, & par le conſeil du Senat.

Et enfin que tous les droits, libertés, & privileges qui auront eſté jugement & legitimement donnés aux Polonois, aux Lituanois, & à tous les habitans des Provinces qui en dépendent, & à toutes les villes, ſelon & conformement à ce qui a eſté ordonné aux predecedentes Dietes, & qui ſera enſuite ordonné dans les ſuivantes, ſeront inviolablement gardés & conſervés: & qu'il en donnera ſes lettres patentes

 pour

pour les confirmer dans toutes leurs clauses & conditions.

A tous ces articles on en ajoûte souvent beaucoup d'autres, selon la necessité du tems auquel l'élection se fait ; & selon le Candidat qui est élu. Voicy maintenant les formalités qu'on observe pour faire jurer au Roy la capitulation. L'Archevesque & le Mareschal des Nonces la portent devant luy aprés la Messe, & luy disent de jurer de la garder, selon la parole qu'il en a donnée. Alors le Roy estant à genoux devant le grand Autel, dit : (Le Chancelier proferant premierement les paroles) Nous N. élu Roy de Pologne & grand Duc de Lituanie, Russie, Prusse, Masovie, Samogitie, Kiowie, Volhynie, Podolie, Polachie, Livonie, Smolenscie, Severie, & Czernikowie, promettons à Dieu tout-puissant, & jurons sur les saints Evangiles de J. C. de garder, maintenir, & accomplir toutes les conditions arrestées par nos Ambassadeurs avec Messieurs les Senateurs & Nonces de la Pologne, & du grand Duché de Lituanie, faites dans nostre élection, & confirmées par le serment de nos Ambassadeurs, & de le faire selon toutes les clauses, points, articles, & conditions prescrites, & de telle sorte que la specialité ne puisse déroger à la generalité ni la generalité à la specialité.

té. Toutes lesquelles choses nous promettons de ratifier par nostre serment au jour de nostre couronnement. Aprés que le Roy a ainsi juré de garder les *Pacta conventa*, le Chancelier luy donne le decret de son élection écrit en parchemin, & signé des Senateurs & des Nonces.

La republique de Pologne en use de la sorte avec ses Rois, afin que si dans la suite, ils contrevenoient à ce qu'ils ont promis d'observer, les Senateurs pussent le leur remontrer, & eussent droit de les faire souvenir de leur obligation. Ce fut la contravention à l'un de ces articles qui donna lieu aux Polonois de se plaindre du Roy Michel ; parce que dans les *Pacta conventa*, qu'il avoit juré d'observer, on y avoit inseré cét article : Qu'il n'épouseroit aucune Princesse que du consentement de la republique. Or ce Roy n'ayant pas demandé ce consentement pour épouser la sœur de l'Empereur Leopold, le parti qui se forma contre luy prit cette contravention pour un juste sujet de pouvoir le contraindre d'abdiquer.

Lors que le Prince qui a esté élu n'est pas present à Varsovie, il preste ce serment en presence des députés que la republique luy envoye; & s'oblige devant eux de garder toute la capitulation. Ce fut ainsi qu'on receut le serment de Sigismond

III. & qu'il jura de garder les *Pacta conventa*, dans l'Abbaye d'Olive prés de Dantzic l'an 1587. comme ils avoient esté dressés par le Senat & la Noblesse.

C'est la coûtume en Pologne que le grand Mareschal, ou en son absence, le petit Mareschal porte le bâton levé devant le Roy, lors qu'il va à quelque ceremonie. Mais il faut remarquer que depuis son élection jusques à son couronnement, ils portent le bâton baissé; que lors que le Roy donne quelques lettres, quelques ordres, ou quelques citations, il ne prend que la qualité de Roy élu; & que toutes les expeditions ne peuvent estre seëllées que du petit sceau du cabinet. Ce qui est une marque que l'élection n'est parfaite que par le couronnement qui en est comme le sceau.

CHAPITRE XIX.

Du couronnement du Roy.

JUsques à ce qu'un Roy de Pologne soit couronné, il n'a pas veritablement toute la puissance royale. Car il ne peut donner aucune charge, aucun benefice, ni aucune grace à personne: il ne peut se servir du grand sceau de la Chancellerie; & les justices qui doivent s'exerer toutes en son nom,

nom, & qui cessent dés le commencement de l'interregne, ne rendent aucun jugement qu'aprés qu'il a esté couronné.

C'est au nouveau Roy à prescrire le jour de cette ceremonie, qui ne se peut faire qu'à Cracovie dans l'Eglise Cathedrale qui est au chasteau. Cette ville prend son nom du Roy Cracus, qui la fit bâtir l'an 700. auprés avoir abandonné Gnesne qui estoit auparavant la capitale de tout le royaume. Elle est située sur la Vistule dans la haute Pologne. C'est un Evesché suffragant de Gnesne. La ville est fort grande, belle, & bien bastie, mais mal pavée, comme le sont presque toutes celles de ce pays. Les ruës sont fort larges & droites, avec une grande place au milieu où est l'Hostel de ville. Le chasteau ou le palais du Roy, est sur une petite éminence de rocher dont le pied est baigné par la Vistule. Comme la maison du Roy & l'Eglise cathedrale sont basties sur cette éminence, dont le circuit est petit; aussi le palais n'est pas d'une grande étenduë. Et pour l'Eglise, bien qu'elle soit la cathedrale d'un grand Diocese, & la sepulture des Rois de Pologne, elle est neanmoins l'une des moins grandes, & des moins belles que j'aye veuës en ce pays.

Quant à la maison du Roy, elle est à la verité bien bastie. Mais la Cour ressem-

ble en quelque ſorte à celle de la Conciergerie du Palais à Paris. Cette maiſon eſt ſans jardin, ſans bois, ſans eau, & ſans avenuë. Ce lieu eſtoit autrefois une place forte, au tems que la force des places conſiſtoit en leur ſituation élevée; mais aujourd'huy, elle ne feroit propre qu'à reſiſter ſeulement à des partis de cavalerie. C'eſt dans ce lieu qu'on garde les pierreries de la Couronne, avec les Ornemens Royaux dont on ſe ſert pour couronner les Rois. On voit encore dans cette éminence la caverne où ſe retiroit ce furieux Dragon qui faiſoit un horrible carnage dans tous les lieux circonvoiſins, & qu'on dit que Cracus tua, en luy preſentant un appaſt de viandes remplies de poix & de ſouffre.

Lorſque le jour du couronnement eſt venu, le Roy fait ſon entrée à cheval dans Cracovie: Les Eſchevins de la Ville portent le Dais devant luy. Les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie le precedent avec leurs Officiers: Et enſuite les Palatins, les Eveſques, & les Ambaſſadeurs à cheval. Cette ceremonie eſt ſans doute fort belle; & je ne ſçay meſme ſi l'on en voit de plus magnifiques. On fait marcher devant le Roy un homme à cheval, qui jette au peuple dans les ruës quelques petites pieces d'argent marquées au coin du nou-

nouveau Roy. Mais cela ne va pas à une bien grande ſomme : Car je ne crois pas qu'il s'en répande pour cent écus. On conduit ainſi le Roy depuis la porte de la Ville juſques dans le Chaſteau, en paſſant par la place publique où il y a des Arcs de triomphe dreſſés avec des Statuës, des Deviſes, & des inſcriptions differentes.

Le ſecond jour qui eſt celuy qui precede le couronnement, & qu'on appelle le jour de l'expiation du délit, on fait les Funerailles du Roy défunt, & l'on porte ſon Corps juſques à Schalka où eſt l'Egliſe de Saint Staniſlaus, où les Mareſchaux viennent rompre leurs Bâtons, & les Chanceliers leurs Sceaux contre le cercüeil du Roy. Le nouveau Roy va à pied à cette Egliſe avec tous les Officiers de la Couronne & du Duché, & tous ceux qui ſe trouvent à la Cour. Les corps des meſtiers y vont auſſi en proceſſion pieds nuds, & y font porter chacun ſur les épaules de deux hommes, la repreſentation d'un cercüeil couvert d'un drap mortuaire. Ainſi tout le monde va viſiter les Reliques de Saint Staniſlaus Eveſque de Cracovie, qui fut tué en diſant la meſſe par le Roy Boleſlaus l'an 1079. Enſuite on rapporte le Corps du défunt Roy dans la Chapelle de l'Egliſe Cathedrale, où eſt la ſepulture de ſes Predeceſſeurs.

Le

Le lendemain des Funerailles est le jour du couronnement. L'Archevesque de Gnesne est celuy qui doit faire cette ceremonie comme primât du Royaume. Il y a pourtant des exemples contraires: Car Estienne Batori fût couronné par l'Evesque de Cracovie, parce que l'Archevesque de Gnesne, suivoit le parti de Maximilian d'Autriche qu'une partie des Polonois avoit élu. Et pour le couronnement de Jean Sobieski, il ne fût fait par l'Evesque de Cracovie, que parce que l'Archevesque de Gnesne estoit mort pendant la Diete d'élection.

Le troisiéme jour le Roy estant richement habillé, est conduit solemnellement en procession dans l'Eglise Cathedrale par le Senat & la Noblesse. Avant qu'il entre dans l'Eglise, le grand Escuyer du Royaume apporte à l'Archevesque la Couronne, le Sceptre, le Globe d'or, & l'épée nuë que l'Archevesque met sur l'Autel. Ensuite les Evesques de Cracovie & de Cujavie ayant receu le Roy, & le tenant au milieu d'eux le presentent à l'Archevêque à qui il fait la reverence.

Le Roy estant en cét estat, l'Archevêque & les deux Evesques l'avertissent de son devoir, & de son obligation, qui est de bien traiter la Republique. Aprés quoy il baise la main de l'Archevêque; & met-

tant

tant la sienne sur l'Evangile, il jure de garder inviolablement toute la capitulation qu'il a déja juré de garder à Varsovie dans l'Eglise de Saint Jean. Voicy comment il fait ce serment.

Nous. N. élu Roy de Pologne & grand Duc de Lituanie, Russie, Masovie, Prusse, Samogitie, Livonie, Smolenscie, Volhinie, Kiowie, Severie, Podolie, Polachie, & Czernikowie; par tous les ordres de l'un & de l'autre Estat, tant de Pologne que de Lituanie, & de toutes les provinces qui en dépendent & qui y sont incorporées, ayant esté élu librement, & du consentement unanime de tous: Promettons sincerement, & jurons devant Dieu tout-puissant, & sur les Saints Evangiles de JESUS-CHRIST, de maintenir, observer, garder & accomplir dans toutes leurs conditions, points & articles, tous les droits, libertés, immunités, privileges publics & particuliers, non contraires au droit commun & aux libertés de l'un & de l'autre peuple: ensemble les loix Ecclesiastiques & Seculiers, données justement & legitimement par nos predecesseurs Rois de Pologne, & grands Ducs de Lituanie, & accordés par tous les ordres pendant l'interregne à toutes les Eglises Catholiques Romaines, aux Seigneurs, ba-

barons, gentils-hommes, citoyens, & habitans de quelque estat & condition qu'ils soient, avec les *Pacta conventa*, accordés entre nos Ambassadeurs & les ordres du Royaume, & du grand Duché de Lituanie.

De plus, nous promettons de maintenir tout ce qui a esté arresté dans la Diete de nostre élection ; & tout ce qui le sera dans celle de nostre couronnement, d'y satisfaire, & faire restituër au Royaume & au grand Duché de Lituanie, & unir à leur domaine toutes les choses qui en auront esté alienées, ou distraites par quelque maniere que ce soit ; de ne point reserrer les frontieres du Royaume & du grand Duché de Lituanie, mais de les défendre & les étendre ; d'établir par tout la justice pour tous les habitans du Royaume & du Duché de Lituanie, & de la rendre sans aucun delay, ni prolongation ; & sans avoir égard aux personnes. Que s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise) que nous violassions nostre serment en quelqu'une de ces promesses, nous consentons que tous les habitans du Royaume, & de toutes nos terres, soient dispensés de nous obeïr, & de la fidelité qu'ils nous doivent.

Aprés que le Roy a presté ce serment, il se prosterne sur un carreau de taffetas rou-

rouge, pendant qu'on lit les Litanies des Saints; lesquelles étant finies on luy oste ses habits; & l'Archevesque luy oint d'huile sacré toute la main droite jusques au coude; & ensuite les épaules & le front; & puis on luy remet ses habits. Aprés cela les deux Evesques le conduisent dans une Chapelle, où on luy met un autre habillement approchant de celuy d'un Evesque. Ensuite les Mareschaux du Royaume & du Duché, avec les Officiers Senateurs, le conduisent sur un Trosne dressé au milieu de l'Eglise, où il entend la messe. Aprés qu'elle est finie on le ramene à l'Autel, où l'Archevesque luy met à la main droite l'épée toute nuë, en luy disant: *Receves cette épée pour en porteger & défendre puissamment la Sainte Eglise & ses fideles.* Aprés quoy le grand enseigne du Royaume la luy met au costé. Le Roy ayant ainsi l'épée au costé la tire du fourreau, & en frappe quatre fois l'air en forme de croix vers les quatre parties du monde: & aprés l'avoir essuyée sur son bras gauche, il la remet dans son fourreau. Puis il se met à genoux, & l'Archevesque luy met la Couronne sur la teste, le Sceptre à la main droite, & le Globe d'or à la gauche. Ensuite le Roy se releve, & on luy tire l'épée que l'on donne à porter devant luy au Port'épée du royaume: &

puis

puis marchant entre l'Archevesque & les deux Evesques, il est ramené sur le même trosne.

Toutes ces ceremonies estant achevées l'Archevesque retourne à l'Autel; & l'on chante le *Te Deum*, lequel étant fini, & l'Archevesque étant assis, le Roy vient se confesser à luy. Aprés l'avoir confessé il le communie; & ensuite il donne la benediction au peuple. Ce qui étant fait, le Mareschal de la Cour crie à haute voix: *Vive le Roy*. A quoy tout le monde répond aussi par *Vive le Roy*: & le Tresorier du royaume jette de l'argent au peuple qui est dans l'Eglise. Je ne parle point du festin qui suit ordinairement une telle ceremonie; parce qu'outre que je parleray en particulier des festins qui se font en Pologne, on peut bien croire que celuy qu'un Roy fait aprés son couronnement, doit estre fort splendide.

Le lendemain du couronnement le Roy va à l'Hôtel de ville avec grande pompe, revétu de ses habits royaux. Là sur un trosne preparé devant l'Hôtel de ville, les Magistrats viennent l'assurer de leur fidelité, & luy presentent dans un plat d'argent les clefs de toutes les portes. Le chancelier ou vice-chancelier les assure de l'affection & de la clemence du Roy,

& leur

& leur lit tout haut le ſerment de fidelité qu'ils doivent preſter, & qu'ils preſtent à genoux, & les mains élevées. Puis ils preſentent au Roy une bourſe pleine de ducats : & le Roy leur rend les clefs qu'ils luy avoient preſentées, & fait chevaliers dorés quelques bourgeois de la ville, ou de quelque autre lieu, en les frappant doucement de ſon épée nuë ſur les épaules. Aprés cela le Treſorier de la couronne jette quelques pieces d'argent au peuple : & le Roy va dans une maiſon ſur la place, pour voir joüer le feu d'artifice que l'on y a preparé. Et enſuite il s'en retourne au Chaſteau avec le même Cortege avec lequel il eſtoit venu à l'Hoſtel de ville.

J'ay dit cy-devant qu'un Roy de Pologne a un intereſt particulier de ſe faire couronner au plutoſt : & voicy en quoy il conſiſte. Comme la Nobleſſe Polonoiſe n'a pas pluſtoſt élu ſon Roy, qu'elle le regarde comme un uſurpateur de ſa liberté : & comme le Roy conſideré auſſi toute la Nobleſſe comme un corps formidable qui s'oppoſe toûjours à ſes deſſeins ; & qu'il doit tâcher d'affoiblir pour en pouvoir venir à bout : De meſme le Roy n'a point de moyen plus facile de l'affoiblir, & de ſe fortifier luy meſme que celuy de vendre bien cherement

aux

aux Gentils-hommes toutes les graces qu'il leur fait. Car comme j'ay déja dit, il donne toutes les charges, tous les benefices, & tous les biens royaux qui font un tiers des biens du royaume. Ce qu'il ne sauroit faire qu'aprés avoir esté couronné.

C'est pour cette raison qu'on doit estre surpris de ce que Jean III. fût si long-tems sans se faire couronner; puisqu'il dépendoit de luy de le faire incontinent aprés le jour de son élection; qui fût le dix-neuviéme de May 1674.] & neanmoins il n'indiqua le jour de son couronnement qu'au deuxiéme Février 1676. Il fit deux campagnes de cette sorte. La premiere en Ukraine; & la seconde en Podolie. Pour la campagne d'Ukraine, il partit de Varsovie le vingt-deuxiéme Aoust 1674. & s'avança vers Leopold où étoit le rendévous de toute son armée. Ce fût là qu'il apprit que la Reine sa femme estoit demeurée malade à Casimirs sur la Vistule. A cette nouvelle il partit de Leopold & arriva à Casimirs le huitiéme Octobre. Ensuite il retourna à l'armée; parce que les nuits commençoient déja à estre froides, & que les Turcs qui ne sont pas accoustumés au froid horrible qu'il fait en Pologne, songeoient déja à la retraite.

Les Turcs s'estant retirés, le Roy Jean mena en Ukraine l'armée de la couronne

avec

avec celle de Lituanie, qui estoient composées d'environ trente mille hommes. Mais il les tint si long-tems dans ce pays, que celle de Lituanie sous la conduite du grand general Patz l'abandonna, pour ne pas perir miserablement de faim & de fatigue, comme fit celle de la couronne dont il ne revint pas trois mille hommes. Car le Roy demeura en Ukraine jusqu'au mois d'Avril, & n'arriva que le vint-cinq du mesme mois à Sloczow, où la Reine sa femme estoit allée pour le recevoir.

Quant à la campagne que le Roy Jean fit en Podolie l'an 1675. avant son couronnement, il faut dire que les Turcs ayant appris que son armée avoit esté ruinée en Ukraine; qu'il n'en avoit ramené que peu de troupes avec luy, & que celles de Lituanie l'avoient quitté contre sa volonté, ils revinrent avec de grandes forces au commencement de Juillet de la mesme année, dans le tems que le Roy étoit à Iawavow, où il ne pensoit qu'à se délasser des fatigues de la campagne precedente. Au bruit de la marche de l'armée Ottomane composée de trente mille Turcs, & quatre-vints mille tartares, il partit d'Iawavow le dixiéme de Juillet, & s'en alla en diligence à Leopold que les Turcs se vantoient de vouloir assieger, & où il assembla environ trois mille hommes dans un

camp

camp prés de la ville. Les Turcs qui savoient bien la foiblesse où il estoit, envoyerent un parti de quatorze mille Tartares pour l'insulter. Mais ils ne l'oserent faire. Ainsi tout ce grand nombre de Tartares qu'on publia avoir esté tués le vint-quatriéme Aoust 1675. à l'attaque du camp de Leopold, fut reduit à un cheval blessé d'un coup de flesche. Car les Tartares se retirerent sans avoir perdu un seul homme, & sans avoir blessée un seul Polonois.

Il est certain, comme je l'ay dit, que les Turcs ne peuvent supporter la rigueur du froid qu'il fait en Pologne. Ces infideles étant entrés autrefois en Russie avec une armée effroyable, & ne s'estant pas retirés d'assés bonne heure, furent saisis d'un si grand froid qu'il y en eût plus de quarante mille de gelés ; & qu'on en trouva plusieurs qui s'estoient mis dans le ventre de leurs chevaux, afin de prolonger leur vie, en se garantissant du froid pour un peu de tems. C'est ce qui les oblige à commencer de se retirer de Pologne, au plus tard à la fin du mois d'Octobre.

CHAPITRE XX.

Des Reines de Pologne.

APRES avoir parlé des Rois de Pologne & de leur couronnement, il faut dire

dire quelque chose des Reines. Il importe beaucoup à la republique qu'un Roy ne se mariant choisisse une priucesse qui puisse estre utile au bien de l'Estat. C'est pour cette raison que dans les *Pacta conventa* qu'on luy fait jurer de garder, aprés son élection, on insere cét article : Qu'il ne se mariera point sans le consentement de la Republique. Car elle a autant d'interest que le Roy, dans le choix d'une Reine, bien que la noblesse Polonoise soit libre dans l'élection de son Roy, & qu'elle ne soit pas obligée d'élire les enfans qui naissent de son mariage. Ainsi un Roy de Pologne ne peut se marier que du consentement de la Republique, parce qu'autrement il contreviendroit à ce qu'il a promis par serment ; & que cela pourroit donner lieu à des murmures, & à des troubles qui seroient bien difficiles à appaiser ; comme il arriva à Sigismond III. qui ayant épousé Anne d'Austriche sans le consentement de la Republique, & l'ayant fait couronner à Cracovie l'an 1592. trouva de si grandes difficultés dans la Diete qui fût tenuë ensuite à Varsovie, qu'il fût obligé d'avouër qu'il avoit fait au déla de ce qu'il devoit.

Si un Roy de Pologne ne peut se marier sans le consentement de la Republique il, ne

ne peut aussi repudier sa femme sans le mesme consentement. Le Roy Sigismond Auguste dernier de la race des Jagellons, se separa d'avec Elisabeth d'Austriche à cause d'un crime dont on l'accusoit, & dont elle estoit innocente. Aprés qu'elle fut morte il épousa une Radziwil veuve d'un palatin de Troki. Ce qui fit un si mauvais effet dans l'esprit de tout le Senat, que peu s'en falut qu'on ne luy declarât que l'interregne estoit ouvert: tant à cause du mépris qu'il avoit eu pour la Reine Elisabeth sa premiere femme, qui d'ailleurs estoit fort belle & fort sage, que parce qu'il n'avoit épousé que la veuve d'un simple Palatin, & sans le consentement de la republique.

Uladislaus IV. menagea beaucoup mieux que Sigismond Auguste l'esprit des Polonois; & eût bien plus d'égard à ce qu'il devoit à la republique. Car comme le Roy d'Angleterre luy eût offert de luy donner sa niéce fille de l'Electeur Palatin, il se dispensa de l'accepter, en répondant qu'il ne pouvoit épouser aucune princesse sans le consentement de toute la republique. Ce qu'il n'y avoit pas d'apparence d'obtenir, parce que la niéce du Roy d'Angleterre estoit calviniste.

Lorsqu'un Roy de Pologne se marie aprés son couronnement, il ne peut faire

cou-

couronner la Reine ſe femme que du conſentement de la republique : Mais quand on le couronne eſtant marié, il la peut faire couronner ſans avoir beſoin d'aucun conſentement. Ainſi tout le bruit qu'on faiſoit courir aprés l'élection du Roy Jean III. eſtoit ſans aucun fondement. Car on diſoit que la Reine ſa femme ne ſeroit point couronnée, & que le parti d'Auſtriche s'y oppoſeroit, tant parce qu'elle eſtoit née Françoiſe, que parce qu'elle n'eſtoit que demoiſelle. Mais l'évenement fit bien voir le contraire. Car elle fût couronnée à Cracovie en meſme tems que le Roy Jean ſon mari, ſans que perſonne y fit la moindre oppoſition. Ce qui me reſte ſeulement à dire ſur cet article, eſt qu'il faut qu'une Reine de Pologne ſoit catolique ; parce qu'autrement elle ne ſeroit point couronnée : ainſi qu'il arriva à Helene femme d'Alexandre I. & fille du Duc de Moſcovie ; & par conſequent de la religion des Moſcovites, qui ſont tous ſchiſmatiques grecs. Et comme elle ne voulût jamais ſe convertir, la republique en voulût point auſſi conſentir qu'elle fût couronnée.

Bien que ſelon les conſtitutions de la republique, & les anciennes loix du royaume, le couronnement des Reines de Pologne auſſi bien que celuy des Rois,

doive se faire à Cracovie, on trouve neanmoins qu'il s'est fait quelquefois ailleurs. Celuy de la Reine Cecile femme d'Uladislaus IV. fût fait à Varsovie l'an 1637. Mais l'année suivante il fût ordonné par une constitution que les Reines ne seroient plus couronnées qu'à Cracovie. Cependant contre ce decret la Reine Eleonor femme du Roy Michel, fût encore couronnée à Varsovie l'an 1670. Il est vray que ce fût par la permission & du consentement de tous les ordres de le republique.

Pour couronner donc une Reine, il faut que le Roy le veüille; qu'il le demande à la republique; qu'il soit present à cette ceremonie; qu'il la conduise luy-mesme à l'Eglise; & qu'il la presente à l'Archevesque de Gnesne, où à l'Evesque qui la doit couronner. L'Archevesque l'oint d'huile sacrée. Il luy met la couronne du royaume sur la teste, le Sceptre à la main droite, & le Globe d'or à la gauche.

Les Reines de Pologne n'ont d'officiers qu'un Mareschal & un Chancelier. Ces deux Officiers ne sont point Senateurs. Ils jugent seulement les affaires qui arrivent parmi les domestiques. Ils répondent aux harangues que l'on fait à la Reine; lorsqu'un Ambassadeur luy fait quelque compliment de la part de son Maistre; où lorsque

que dans les mariages des filles d'honneur on luy offre les presens.

Le Roy doit fournir à la Reine dequoy faire la dépense de sa maison. Mais aprés la mort du Roy, la Reine doit s'entretenir, elle & tout son train, du revenu que le Roy luy aura donné sur les biens royaux du consentement de la republique; tant pour son Douaire que pour le present de ses Nopces. C'est ce qu'on appelle *reformation*, qui est un certain nombre de Starosties que l'on donne à une Reine, pour en jouir lorsqu'elles viennent à vaquer par la mort de ceux qui les possedent. De sorte que souvent une Reine de Pologne n'est riche que sur la fin de sa vie, & lorsqu'elle n'a presque plus besoin de bien. Car ceux qui possedent les Starosties qui sont dans sa reformation, vivent quelque fois aussi long-tems qu'elle. Que s'il arrive que le Roy meure avant que la Reine aît une *reformation*, alors la republique luy assigne une pension annuelle sur les biens royaux: comme l'on fit à la Reine Eleonor l'an 1674. aprés l'élection du Roy Jean. Car on luy donna cent-vint mille livres de pension, que l'on insera ensuite dans les *Pacta conventa*. Mais cette Reine n'en a jamais joui, parce qu'elle est sortie du royaume, ne pouvant regarder qu'avec

indignation les auteurs de l'élevation de la nouvelle Reine, qui avoient preferé une demoiselle françoise à une princesse de la Maison d'Austriche.

CHAPITRE XXI.

De l'Armée Polonoise.

IE n'y a presque point d'ordre ni de discipline dans les armées de Pologne. Ce qui est cause non seulement de la desolation de ce royaume, mais aussi de la necessité où il est reduit, presque tous les ans de faire de nouvelles troupes.

Au commencement il y avoit peu de villes en Pologne. Mais comme de jour en jour on y cultivoit davantage les terres, les voisins, & principalement les Allemands, y venoient aussi plus souvent faire des courses & des irruptions. Ce fût pour s'opposer à ces courses, que les Rois firent bastir dans les villes des Chasteaux & des forteresses, qui ont toûjours subsisté tandis qu'elles ont esté soutenuës par l'autorité royale, par de bons Officiers, & de Soldats disciplinés. Mais depuis on a negligé ces forteresses, plusieurs Seigueurs ayant tasché de s'en emparer, pour exercer leur domination, & s'asujettir les habitans des villes, comme les

les payſans le ſont dans les villages. Ceux à qui les donnoient Rois le gouvernement de ces places, en employoient le revenu à toute autre ſorte d'uſages qu'à la reparation des murailles & des fortifications. D'où il eſt arrivé que les villes ſe ſont trouvées toutes ouvertes ; & que les ſoldats qu'on y met en quartier d'hiver ont la liberté tout entiere d'en ſorti quand il leur plaît , & de ravager la campagne.

La maniere qu'on a en Pologne de donner aux Officiers les routes pour conduire les troupes d'un lieu à un autre, eſt encore une des cauſes de la mine du pays. Car pour envoyer un regiment d'une extremité du royaume à une autre, on donne ſeulement au commandant un ordre de partir, & d'aller au lieu qu'on luy marque, ſans mettre dans cét ordre , ni en combien de jours il ſe rendra au lieu marqué, ni les lieux par où il paſſera, ni les villes où il doit loger. De cette ſorte un commandant peut courir par tout le royaume; & ne ſe rendre au lieu marqué qu'aprés avoir bien fait ſes affaires ; ne faiſant ainſi que dans un mois ou ſix ſemaines, tout le chemin qu'il pourroit faire quelque fois en huit jours. Auſſi ces longues routes ſans ordre deſolent & ruïnent entierement les villes & les villages , par où les gens de guer-

guerre passent; sans que les loix puissent remedier à ce mal qui est sans remede; parce que ce n'est point la coûtume en Pologne d'établir des étapes en aucun lieu.

Les Gentils-hommes qui doivent aller à l'armée, employent la meilleure partie de leur bien en belles armes, en beaux chevaux, en beaux habits, & en une grande suite de valets. Et comme leur bien ne suffit pas pour faire cette excessive dépense, & qu'on ne leur donne aucun payement que long-tems aprés; ils cherchent aussi dans l'oppression du peuple dequoy fournir à tout ce luxe, & à tous ces excés. Quelques-uns des moins méchans, pour diminuër une faute qu'ils sont contraints d'avouër en rejettent la plus grande partie sur la conduite de la Cour, disant qu'elle sonne les biens royaux de la republique, les charges & les dignites à ses courtisans, où à de grands Seigneurs qui n'en ont pas besoin, ou qui ne le meritent pas: au lieu de les donner à ceux qui ont bien servi dans l'armée, qui y ont dépensé leur propre bien, & y ont exposé leur vie pour la défense du pays. D'autres en accusent ceux qui ont le maniement des finances, des mains desquels ils ne peuvent retirer leur payement qu'en leur en remettant une partie; & encore aprés avoir attendu fort long-tems. Ce qui donne lieu à de grandes plaintes qu'on fait ensuite dans la Diete.

Lors

Lors qu'on leve des troupes en Pologne, les capitaines ne rançonnent pas seulement les lieux où ils les levent, mais ils donnent peu de chose aux soldats, & leur retiennent ce que la republique leur a fait distribuër, trouvant toûjours assés de moyens injustes de ne leur rendre pas ce qu'ils ont receu pour eux. Ce qui fait que les soldats se portent plus cruëllement, & plus impunément au pillage, sans que les Officiers osent les empescher, parce qu'ils leur montrent eux mesmes ce mauvais exemple.

Pour éviter tous ces maux que je viens de rapporter, plusieurs personnes élairées ont souvent dit & proposé aux Dietes, de tenir toûjours les soldats dans un camp; afin de les contenir dans la discipline, de les avoir toûjours prests pour s'opposer à l'incursion de leurs ennemis, & de les empescher par là de piller & ruïner tout le royaume. Ce moyen seroit sans doute favorable aux peuples qui amasseroient plus facilement de l'argent pour payer les troupes éloignées, & leur seroit bien moins onereux que de les nourrir chés eux, & souffrir bien souvent les violences& les excés qu'elles commettent dans de si frequens passages. Les uns ont approuvé ce remede;& les autres au contraire l'ont desapprouvé, disent que de tenir toûjours les

ſoldats dans un camp ſous l'autorité d'un ſeul General, ce ſeroit rendre les Generaux d'armée trop puiſſans. Ainſi les gens de guerre continuent de ruïner le peuple, en courant de coſté & d'autre dans le royaume.

J'ay dit que le defaut de diſcipline, & le peu d'ordre qu'il y a parmi les troupes Polonoiſes eſtoit cauſe qu'il faloit preſque tous les ans lever une nouvelle armée. Mais il faut encore ajoûter à ce defaut un autre qui eſt bien plus grand. C'eſt la maniere dont on donne la ſolde aux gens de guerre. Car on ne les paye point ni toutes les ſemaines, ni tous les mois, ni meſmes tous les ſix mois. Et l'on peut dire que bien ſouvent on ne leur donne rien du tout. Quand les ſoldats ſont à l'armée, ils vivent de choux, de racines, de fruits qu'ils trouvent dans les bois, & de chair de cheval, quand ils en peuvent avoir. Car ce n'eſt point l'uſage en Pologne, de leur donner du pain de munition. Ainſi les Officiers les font ſubſiſter comme ils peuvent. Et comme la plus grande partie meurt de faim & de miſere, il ne faut pas s'étonner auſſi, s'il faut lever tous les ans une nouvelle armée.

On ne paye les Officiers que tous les ans. & bien ſouvent tous les deux ans. Pour cet effet, on aſſemble une commiſſion en un lieu éloigné de la Cour; parce que par une

une constitution de la Diete, les Rois ne doivent point assister aux commissions qui se tiennent pour le payement des soldats, encore que tout s'y fasse au nom du Roy. Les Commissaires députés par la Diete, reglent le payement de tous les Officiers. Ordinairement on leur en retranche une partie, & principalement aux étrangers: & l'on peut dire que c'est avec quelque justice; parce qu'ils n'ont presque rien dépensé pour faire subsister leurs compagnies, & que la commission leur fait leur compte, comme s'ils avoient bien entretenu les soldats à leurs dépens. De cette façon le service de Pologne est bon pour les Officiers, quand une fois ils sont parvenus à estre capitaines, & en estat de pouvoir attendre quelque tems leur payement.

Comme souvent on ne paye l'armée que tous les deux ans; & qu'il arrive mesme des tems où l'on ne peut pas la payer faute d'argent; il faut dire aussi que quelquefois elle se confedere. Cette confederation se fait ainsi. Aprés que les Officiers se sont plaints long-tems de ce qu'on ne les paye pas; & qu'ils ont remontré à la Cour & à la Diete, qu'ils ne peuvent plus subsister sans estre payés: & aprés avoir veu que leurs plaintes & leurs remontrances sont inutiles, ils s'assemblent tous & font un *Rokosz*, qui signifie en Polonois separa-

tion d'avec les Generaux. En effet, les Officiers ſulbalternes ainſi aſſemblés en éliſent deux d'entr'eux, l'un pour leur Mareſchal, & l'autre pour ſon Lieutenant qu'ils appellent *Subſtitut*, auſquels ils preſtent le ſerment de fidelité, pour ſe faire payer de ce qui leur eſt deu par la republique. Aprés quoy ce Mareſchal commande l'armée confederée, comme s'il en eſtoit veritablement General. De là on jugera bien facilement de toutes les miſeres qui ſuivent un pareil ſoulevement. Car alors l'armée au lieu d'aller contre les ennemis, ou de ſe tenir ſur les frontieres, s'étend de coſté & d'autre ſur les biens des Gentil-hommes, & avec d'autant plus de licence qu'elle prend pour pretexte de ſes pilleries le defaut de payement, & la neceſſité de chercher à vivre. Ce qui ſe voit par les maux que fit la confederation dont Swiderski eſtoit Mareſchal, & Borzecki Subſtitut. Cette confederation qui ne fût aſſoupie à Leopold qu'avec bien de la peine par le Roy Jean Caſimir l'an 1663. ne venoit pas tant du defaut de payement de l'armée, que des brigues de quelques perſonnes qui cherchoient à faire leurs affaires dans le trouble. C'eſt ainſi que l'armée ſe confedere quoy qu'il y aît des conſtitutions qui diſent que celuy qui oſera faire des aſſemblées, des harangues, des ſeditions, &
des

des confederations sera coupable de mort, & que celuy qui se joindra aux confederés sera privé de ses biens, & de ses charges.

J'ay encore remarqué en Pologne un defaut touchant la charge deGeneral d'armée qui est perpetuelle ; & que le Roy ne peut oster à celuy qui en est une fois pourveu : encore bien souvent est-il obligé de la donner à un grand Seigneur qui ne sçait point la guerre. Ainsi il ne faut pas s'estonner si la Pologne fait de tems en tems quelque perte ; ou si elle laisse échapper de belles occasions d'affoiblir ses ennemis. Car elle auroit plus besoin que tout autre royaume, d'un Chef qui fût extremement habile, & experimenté au fait de la guerre ; qui sceût bien ménager ses troupes ; qui ne les tint pas trop long-tems dans des lieux où il n'y a ni fourrage pour la cavalerie, ni dequoy vivre pour les gens de pied : qui n'engageât jamais son armée dans aucun lieu d'où il ne la pût facilement retirer ; & qui ne laissât jamais échapper les occasions favorable qui se presentent de battre ses ennemis, & de prendre toute leur infanterie. Mais qui sceût principalement, que les grandes armées ne doivent jamais combattre contre les petites dans un lieu étroit & serré ; parce qu'alors une petite armée a autant d'avantage qu'une grande ; & que bien souvent el-

le remporte la victoire. Ce fût ainsi que le Mareschal Lubomirski défit l'avant-garde de l'armée du Roy Jean Casimir au passage de Montwi ; & que les Chevaliers Teutons battirent l'armée de Casimir III. pour avoir voulû combattre dans un lieu où ses gens ne purent s'étendre, ni se mettre en bataille. Si donc les Polonois avoient des Generaux fort experimentés dans la guerre, ils prendroient un jour tout l'infanterie Ottomane, comme ils l'ont pû faire quelquefois; ils recouvreroient tout ce qu'ils ont perdu; & porteroient mesme plus loin leurs conquestes. Mais pour avoir d'habiles Generaux d'armée, il faudroit que les charges ne fussent point perpetuelles, & qu'elles ne se donnassent qu'au merite seulement; parce qu'il n'y a rien qui anime davantage le courage des Officiers, que l'esperance des charges; & que plus de personnes aspirent à cét honneur, lors qu'elles peuvent l'attendre de leur propre merite; & non de la mort de ceux qui en sont pourveus. Anciennement la charge de General d'armée n'estoit point perpetuëlle en Pologne, comme elle l'est aujourd'huy. Jean Tarnowski fût le premier que le Roy Sigismond fit Grand General perpetuël de l'armée de la Couronne. Et Nicolas Radziwil le fût ensuite de celle de Lituanie.

Il y a encore en Pologne, une autre sorte de desordre parmi les Officiers ; qui est de ne pas se trouver le jour marqué au rendévous de l'armée. Car il y en a beaucoup qui n'y arrivent qu'un mois aprés, & quelquefois six semaines avec leurs compagnies, ou leurs regimens. Il y en a mesme qui quittent l'armée plus d'un mois avant que la campagne soit finie. Le Roy de Pologne & les Generaux pourroient bien remedier à ce desordre. Mais il ne l'oseroient faire, de peur de choquer des personnes de qualité dont ils croient avoir besoin. Car ceux qui quittent ainsi l'armée, ou qui ne se trouvent point au rendé-vous le jour marqué, sont ordinairement des Gentils-hommes Polonois, & non des étrangers qui sont plus exacts, & qui n'oseroient manquer de se trouver au rendévous de l'armée, ni la quitter sans congé.

Comme l'on ne peut faire la guerre sans argent ; aussi on ne peut avoir de l'argent que par le moyen des impositions. Outre les revenus ordinaires de la republique, qui sont la quatriéme partie des biens royaux : les entrées du vin & des marchandises, & le tribût des Juifs, elle impose encore dans les necessités une certaine somme par teste sur chaque personne. Cette sorte d'imposition n'est pas nouvelle en Pologne ; puis que le Roy Casimir III. aprés la bataille per-

perduë contre les Chevaliers Teutons, convoqua une Diete à Peotrkow, dans laquelle il fût ordonné que tous les Gentils-hommes & tous les Ecclesiastiques, & le Roy mesme donneroient la moitié de leur revenu pour subvenir aux frais de la guerre.

L'armée de Pologne est composée de Polonois, & d'étrangers. Les troupes Polonoises sont toutes de cavalerie, que l'on appelle *Husartsz*, & *Tovarzysz*. Les Husartsz sont gens d'élite, braves, & lestes. Les Towarzysz sont ainsi appellés du mot qui signifie camarade. Les uns & les autres sont Gentils-hommes. Ils sont armés les uns avec des lances, & les autres avec des arcs & des flesches. Il y a des compagnies de cavalerie, qui ont derriere le dos des aisles de plumes de coq, qui pour l'ordinaire sont blanches, afin d'épouvanter les chevaux des ennemis, qui ne sont point accoûtumés à voir ces choses. Ils sont tous richement parés avec des peaux de tigre, de leopard, ou de panthere. Leurs chevaux sont aussi fort beaux, & bien harnachés. Enfin l'on peut dire que c'est la plus belle, & la meilleure cavalerie du monde, & qu'elle seroit invincible si elle estoit plus soumise & mieux payée.

Quant aux troupes étrangeres, elles sont presque toutes d'infanterie. On les ap-

appelle ainſi étrangeres ; parce qu'elles ſont levées ſur le pied allemand ; & que le commandement ſe fait en langue allemande, bien que la pluſpart des ſoldats, & des Officiers ſoient Polonois. Ces troupes ſont diviſées en regimens de ſimple infanterie, ou de dragons ; & les regimens en compagnies comme en France. Ce qu'il y a à dire de cette infanterie, eſt que les ſoldats ſont ſi miſerables que la pluſpart n'ont ni épée ni ſouliers ; & que lors qu'ils ſont dans une ville, ils ne vivent que de trois gros de chelons qu'on leur donne par jour qui valent deux ſous de Pologne, ou un ſou de France, & de ce qu'ils peuvent dérober aux pauvres gens qui vendent dans le marché. Car ce n'eſt point la coûtume en Pologne, de leur donner du pain. Et pour les Officiers d'infanterie on croira bien facilement qu'ils ſont à proportion des ſoldats : & ils ne ſont pas mieux habillés, ni mieux mis que les ſimples ſoldats en France.

Il faut parler maintenant de l'équipage, avec lequel les Polonois vont à l'armée. Ce n'eſt point la coûtume en Pologne d'avoir des vivandiers ; parce qu'outre qu'ils ne ſeroient point payés, ils ne pourroient jamais arriver au camp, ſans eſtre pillés par les ſoldats, & principalement par les Lituanois qui ſont accoûtumés au pillage encore plus que les Polonois.

Ain-

Ainsi il faut porter à l'armée tout ce dont on peut avoir besoin. Cette necessité oblige les Officiers à un grand équipage, & à faire provision de beaucoup de farine, de lard, de beurre, de sel, de sucre, de confitures, d'épiceries, de biere, de vin de Hongrie, d'eau de vie, d'avoine, & generalement de toutes les choses dont ils peuvent avoir besoin pour eux, leurs valets, & leurs chevaux. Pour cét effet, ils ont quantité de chariots, tant pour porter toutes ces provisions, que leurs tentes qui sont fort pesantes, mais fort belles. Quant aux pauvres soldats, j'ay déja dit comment, & dequoy ils vivent, qui est de racines, & de la chair de quelque cheval mort ou embourbé. Car si ceux à qui il appartient, ne prennent soin de le retirer promptement, on voit aussi-tost venir une troupe de soldats affamés, qui plus habiles que ne seroient des chaircutiers, le mettent en un instant en mille pieces.

Tout le monde sçait que l'heureux succés d'une entreprise, principalement dans la guerre, dépend sur tout de deux choses, sçavoir, du secret, & de la connoissance certaine qu'un General doit avoir de la force ou de la foiblesse des ennemis, & du lieu où ils sont. Quant au secret qui est l'ame de toutes les affaires, il est si peu gardé en Pologne, qu'il n'y a point de petit

petit Officier qui ne ſçache tout ce que le grand General a deſſein d'entreprendre. Et quant à la connoiſſance de l'eſtat où ſont les ennemis, comme les Polonois ne ſe ſervent point d'eſpions ; auſſi n'apprennent-ils jamais des nouvelles de l'armée ennemie, que par la rencontre de quelque parti. Auſſi les nouvelles qui viennent de l'armée Polonoiſe ſont ſi douteuſes que ceux qui connoiſſent un peu le pays n'y adjoûtent guere de foy.

L'armée de Pologne ainſi compoſée, & avec l'équipage que je viens de dire, eſt ſous la conduite d'un grand General, & d'un General de campagne. Outre ces deux Officiers generaux, il y en a encore d'autres au deſſous d'eux, comme le maiſtre de l'artillerie, le Piſſarſz de l'armée, c'eſt à dire, l'intendant, le grand enſeigne, le Mareſchal de camp, le General des ſentinelles, & les Generaux majors qui ſont comme les brigadiers en France. Ce que je dois ajoûter icy avant que de finir ce chapitre, eſt que quand les Polonois ſont à table, ſi on les avertit que les ennemis paroiſſent, ils ne ſe levent point pour monter à cheval, & les pourſuivre.

CHAPITRE XXII.

Des biens de la Pologne.

LEs biens de Pologne sont de trois sortes, ou royaux, ou Ecclesiastiques, ou patrimoniaux. Les biens royaux sont, ceux qui font partie du domaine, & qui appartiennent à la republique. Ces biens sont les Starosties, les salines, & la moitié du revenu du port de Danzic Pour les Starosties le Roy est obligé de les donner aux Gentils-hommes Polonois dans six mois aprés la vacance, sans les pouvoir retenir pour luy; à la reserve de celles qu'on appelle œconomies royales, lesqu'elles luy sont affectées, avec les salines & le port de Dantzic. Ainsi tout le revenu du Roy n'est que d'environ un million monnoye de France. Mais aussi il n'est point chargé de payer les troupes, ni même son regiment des gardes. Tous les Officiers de sa maison, qui sont Gentils-hommes Polonois le servent sans appointemens, dans la veuë d'obtenir quelque grace, comme des benefices, ou des Starosties. Il ne fait donc aucune dépense que celle de sa table, de ses habits, & de son écurie: encore luy fait-on beaucoup de presens de viandes, de poisson, d'étofes, de foin, & d'avoine. Les

Les Staroſties, ou capitaineries ne devroient eſtre poſſedées, que par de vieux Officiers qui ont ſervi long-tems, & comme vieilli à l'armée; puis que le mot Polonois *Staroſc*, ſignifie vieilleſſe, & que celuy qui poſſede un de ces biens s'appelle *Staroſta* qui vient de *Stary*, qui ſignifie vieillard. Il y a deux ſortes de Staroſties. Les unes ont juriſdiction dans l'étenduë de leur territoire; & les autres n'en ont point. Celles qui ont juriſdiction ſont les plus conſiderables, quoy qu'elles ne ſoient pas toûjours les plus riches. Chaque Staroſta eſt obligé de donner à la republique la quatriéme partie du revenu de ſa Staroſtie. Nul n'en peut tenir deux de celles qui ont juriſdiction. La femme d'un Staroſta peut avoir la ſurvivance des Staroſties de ſon mary, ſi le Roy la luy donne, excepté en Ruſſie qui eſt une province frontiere. Et comme une Staroſtie eſt un gouvernement, la republique y ſuppoſe la neceſſité de la reſidence d'un gouverneur. Il n'y a que les Gentils-hommes Polonois qui puiſſent tenir ces gouvernemens des places frontieres; parce que la republique ſe fie plus à leur fidelité qu'à celle des étrangers. Elle s'y eſt neanmoins quelquefois trompée. Car celuy qui rendit aux Turcs ſans aucune reſiſtance, la ville de Caminiec, eſtoit

eſtoit non ſeulement Gentil-homme Pologne, mais encore palatin.

Pour les ſalines de Pologne, le plus conſiderables ſont celles de Vieluczka & de Bochinia à cinq lieuës de Cracovie, qui valent environ quatre cens mille livres de rente. Ces ſalines qui fûrent trouvées l'an 1252. ſont des mines creuſées bien avant dans la terre. On y deſcend par une ouverture faite comme celle d'une carriere. Comme elles ſont fort profondes, il faut auſſi que les hommes qui y vont travailler pour en tirer le ſel, commencent à y entrer à minuit: en ſorte que les premiers commencent auſſi à en ſortir à midy; parce qu'il faut qu'ils deſcendent & remontent tous avec une groſſe corde, comme celle avec laquelle on monte les pierres d'une carriere: En tirant le ſel des mines il en faut laiſſer de gros pilliers d'eſpace en eſpace, pour ſoûtenir les terres qui ſont au deſſus. Et comme toutes ces voutes creuſées ne ſont que de ſel; auſſi il ſemble à ceux qui y deſcendent, qu'ils ſoient au milieu de mille criſtaux qui brillent de tous coſtés à la lueur des flambeaux. Il y a des endroits creuſés ſi loin, qu'il ſeroit fort dangereux d'y aller;. parce qu'on pourroit s'y perdre. On tire le ſel par groſſes colomnes, qui eſtant détachées de la mine, ſont enſuite traiſnées par des chevaux

vaux

vaux jusques vis-à-vis de l'ouverture. Aprés quoy on les monte comme les grosses pieres des carrieres. Les chevaux demeurent toûjours dans ces lieu soûterrains. Mais les hommes en sortent tous les jours. Et ce qui est de plus merveilleux dans ces mines de sel, est qu'il y a une source d'eau douce qui suffit pour les hommes & les chevaux.

Lorsque le sel est hors des mines, on le transporte ainsi en grosses colomnes par tout le royaume, hormis en Prusse où l'on ne se sert que du sel de France. Pour employer le sel de Pologne il faut le mettre en pieces; & puis le faire moudre à un Moulin comme du ciment. Outre ces salines de Bochnia & de Vieluczka, il y en a encore à Halicz en Pokutie sur le Niestre, à Kolomey dans la mesme province sur la riviere de Prut, & à Pinsk qui est une ville de Lituanie dans la Polesie. Et outre celles-là il y en a d'autres qui appartiennent en propre à divers particuliers; parce qu'il est dit par une constitution, que les mines de sel ou de métaux qui se trouveront sur les terres des Gentils-hommes, ne seront point censées un bien de la republique. On fait encore du sel blanc en beaucoup d'autres lieux de Pologne, comme dans le palatinat de Cracovie, entre Oswiecin sur la Vistule & le

mont

mont Crapat. Mais ce ſel eſt pour le Roy. On en fait auſſi beaucoup en Ruſſie avec de l'eau ſalée qu'on fait cuire ſur le feu, dont la façon couſte peu de choſe; parce que cette province eſt couverte de bois.

Il n'y a pas ſeulement des mines de ſel en Pologne, mais il y en a auſſi de plomb meſlé d'argent, dans les bourgs d'Ilkuſch, de Slankow, de Kranow, & de Nowoguira, qui ſont du palatinat de Cracovie. Dans celuy de Sandomir il y a du ſalpetre à Vieliczca. On trouve du vitriol à Byecz, & du vif-argent à Tuſtan en Pokutie vers les montagnes.

Les biens Eccleſiaſtiques ſont les benefices, comme les eveſchés, les abbayes, les prieurés, les chanoinies, les cures, & tous les biens que les religieux poſſedent. Les benefices ne ſont point en ſi grand nombre qu'en France. Car il n'y a que ſeize eveſchés & quelques abbayes. Mais les eveſchés ſont d'une grande étenduë, & de bon revenu, y en ayant de plus de cent mille livres de rente.

Les biens patrimoniaux appartiennent en propre aux polonois; ſoit qu'ils les ayent achetés, ou qu'ils les ayent eus par ſucceſſion. Ils conſiſtent en maiſons, terres, villes, villages, eſtangs, moulins, prairies, & bois; mais principalement en payſans. Un Gentil-homme n'eſt riche que

par

par le grand nombre de payſans qu'il a. Car il n'y en a aucun qui ne vaille cent francs de rente à ſon maiſtre. Ces payſans ſont eſclaves. Ils ne peuvent rien poſſeder. Tout ce qu'ils amaſſent eſt pour le Seigneur qu'ils ne ſauroient quiter ſans ſa permiſſion ; à moins que de ſe faire preſtres, ou religieux. Mais des miſerables ſujets à travailler ſans ceſſe, ne peuvent pas étudier pour entrer dans l'eſtat Eccleſiaſtique, ni pour ſe faire religieux : ſi ce n'eſt freres laics. A quoy les Gentils-hommes donnent bon ordre. Car ils les obligent à ſe marier de bonne heure, afin d'empeſcher qu'ils ne ſoient receus dans les convents.

Pour établir un payſan dans une terre, ou dans un village, le Seigneur luy fait dreſſer une méchante maiſon de bois. Il luy donne deux petits chevaux, une vache, des poules, des oyes, & du ſeigle pour en vivre durant une année : & cependant il luy aſſigne dans le village une certaine étenduë de terre qu'il doit labourer pour luy, & dont il doit ſe nourir dans la ſuite. Car tout le bien du village appartient au Seigneur. L'établiſſement d'un payſan ne couſte à un Gentil-homme que l'achapt qu'il en fait de celuy qui le luy vend ; parce que les autres payſans du village baſtiſſent la maiſon & fourniſſent les beſtiaux & les valail-

les; & tout ce qu'on donne au nouveau ſujet, qui aprés cela eſt obligé avec ſa femme & ſes enfans de travailler quatre jours la ſemaine pour ſon maiſtre, ne pouvant employer que les deux autres jours à cultiver les terres qu'on luy a données pour ſa ſubſiſtance.

Quand le tems de la moiſſon eſt venu, les payſans d'un village vont tous enſemble ſcier les bleds, & faire la recolte pour leur Seigneur, qui commet des gens qui les font travailler à coups de baſton. On punit les payſans avec une eſpece de pilori qui eſt dans le village; & qui eſt fait de deux longues planches taillées en rond en pluſieurs endroits. De maniere qu'on y peut faire mettre le cou à un homme. Et quand on a fait placer ſur la planche d'enbas élevée de deux pieds de terre, ceux qu'on veut punir, on baiſſe la planche d'enhaut qui eſt taillée en rond comme l'autre: & l'on prend ainſi par la teſte ces miſerables, qu'on laiſſe quelquefois un jour entier expoſés.

Il ſembleroit que les payſans de Pologne devroient s'eſtimer les plus malheureux de tous les hommes, de ſe voir reduits à eſtre eſclaves toute leur vie, & à travailler continuellement, ſans eſperance d'avoir un jour du repos. Mais outre qu'ils ne croient pas qu'il y aît de meilleure condition

dition pour des gens comme eux ; & qu'estant jeunes ils ont veu traiter ainsi leurs peres, il faut dire qu'au moins ils ont l'avantage d'avoir toujours dequoy vivre. Car leurs femmes ne sont presque occupées à autre chose qu'à leur faire à manger. Ils ont ordinairement tous les jours à leur disner trois ou quatre sortes de metz, l'un de pois avec un peu de lard, l'autre de gruau, d'orge, ou de millet, ou de bled sarrasin, qu'ils appellent *cachat*, & les autres de differentes racines qu'ils ont en quantité, & fort bonnes.

Leurs meubles ne consistent qu'en quelque vaisselle de terre, ou de bois, & en un méchant lit qu'ils sont eux-mesmes, dans lequel ils mettent un peu de paille & de plume, avec une méchante couverture par dessus. Et pour leurs enfans ils ne couchent jamais dans des lits, qu'ils ne soient mariés, mais sur des planches à l'entour du poisle, qui plusieurs lieux leur sert encore de four pour cuire le pain, & apprester leurs petits pots de cachat & de racines. Comme cette sorte de poêles est sans cheminée par où la fumée puisse sortir, le haut des chambres où ils sont, est toûjours rempli d'une fumée épaisse ; qui ne sort que par une petite fenestre à quatre pieds au dessus de la terre. Ainsi ceux qui entrent dans ces

chambres, ſont obligés de ſe tenir courbés pour n'eſtre pas étoufés de fumée. Car elle eſt ſi épaiſſe au deſſus de la petite feneſtre que l'on ne voit point le plancher. Il eſt impoſſible de coucher en hiver ſans poîle en Pologne. Ainſi il y en a par tout, & dans les maiſons des Gentils-hommes, & dans les chambres des payſans. Mais chés de la Nobleſſe ils ſont bien faits de terre cuite ſemblable à la fayence, avec une cheminée par où la fumée peut ſortir.

Les enfans des payſans, & principalement en Ruſſie, vont tout nuds juſques à l'age de quatre ou cinq ans, meſme les filles. On ne leur apprend point à marcher. Dés qu'ils ſont un peu forts, la mere les met ſur le pas de la porte, où peu à peu ils ſe traînent, & ſe relevent d'eux-meſmes: & lorſqu'ils ſe ſont ſalis, la mere va les laver dans l'eau froidre. Aprés cela il ne faut pas s'étonner s'ils ſont extremement endurcis. Ils ſe ſont de telle ſorte que j'en ay veu gliſſer à pied nud ſur la glace.

Les payſans s'habillent en hiver d'une veſte de peau de mouton avec la laine: & en eſté ils ont un juſt-aucorps de l'étofe & de la couleur des Ramoneurs de cheminée, avec un méchant bonnet. Quelquefois ils ont des bottes, mais le plus ſouvent

vent des ſouliers qu'ils ſe font eux-meſmes avec de l'écorce de tillot. Pour les femmes elles ſont habillées à peu prés comme les payſannes de France, excepté que leurs chemiſes ſont ſi courtes, qu'on leur voit quelquefois la chair, entre leur corps & leur juppe. Quant aux payſannes ruſſienes elles vont toutes en eſté en chemiſe avec un tablier par devant, dont les cordons leur ſervent de ceinture. Mais leurs chemiſes vont juſques à mi-jambes.

On ne baſtit aucune maiſon en Pologne ſans dreſſer un poiſle dans chaque chambre. Les maiſons des Gentils-hommes ſont les unes de bois, & les autres de briques. Elles ſont toutes diſpoſées de telle ſorte qu'on n'y loge que par bas; excepté quelques unes qui ſont dans les villes. Les Gentils-hommes à cauſe des frequentes courſes des Tartares, ont fort peu de meubles & qui ne ſont gueres pretieux. Car ils ne conſiſtent qu'en de petits lits avec des rideaux de tafetas, & quelques tapis de turquie. Si quelqu'un les va viſiter il faut qu'il porte ſon lit avec luy, s'il en veut avoir. Car il n'y en a dans la maiſon, que pour le maiſtre, la maiſtreſſe, les enfans, & les filles.

La pluſpart des maiſons de la campagne ſont de bois, ſans fontaines, ſans par-

terres, & sans avenuës ; parce que les Gentils-hommes Polonois ne font point planter d'arbres dans leurs terres. Cependant la Pologne seroit un pays fort propre pour les arbres fruitiers ; & sur tout pour les pommiers & les poiriers ; puisqu'on en voit de sauvages qui y poussent d'une force merveilleuse. Ainsi les Polonois pourroient avoir de tres bon cidre. Ce qui leur épargneroit beaucoup de bled qu'ils consument en biere. Mais ils ne sont point ménagers, & ne se mettent guere en peine d'augmenter leur revenu.

Dans toute la Pologne, & la Lituanie, il y a de fort grands estangs qui font moudre des moulins à farine, & à cachats. Mais je n'y en ay point veu à papier, à draps, ni à tan. Cependant ils en pourroient avoir facilement. Car ces estangs ont une grande cheute. Ainsi ils gagneroient eux-mesmes tout ce que les étrangers gagnent sur le papier, sur les draps & sur les cuirs qu'ils leur portent. Mais les Polonois non seulement n'embellissent pas leurs maisons par des avenuës d'arbres, & n'augmentent point leur revenu par de nouvelles constructions de moulins; mais mesme ils ne l'augmentent pas par des moyens qui ne leur seroient d'aucune dépense ; & où ils n'auroient qu'à

qu'à commander à leurs paysans de travailler.

Ils ont des marais d'une fort grande étenduë ; & par consequent beaucoup de pasturages. Ainsi ils pourroient faire quantité de nourritures. Ce qui leur seroit d'autant plus utile, qu'il n'y a point de pays qui nous soit connu où l'on mange plus de viande qu'en Pologne, & par consequent où l'on tue plus de bestiaux, Il n'y en a point aussi où l'on use plus de cuirs ; puisque tout le monde y porte des bottes ; & qu'ils ont presque tous des carrosses, ou des chariots couverts de cuir, qu'ils appellent *ridevans*. Les Polonois au lieu de passer, & apprester eux-mesmes les peaux de toutes ces bestes qu'ils tuent, souffrent que les étrangers les leur viennent enlever, pour les apprester en leur pays, d'où ils les leur rapportent ensuite, & leur vendent bien cher ce qu'ils ont eû à bon marché.

Comme il y a en Pologne & en Lituanie, des estangs si grands qu'il seroit presque impossible de les mettre à sec ; aussi on attend à les pescher en hiver, lorsque la glace est un peu forte. Alors on fait une grande ouverture à la glace pour faire entrer les filets : & on fait ensuite plusieurs trous plus petits d'espace en espace, pour faire passer les filets, & les tirer avec une

corde qui est attachée à une longue perche, & qu'on fait couler de trou en trou, conduisant ainsi les filets jusques à ce qu'ils soient ramenés à la premiere grande ouverture. Lorsque les deux bouts des filets sont ensemble, on les tire dehors à force d'hommes; l'on ameine autant de poisson qu'il s'en recontre dans l'espace d'eau que les filets ont embrassé; parce qu'aucun ne peut sauter par dessus les filets à cause de la glace. Le poisson est si beau dans ces grands estangs, qu'il s'y rencontre en fort grand nombre des brochets de quatre pieds, & des carpes de deux pied & demi.

Toute la Pologne, & encore plus la Lituanie est un pays rempli de bois. Il y a mesme des forests si grandes qu'on est un jour entier à les traverser. Le revenu de ces forests qui sont la pluspart de sapin, ne consiste point en la vente des bois; mais à la recolte du miel & de la cire, qu'on trouve dans les creux des arbres en si grande quantité; que cela vaut en plusieurs lieux plus de dix mille livres de rente. Le miel est en Pologne, & encore plus en Lituanie, en une telle abondance que l'on en fait un vin qui sert de boisson ordinaire. On dit mesme qu'en Moscovie qui approche plus du Nord, il y a encore une plus grande quantité à miel; & que comme il n'y a point de vignes; parce que le pays

pays est trop froid, & qu'on n'y fait point de biere, on fait quantité de vin avec du miel.

Il y a dequoy s'étonner qu'il y aît tant de mouches à miel dans un pays si froid; puisque nous voyons qu'elles aiment les fleurs qu'on trouve plûtost dans les pays chauds que dans les froids. Il faut donc que les mouches trouvent sur les sapins quelque liqueur agreable, & qu'elles se plaisent dans cette sorte de bois. C'est aussi ce que les Polonois ont bien remarqué. Car toutes les Ruches qu'ils ont dans leurs jardins sont de gros troncs de sapis creusés.

Aprés cela il faut dire comment les Gentil-hommes Polonois font valoir leur bien, & quel est leur revenu. Ce n'est point l'usage en Pologne d'affermer les terres en argent, excepté la biere, l'eau de vie, & les hostelleries qu'on appelle *Karczma*. Les autres revenus sont en bled qu'on envoye vendre à Dantzic; en poisson que des marchands achetent quand on pesche les estangs, en chevaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, cochons, oyes, canards, poulets d'indes, poules, poulers, chapons, que les paysans élevent avec grand soin, sans qu'ils osent en manger ou vendre; ni en détourner. Car autrement ils seroient bien battus;

Pour les beures, & les œufs, aprés que la cuisine du maistre en est fournie, le reste est pour la Dame à qui le mari le donne, avec la filasse que les paysans font, & qu'elle fait vendre pour avoir quelque argent. Car les femmes de Pologne ne gardent point la bourse. Lorsqu'elles veulent avoir quelque chose, elles prient leur mari de le leur donner, en luy embrassant les genoux, & l'appellant: *Monsieur mon bienfaiteur.* Ainsi les hommes font toutes les affaires. Les femmes ne se meslent que de boire, de manger, & de dancer, y ayant ordre à la cuisine de leur donner tout ce qu'elles demandent.

Pour faire valoir toutes ces choses dont je viens de parler, les Seigneurs ont dans chaque terre un *Podstarosta*, c'est-à-dire un Gentil-homme au dessous d'eux, qui prend le soin de retirer des paysans toutes les nourritures qu'ils font; d'en faire porter une partie à la cuisine du maistre; & de faire vendre le reste. Mais bien qu'on ne puisse sçavoir précisement à quoy monte le revenu des terres; parce qu'il consiste presque tout en denrées, dont une partie se consume dans la maison, je diray neanmoins qu'ils y a des personnes de qualité qui passent pour avoir plus de cent mille écus de rente. Je sçay bien qu'autrefois la Pologne a esté si

riche,

riche, qu'il y a eû des Seigneurs qui ſont venus aux Dietes accompagnés de plus de dix mille hommes; & d'autres qui dans une preſſante neceſſité, ont fourni à la republique trois mille hommes levés à leurs dépens: ainſi que fit Leon Sapieha Vice-Chancelier de Lituanie, aprés cette grande déroute de l'armée Polonoiſe, arrivée à Pilaveze en Ukraine, le vingt-neuviéme Septembre 1648.

Aujourd'huy la Pologne n'eſt plus ſi riche; parce qu'elle n'eſt plus ſi peuplée. Et en effet elle ne le peut pas eſtre aprés tant de ravages des Moſcovites, des Turcs, des Coſaques, & des Tartares, & le nombre infini d'eſclaves que ces barbares ont enlevés; & aprés de ſi grandes & ſi longues guerres que cette republique a ſoutenues contre tous ſes voiſins, Outre que la peſte qui a ſuivi ces deſolations a contribué à rendre deſerte une partie du pays.

CHAPITRE XXIII.

De l'inclination des Polonois.

LEs Polonois aîment fort l'argent: & il n'y a point de ſoumiſſion qu'ils ne faſſent à ceux à qui ils en demandent. Mais quand on les connoît bien, on ne leur

on donne qu'autant qu'on en veut perdre. Car ce n'eſt point leur coutume de rendre jamais ce qu'ils ont emprunté. Et ſi quelqu'un leur demande ce qu'il leur a preſté, ils ſe moquent de luy, en diſant : faites pour retirer voſtre argent, ce que j'ay fait pour l'obtenir.

On s'étonnera ſans doute que le commerce puiſſe ſubſiſter parmi des peuples qui ne rendent point ce qu'ils empruntent. C'eſt pourquoy il faut dire icy de quelle maniere on preſte de l'argent aux Polonois. Les contrats de conſtitution ne ſont point en uſage en Pologne. Lorſque les Polonois ont beſoin d'argent, ils l'emprunten ou des Gentils-hommes, ou des Marchands, & des Bourgeois. Si un Gentil-homme preſte à un autre Gentil-homme, celuy qui emprunte engage à l'autre un village, juſques à ce qu'il luy aît rendu l'argent preſté. Ce qui ſe fait par les formes de la Juſtice.

Pour les Bourgeois & les Marchands, ils ne preſtent aux Gentils-hommes que ſur gages au denier quatorze comme il eſt permis par les loix du royaume. On fait un memoire de la quantité & de l'eſpece des gages, que celuy qui emprunte donne à celuy qui preſte l'argent. Et ſi ce ſont des pierreries, comme un colier de perles, on le cachette par les deux bouts du cachet

cachet de celuy qui le met en gage. Dans le memoire fait double, il est stipulé & la quantité & la qualité des pierreries, ou de la vaisselle d'argent, & la somme prestée, avec promesse de la rendre en avertissant six mois devant : & cependant d'en payer l'interest au denier quatorze. On stipule encore que si on laisse écouler trois ans sans payer les arrerages, il sera permis à celuy qui est nanti de ces gages, de les porter à Dantzic pour les faire vendre. C'est de cette maniere seulement que les Marchands & les Bourgeois prestent aux Polonois. Car autrement ils ne seroient jamais payés.

Quoy qu'il soit vray que tous les Polonois aiment passionnement l'argent ; & qu'il n'y aît rien qu'ils ne fassent pour en avoir, ce n'est pas neanmoins pour en acquerir des terres, ni pour en faire bastir de belles maisons, ni pour en augmenter leur revenu ; mais pour en avoir des étofes, des fourrures, de beaux chevaux, de belles armes, & sur tout de bon vin d'Hongrie.

Tous les Gentils-hommes Polonois sont naturellement honnestes. Quand les étrangers voyagent, & passent prés de leurs maisons, ils les invitent à se reposer, & à boire, & leur font le meilleur accueil qui leur est possible. Les grands Seigneurs

ſont genereux & magnifiques. J'en ay connû qui ont receu chés eux des François, des Italiens, & des Allemands, qu'ils ne connoiſſoient pas, à qui ils ont donné leur table juſques à ce qu'ils ayent eû de l'employ. Je ſçay meſme que le Chancelier Patz, a donné des chevaux & de l'argent à des étrangers, ſans qu'ils luy euſſent rendu aucun ſervice.

Tous les Polonois aiment à eſtre magnifiquement habillés à leur mode. Le pluſpart portent des bottines fort propres, dont le talon eſt ferré, un bonnet fourré, & des veſtes qui vont juſques à mi-jambe, & qui ſont fourrées quand il fait froid. Les grands Seigneurs les ont fourrées de martes Zibelines, qu'ils font venir de Moſcovie; les autres de peaux de tigre, de leopard, de panthere; & d'autres de petit gris. Il y a de ces belles fourrures qui couſtent plus de mille écus. Mais pour celles-là on ne les fait voir qu'aux Dietes, & elles ſe conſervent de pere en fils.

Il y en a quelques-uns qui ſont habillés à la Françoiſe, dont le nombre n'eſt pas grand. Ceux-là portent du linge, des dentelles, des points, des perruques, & une épée. Car pour les autres qui ſont veſtus à la Polonoiſe, ils ne portent point d'autre linge que des chemiſes & des calçons; & quel-

& quelques-uns des chaussons. Le commun de la Noblesse, & mesme quelques grands Seigneurs, font mettre tous les jours au fond de leurs bottes, de la paille brisée qui leur sert de semelle & de chausson. Je ne parle icy que des Gentils-hommes. Car pour les paysans ils ne portent point de linge, si ce n'est quelque chemise de grosse toille.

Les Polonois ont les cheveux coupés jusques au dessus des oreilles. Ils se rasent la barbe, & ne laissent qu'une grande moustache. Ils marchent tous gravement avec le marteau d'armes à la main, & le sabre au costé, qu'ils ne quittent que pour se coucher. Car ils le gardent mesme en se confessant, & à la communion. Pour le porter ils n'ont qu'une courroye de cuir, où leur mouchoir est pendu, avec une cousteau dans une gaîne, & une petite pierre ferrée d'argent pour aiguiser le cousteau. Ils se lavent tous les matins le cou & tout le visage avec de l'eau froide, quelque froid qu'il fasse. Ce qui est si universellement observé parmi le peuple, que les peres obligent les enfans de se laver dés qu'ils sont levés.

Quant aux femmes de qualité, elles s'abillent & se coiffent presque toutes à la Françoise; sur tout celles qui ont de l'habitude à la Cour. Et quelque vieilles qu'el-

qu'elles soient, elles ne laissent pas de se parer, & de porter du couleur de feu. Elles aiment extrémement les beaux habits, & les étofes les plus à la mode, les dentelles, les points, les rubans, les coiffes, les gants, & les beaux souliers, & generalement tout ce qu'on leur apporte de France, & qu'on leur vend bien cherement. Car pourveu qu'elles ne payent pas comptant, elles en donnent tout ce qu'on leur en demande. Ainsi les marchands François qui trouvent toûjours bien le moyen de se faire payer, s'enrichissent facilement. Car ils vendent un écu l'aune de ruban, qui ne leur aura cousté que quinze sous à Paris: & encore l'aune de Pologne n'est elle que la demie aune de France.

Le faste est si grand en Pologne, que les Dames ne sortent jamais qu'en carosse à six chevaux, quand ce ne seroit que pour traverser la ruë & aller à une Eglise vis-à-vis de leur maison. Quand les Seigneurs, ou les Dames sortent la nuit, ils font porter devant leur carrosse vint-quatre flambeau de cire blanche. Les femmes de qualité se servent souvent pour leur porter la queue, de Nains ou de Naines qui n'ont point la taille contrefaite, & qui naissent de peres & de meres forts grands. Ces Dames ont toûjours avec el-

les

les une vieille qu'on appelle *Majordome*. L'Escuyer qui les doit mener par dessous le bras, est un vieux Gentil-homme qui les suit à pied, & n'entre jamais dans le carosse. Il est vray que les chevaux vont fort doucement. Cette maniere d'agir ne vient pas de ce que les maris sont jaloux. Car leurs femmes ne leur donnent aucune inquiétude. Aussi n'ont ils pas sujet d'en avoir; parce que les Dames Polonoises sont fort sages, & ne sont point coquettes, quoy qu'elles ayent autant de liberté, que les Françoises. Il n'en est pas de mesme des femmes du menu peuple; & sur tout des filles, qui ne croient pas avoir perdu leur reputation pour avoir eû des enfans sans mari. En effet elles ne laissent pas de trouver à se marier ensuite. Ce sont elles qui servent de nourrices à ceux qui en ont affaire. Car une femme mariée, quelque pauvre qu'elle soit, ne veut point nourrir d'autre enfant que le sien.

Quoy qu'il fasse extrémement froid en Pologne, neanmoins l'inclination de se baigner y est si grande, qu'il n'y a point de maison de qualité où il n'y aît des bains. Il y en a de publics dans toutes les villes, où le peuple les va prendre. Les Dames & leurs filles se baignent tous les mois: & cette coûtume peut ve-

venir de ce que generalement dans toute la Pologne, on baigne les enfans deux fois le jour, depuis qu'ils sont nés jusques à l'âge de deux ans. Ce qui fait que les Polonois ne sont point sujets à avoir de la gale au visage, ni à la teste. On n'entend point les enfans ni crier ni pleurer : & c'est sans doute parce qu'on ne les emmaillotte point ; & que n'estant seulement envelopés que de langes, ils ont toute la liberté de se remuër : au lieu qu'en France ils sont comme garrotés. Et parce qu'on voit quelquefois des filles dans ce pays-là qui ont la taille gastée ; & qu'on pourroit croire que cela vient de n'avoir pas esté emaillottées estant jeunes, il faut répondre par avance que tous les hommes sont fort grands en Pologne, & fort bien faits, & que les filles des paysans ne sont point sujetes à cette incommodité. Ainsi l'on peut croire avec raison que les filles de qualité n'ont la taille gastée, qu'à cause que leurs gouvernantes les veulent habiller trop jeunes à la Françoise ; qu'elles les serrent trop, ou qu'elles ne les sçavent pas habiller.

Les Polonois souffrent la perte de leurs biens, & toutes les disgraces avec tant de constance qu'ils paroissent insensibles. S'ils reçoivent avec tant d'indifference les malheurs qui leur arrivent, on peut dire aussi qu'ils

qu'ils n'ont point de compaſſion des miſeres des autres. Comme leurs villes ſont la pluſpart baſties de bois, le feu s'y prend fort ſouvent. Cependant ils regardent tranquillement bruler une maiſon ſans ſe ſoucier d'y donner ſecours comme on fait ailleurs. Ils ſont ſi peu tendres que les peres ſe mettent point en peine de racheter leurs enfans, ni les enfans leurs peres qui ſont eſclaves des Tartares. On croira aiſement que des gens comme eux ne s'intereſſent gueres aux affaires des étrangers. Et quand ils verroient tous les Chreſtiens aux mains les uns contre les autres, ils les laiſſeroient battre ſans leur offrir leur mediation pour les accommoder.

On n'apprend point en Pologne, ni à monter à cheval, ni à faire des rames, ni à dancer; parce qu'il n'y a aucune academie. C'eſt ce qui fait que les jeunes Seigneurs aiment à voyager dans les pays étrangers, pour y apprendre les langues, & les exercices. Neanmoins ceux qui ne ſont point ſortis de Pologne, ne laiſſent pas de monter à cheval, de faire des armes, & de dancer à leur maniere, avec liberté & ſans contrainte. Car les Polonois ſont naturellement dégagés; & aiment tous paſſionnement la dance & la muſique. Les nourrices apprennent aux en-

enfans à dancer dés qu'ils peuvent marcher. De ſorte que l'on voit ſouvent deux petits enfans dancer en cadence, au chant d'une nourrice, ou d'une ſervante ; & des payſans jouër du violon, en conduiſant ſur la Viſtule un batteau chargé de bled.

Il eſt certain que les Polonois ſeroient invincibles, s'ils eſtoient bien diſciplinés. Car ils ſont ſi endurcis, qu'ils conſiderent les Allemands comme des peuples delicats, qui ne peuvent ſupporter comme eux les fatigues de la guerre, & les rigueurs exceſſives de l'hiver. On a veu quelquefois l'armée Polonoiſe campée longtems dans la niege. L'an 1663. le Roy Caſimir partit de Leopold au commencement de Septembre ; & mena ſon armée ſur les frontieres de Moſcovie. Il fût en campagne tout l'hiver, & ne revint qu'au printems de l'année ſuivante.

Je ne puis achever ce chapitre, ſans parler de deux ſortes de maladies qui ſont particulieres en Pologne. L'une s'appelle la *Roſe*, & l'autre la *Plique*. La roſe eſt une eſpece d'hereſipelle, qui vient principalement au viſage. Les Polonois ne gueriſſent ce mal qu'avec de la croye blanche en poudre, qu'ils mettent par deſſus ſans ſe faire ſaigner. Car ils croyent que la ſaignée ſeroit alors mortelle. La plique eſt

eſt un entortillement de cheveux qu'il eſt impoſſible de démeſler. On ne ſçauroit mieux comparer ces cheveux ainſi meſlés, qu'à ces longs & vilains cordons de poil d'un barbet qui n'a pas eſté tondu depuis long-tems. Les Polonois diſent que cette maladie vient de ce que les Tartares ayant fait une grande irruption en Pologne l'an 1279. & y ayant tué beaucoup de monde, jetterent dans les eaux quantité de cœurs d'hommes qu'ils avoient empoiſonnés ; que les eaux en ayant eſté infectées, cauſerent cette maladie, dont les Medecins ont toûjours ignoré la cauſe.

Les étrangers croient que la plique eſt l'effet d'une grande malpropreté, & non pas d'une maladie. Auſſi ne leur arrive-t-elle pas quoiqu'ils demeurent long-tems dans ce pays ; parce que ſi leurs cheveux viennent à ſe meſler lorſqu'ils tombent malades, ils les font auſſi-toſt couper. C'eſt ce que les Polonois n'oſeroient faire ; parce qu'ils croient que s'ils ſe faiſoient couper les cheveux, ils deviendroient aveugles. J'en ay pourtant connû qui n'ont pas perdu la veuë, quoy qu'on leur aît coupé la plique. Le peuple eſt neanmoins ſi perſuadé que la plique eſt une maladie, qu'il y a des vieilles femmes qui ſe meſlent de la faire venir aux en-

enfans quand ils ſont malades de langueur; en meſlant & entortillant leurs cheveux, & faiſant accroire aux meres que la plique ne peut ſortir; & que c'eſt ce qui rend les enfans malades.

CHAPITRE XXIV.

De la Religion.

LES Polonois receurent la foy de JESUS-CHRIST ſous le regne de Miecislaus, l'an 964. Depuis ce temps ils ſont toûjours demeurés Catholiques; horſmis quelques particuliers qui embraſſerent le Lutheraniſme & le Calviniſme au Siecle paſſé. La Pologne eſt donc aujourd'huy toute Catholique, excepté la Ruſſie où il y a encore beaucoup de Schiſmatiques grecs; & la Pruſſe dans laquelle il y a beaucoup de Lutheriens, comme à Dantzic, à Elbing, à Thorn, & à Meriembourg. Autrefois il y avoit des Sociniens; mais le Roy Jean Caſimir les obligea de ſortir du royaume l'an 1658. & de vendre leur bien dans trois ans.

Sous le regne de Sigiſmond Auguſte, Nicolas Radziwil fût le premier qui ſe fit Calviniſte, & qui donna ſa protection à tous ceux de cette Secte dans ſa maiſon de de Vilna, où ils chantoient les Pſeaumes tra-

traduits en langue vulgaire. Mais aujourd'huy cette branche de Radziwil, est entierement éteinte, le dernier n'ayant laissé qu'une fille qui a esté mariée au second fils de l'Electeur de Brandebourg.

Tous les Ecclesiastiques sont en grande de veneration en Pologne. Mais les Religieux sont plus estimés que les autres, & bien receus par tout. Ils font le prosne dans leurs Eglises. Ils portent en secret le Saint Viatique aux malades, & enterrent quelquefois les morts, sans en demander la permission ni à l'Evesque, ni au Curé. Les freres Questeurs qui vont dans les maisons demander l'aumosne, entrent hardiment jusques dans les cabinets, sans fraper à la porte.

Les Religieux sont presque tous riches en Pologne. Mais ils ne sont ni reglés ni modestes. Ils vont boire dans les caves qui sont les cabarets du pays. Et l'on en voit mesme quelquefois dans les ruës qui ont bien de la peine à se soûtenir, sans que le peuple s'en scandalise, ni que les Superieurs les chastient. Le jeusne des Religieux, comme de tous les autres Pololonois, ne consiste que dans l'abstinence des laitages, des œufs, de la viande, & du poisson bouilly le soir. Car ils en mangent de sec à leur collation. Et pourveu qu'ils s'abstiennent de ce que je viens de di-

dire, ils croient pouvoir manger tout le long du jour, & boire de mesme. Ils ne mangent point de beurre, de lait, ni d'œufs, le vendredy ni le samedy. Car ils disent qu'il n'y a pas de difference entre le lait & la viande.

Pour les Ecclesiastiques seculiers, il y en a qui ont non seulement deux Chanoinies, mais deux cures, & ni les uns ni les autres ne s'aquittent de leur devoir. Les Curés font instruire leurs Paroissiens par des Religieux, & faire par des Vicaires les autres fonctions curiales. Les Chanoines ne vont point à l'office. Ils font dire les Heures au Chœur par de pauvres écoliers à qui ils donnent deux sous par jour. Enfin les Evesques ne font rien moins que les fonctions Episcopales. Ainsi ils n'oseroient corriger les Ecclesiastiques.

Les Polonois paroissent fort devors. Ils donnent beaucoup aux Eglises. Mais ils ne donnent pas assés aux pauvres, & n'ont pas assés de soin de leurs valets quand ils sont malades. Ils prient Dieu presque tout haut à l'Eglise. Quand on leve le Saint Sacrement à la messe, ils se donnent des soufflets, & se frapent la teste contre le pavé, ou contre le banc où ils sont. De sorte que l'on entend alors un grand bruit dans l'Eglise. Les femmes prient Dieu ordinairement a-

vec

vec des Heures & un Chapellet passé au milieu du livre. En hiver toutes les Dames de qualité, & mesme quelques hommes, font porter un sac fourré à l'Eglise pour y mettre les pieds. Car à la verité il y fait un grand froid; & principalement pour les Dames qui sont mignonement chaussées. Outre ce sac qu'elles ont aux pieds, elles ont encore un petit manteau fourré sur les épaules.

Les Eglises de Pologne sont fort belles, & parées avec de beaux ornemens. Les Jesuites de Leopold ont une Chasuble si couverte de perles, & si pesante qu'elle ne peut servir pour dire la messe, & qu'on estime plus de cent mille francs. On chante par tout particulierement dans les Parroisses à la grande messe, quelque chose en Polonois. On dit tous les jours le Rosaire en la mesme langue, dans toutes les Eglises des Dominicains où le peuple assiste, les hommes d'un costé & les filles de l'autre; les hommes chantant seuls *ave Maria*, & les filles chantant aussi seules *Sancta Maria*. Ce qui paroît certainement fort devot. Il y a toute sorte de Religieux en Pologne comme en France, horsmis des Chartreux & des Minimes.

CHAPITRE XXV.

De la Justice.

TOUTES les Justices de Pologne sont Ecclesiastiques ou seculieres. La Justice Ecclesiastique est entre les mains des Evesques qui la font rendre par leurs Officiaux, dont les Jugemens ressortissent pardevant l'Archevesque de Gnesne, primât du Royaume. Mais le Nonce du Pape qui reside en Pologne a une fort grande autorité. De sorte qu'il juge par appel toutes les causes Ecclesiastiques.

La Justice seculiere est entre les mains de plusieurs sortes de Juges. Les Starosta ont leur Justice dans l'étenduë de leur territoire. Chaque ville a aussi la sienne pour certaines affaires. Les Palatins, les Mareschaux & les Chanceliers, ont leur Jurisdiction. Le Roy, le Senat, & les Dietes generales, decident les affaires tant civiles que criminelles. Outre cela la Noblesse a trois Tribunaux où l'on juge les procés en dernier ressort. Il y a deux de ces Tribunaux pour le Royaume, & un pour le Duché. Ceux du Royaume tiennent leur séance à Peotrkow dans la basse Pologne, & à Lublin dans la haute: & celuy du Duché est une année à Vilna,

& l'au-

& l'autre à Minsk, ou à Nowogrodeck alternativement. Ils ſont composés d'un certain nombre de Gentils-hommes ſeculiers & Eccleſiaſtiques, qu'on élit dans chaque Palatinât, les ſeculiers tous les quatre ans; & les Eccleſiaſtiques tous les deux ans. Les jugemens ſe rendent à la pluralité des voix; mais dans les affaires purement Eccleſiaſtiques, il doit y avoir autant de Juges d'Egliſe que de ſeculiers. Il y a encore deux chambres pour les affaires des Finances, l'une à Radom dans la haute Pologne, & l'autre à Vilna.

Les Palatins ne connoiſſent que des affaires des Juifs. Les Mareſchaux jugent en dernier reſſort les procés civils & criminels de tous les Officiers de la maiſon du Roy, & des domeſtiques des Senateurs qui ſont auprés de luy. La Juſtice des Mareſchaux s'étend auſſi ſur les Marchands, & ſur tous les étrangers, auſquels on ne rend que fort rarement juſtice en Pologne.

Les Chanceliers ne connoiſſent d'aucune affaire en premiere inſtance; mais ſeulement de celles qui leur viennent par appel, comme des Jugemens des Magiſtrats des villes; & de ceux des Palatins lorſqu'ils ſont rendus entre un Chreſtien & un Juif.

On punit les coupables en Pologne en plusieurs manieres. On les pend ou on leur coupe la teste. Et cette difference de supplice ne vient point de la difference condition des criminels, mais de celle des crimes. Car on pend un voleur de quelque condition qu'il puisse estre : & de mesme on coupe la teste à toute sorte de personnes pour tout autre crime que le vol ; horsmis dans quelque cas atroce, où alors on condamne des scelerats à estre roués, ou avoir les couroyes, qui est un genre de supplice qui s'appelle ainsi ; parce qu'on enleve à ceux qui y sont condamnés, deux courroyes de la peau du dos.

Les Maistres ont aussi droit de châtier leurs serviteurs. Ce qui s'execute en cette sorte. Si celuy qu'on doit punir est Gentil-homme, on étend un tapis par terre, & on le fait coucher sur le ventre. Puis un homme le bat sur le derriere avec des cordes, ou avec un baston, dont il luy donne autant de coups que l'ordonne le maistre qui y est present ordinairement. Ensuite celuy qui a esté battu, embrasser les jambes de celuy qui l'a fait battre, & l'appelle : *Monsieur mon bienfaiteur.* Cette conduite paroît un peu dure. Mais les Polonois ne serviroient pas bien autrement.

Il ne faut pas s'étonner de la maniere dont j'ay dit qu'on chaſtie les ſerviteurs Gentils-hommes ; puiſque ſans déroger à la Nobleſſe, ils peuvent ſervir de cochers, de palefreniers, de cuiſiniers, & exercer les offices les plus bas, ſans que cela les empeſche de parvenir enſuite aux grandes dignités. Car j'en ay connû qui aprés avoir eſté garçons de la chambre d'un grand Seigneur ; & d'autres qui aprés avoir eſté tambours d'une compagnie de dragons, ſont devenus Senateurs Auſſi il n'y a que les meſtiers ſeuls dans ce pays, qui dérogent à la Nobleſſe.

CHAPITRE XXVI.

Des mariages & des funerailles.

LEs mariages & les enterremens couſtent exceſſivement en Pologne. Lors que ſes Gentils-hommes ſe marient, leurs nopces durent trois jours, ſoit qu'ils ſoient pauvres, ou qu'ils ſoient riches. Si quelque Dame marie une de ſes Demoiſelles ſuivantes, elle fait preſque la meſme dépenſe que ſi c'eſtoit une de ſes filles. Quant aux mariages qui ſe font à la Cour, pour les filles d'honneur de la Reine, ou pour celles de quelque grand Seigneur, le premier & le ſecond jour, le Roy

fait le feſtin des noces. Pour cela on choiſit une grande ſale, où l'on dreſſe trois tables comme celles d'un refectoir. Le Roy & la Reine ſont aſſis à la premiere: en ſorte qu'ils regardent en face toute le ſale. A coſté de la Reine eſt le marié & la mariée: & à coſté du Roy eſt le Nonce du pape, & l'Archeveſque de Gneſne. Les Ambaſſadeurs ſont aſſis à la meſme table, vis à vis du Roy & de la Reine. Ainſi ils ſont tous ſous le dais où ils ont droit d'eſtre. Il y a pourtant quelque exemple du contraire. Car au feſtin que Sigiſmond III. fit à Cracovie, pour les noces de Conſtance d'Auſtriche ſa femme l'an 1606. il fit oſter de deſſous le dais le Cardinal Maciejowski Nonce du Pape, & nommé à l'Archeveſché de Gneſne.

Aux deux autres tables qui ſont fort longues, ſont aſſis de coſté & d'autre les Dames, les Senateurs, & tous les Officiers, excepté ceux qui doivent ſervir le Roy. Avant de s'aſſeoir, on les appelle tous l'un aprés l'autre, afin que perſonne ne ſe place que ſelon le rang de ſa charge. Ordinairement le regale commence à quatre ou cinq heures aprés midy, & dure juſques à deux heures aprés minuit, à boire & à dancer. De tems en tems les Senateurs ſe levent de table, & vont devant le Roy pour boire à ſa ſanté, & luy faire une reverence en plaint le genou. Bien

Bien que les tables soient couvertes de toute sorte de viandes, on mange neanmoins peu dans ces festins, mais on y boit beaucoup de vin de Hongrie qui est excellent. Et l'on peut dire que quelque cher qu'il soit, il y est cependant plus commun, & moins épargné que l'eau. Il n'y a point de Dame à table qui n'aît devant elle une douzaine de verres de vin de toutes les santés qu'on luy a portées. Car elles n'oseroient les boire, leur modestie les obligeant à ne toucher le verre que du bout des levres. De cette sorte on répand plus de vin sur les tables, & dans les plats qu'on n'en boit. Aprés que le repas a duré cinq ou six heures on commence à dancer au son des violons accompagnés de petites orgues portatives. Tout le monde dance en Pologne, les vieillards, les vieilles femmes, les jeunes, les pauvres, les riches. Ceux qui commencent la dance sont les vieux Senateurs & les vieilles Dames. Au commencement de leur dance, on diroit que c'est une bande de Religieuses qui font une procession; tant ils marchent modestement & lentement. Mais cette dance qui commence ainsi avec tant de modestie & de lenteur s'échauffe peu à peu, & finit enfin avec grand bruit.

Le second jour chacun fait des presens à

la mariée : & il n'y a personne qui ne luy donne quelque piece de vaisselle d'argent. Tous ces presens se font devant la Reine & la mariée qui est auprés d'elle. Ceux qui les presentent font des haranges, qui sont souvent longues & ennuyeuses ; & le Chancelier de la Reine répond à toutes. Ainsi cette ceremonie qui d'ordinaire ne commence qu'à midy, dure quelquefois jusqu'à trois heures. Aprés quoy on va se mettre à table.

Le troisiéme jour, est celuy des épousailles & de la cavalcade. Tout ce qu'il y a de jeunes gens accompagnent à cheval le marié & la mariée à l'Eglise : & en retournant ils viennent passer devant le palais du Roy. Pendant tout ce tems les trompettes qui sont de costé & d'autre sur des balcons, sonnent continuellement accompagnées de timbales. Ensuite, le mesme cortege conduit le Roy & la Reine avec la mariée dans la maison du mari, où il y a un magnifique repas preparé. Aprés qu'on s'est levé de table on dance : & le bal estant fini tout le monde se retire. Alors la mariée commence à pleurer. Car c'est la coûtume de toutes les Demoiselles Polonoises de verser des larmes pour lors, & de faire semblant d'estre fort affligées : parce qu'autremennt elles apprehenderoient de passer pour des filles effrontées

&

& ſans pudeur. Aprés avoir parlé des mariages, il faut auſſi dire quelque choſe des funerailles, qui ſe ſont en Pologne avec tant de pompe, qu'elles reſſemblent plus au triomphe d'un homme vivant, qu'à l'enterrement d'un mort.

Le corps eſtant dans un cercueil, on le porte ſur un char tiré par ſix chevaux couverts de houſſes noires. Le cercueil eſt couvert d'un grand drap mortuaire, de velours noir, avec une croix de ſatin rouge au milieu. Six domeſtiques du défunt, habillés de deuil, tiennent les coins du drap. Le char eſt precedé des Preſtres, des Religieux, & d'une grande multitude de perſonnes avec des flambeau de cire blanche allumés. Il y a trois hommes à cheval, qui portent les armes du mort; l'un le ſabre, l'autre la lance, & l'autre le javelot. Tout ce grand deuil marche lentement, de ſorte qu'on arrive fort tard à l'Egliſe. Aprés que tout le ſervice eſt achevé ceux qui portoient les armes du mort viennent à cheval dans l'Egliſe; & courant à toute bride, vont rompre contre le cercueil les armes du défunt; qui eſt enſuite enterré. Aprés cela on retourne à la maiſon. Car il y a un grand feſtin preparé, où l'on boit exceſſivement, & où l'on fait boire tous les Eccleſiaſtiques, jusques à les ennivrer.

Commme le deuil est une suite des funerailles, il faut aussi dire icy que les hommes en Pologne le portent comme en France. Mais les Dames de qualité sont habillées d'une grosse étoffe noire. Tout leur linge est d'une toile crué plus grosse que du canevas. Et plus les femmes sont de qualité, plus l'étoffe & la toile sont grossieres. Cet habillement ne sied pas mal aux jeunes veuves, lors qu'elles sont belles.

CHAPITRE XXVII.

Des festins.

LEs Polonois ne déjeunnent jamais, ou fort rarement, & n'aîment pas à manger de la viande froide. Les hommes & les femmes principalement prennent tous les matins un bouillon chad à la biere avec du gingembre, des jaunes d'œufs, & du sucre. Ordinairement ils mangent à leur repas du bœuf & du veau qui sont excellens en Pologne. Car le mouton n'y est pas si bon qu'en France. Aussi les Polonois n'en mangent guere, & le donnent à leurs valets. Ils ont beaucoup de perdrix grises, & point de rouges; quantité de lievres, & point de lapins dont ils ne voudroient non plus manger que d'un chat. Ils ont neanmoins des lapins blancs qu'ils

qu'ils nourrissent dans des chambres. Mais ce n'est que pour en avoir la fourrure. On trouve en Pologne beaucoup de chevreüils, & peu de cerfs; beaucoup de sangliers, & de cochons, & quantité de chapons, de coqs, de poules, de poulets, de poulets d'inde, de pigeons, de canards, & d'oyes domestiques. Car pour des canards & des oyes sauvages, aussi bien que des beccasses, & des beccassines, il n'y en a gueres en hiver, mais beaucoup en esté. La raison de cela vient de ce que tous les étangs, & toutes les revieres sont glacés en hiver, & que ces oiseaux aîment à estre toûjours dans l'eau. Ainsi il ne faut pas s'étonner si en hiver on voit en France, une si grande quantité de canards, d'oyes sauvages & de beccasses qui fuyent le froid excessif des pays Septentrionnaux, & vont chercher des elimats plus doux.

Il y a encore en Pologne grand nombre de coqs de bruyere, dont la plufspart ne sont pas plus gros que des chapons: & il y en a fort peu de grands, comme ceux des forests d'Ardene & de Lorraine. En Lituanie les faisans, & les gelinotes de bois y sont en abondance; & les outardes en Prusse. En hiver il passe dans ces Provinces des oiseaux qu'on ne voit point en France, & qu'on appelle oiseaux de nei-

ge.

ge. Ils ſont comme de gros moineaux, & de fort bon gouſt. Les Polonois ne mangent aucune volaille domeſtique, qu'elle n'aît eſté apportée le matin en vie à la cuiſine où on la tue pour le diſner. Ils aiment fort les cochons de lait, qui ſont fort bons roſtis, mais de fort mauvais gouſt comme il les accommodent à la daube. Les plus grands Seigneurs ne diſnent guere ſans un plat de pois au lard, mais avec des tranches de lard jaune qu'ils mettent par deſſus. Ils mangent toute ſorte de champignons qui viennent dans les bois, & meſme de ceux qui croiſſent contre les arbres, qu'on amaſſe & qu'on fait ſeicher pour les conſerver. On n'oſeroit en France manger de cette ſorte de champignons; parce qu'on auroit peur de s'empoiſonner. Ils ſe peut faire que ce ſeroit un poiſon en France, & que ce n'en eſt point en Pologne, non plus que la graine de pavot, que tout le monde y mange comme du millet.

Les Polonois ne ſe ſervent point de potage. Mais quand les cuiſiniers françois en font, ils en mangent bien, & les trouvent fort bons. Ils ne font point tant bouillir leurs viandes que les François : auſſi leur bouilli a plus de gouſt. Leurs ſauſſes ſont auſſi extremment differentes des noſtres. Ils en font une jaune avec du ſaffran; une blanche avec de la cre-

creme ; une grise avec des oignons ; & une noire avec le jus de pruneaux : & dans toutes ces sausses, ils mettent beaucoup de sucre, de poivre de canelle, de gingembre, de clous de girofle, de muscade, d'olives, de capres, de pignon, & de raisins de corinthe. Mais sur tout dans le poisson qu'ils accommodent mieux que les François. Ils dépensent tant en épiceries, qu'il y a des Seigneurs qui y employent plus de cinquante mille livres tout les ans.

Les Polonois mangent beaucoup de viande, & fort peu de pain ; encore qu'il croisse quantité de bled en Pologne ; & principalement de segle, qui est meilleur que celuy de France. Ils mangent beaucoup de racines qu'ils apprestent fort bien, & du cachat, qui est une espece de gruau fait avec du grain, comme de l'orge, du millet, & de l'avoine, ou mesme avec une petite graine qu'ils appellent de la manne. Ces cachats sont fort bons quand ils sont bien accommodés. Ils les mangent les jours gras avec du lait & du beurre. Car les jours maigres ils ne mangent qu'à l'huile. Mais quelques-uns commencent déja à se dispenser de cette regle, principalement le Samedy.

Comme ce pays n'est voisin d'aucune mer que de la Baltique, qui n'est guere poissonneuse, ils n'ont aussi jamais de marée,

rée, & ne mangent que du poiſſon d'eau douce qu'ils ont en grande quantité, & de diverſes eſpeces, comme des brochets, des carpes, des anguilles, des perches, des tanches, des bremes, des caraches, des cerres, de ſandaces, des truites, des barbeaux, bes aloſes, des eſturgeons, des ſaumons, des écreviſſes & des lamproyes.

Les Polonois boivent ordinairement de la biere. Mais en Lituanie, & en Ukraine on boit de l'hidromel, à cauſe de la quantité de mouches à miel, qui ſont dans les foreſts de ces pays. Aprés le repas, les Gentils-hommes, & les bourgeois des villes qui ſont accommodés, boivent un verre de vin de Hongrie; parce qu'ils croient que la biere eſt trop froidre toute ſeule; & qu'elle leur feroit mal à l'eſtomach, s'ils ne la corrigeoient par la chaleur d'un verre de vin.

Il y a en Lituanie & en Ukraine deux ſortes de vin de miel, du clairet & du blanc. L'un & l'autre eſt agreable à boire; quoy qu'il ſente un peu la cire. A quoy on s'accoûtume facilement. Quant à la biere qu'ils font elle eſt fort bonne, de couleur d'ambre, douce & picquante, & ſur tout celle de Varka, ou celle que les Gentils-hommes font pour leur boiſſon particulire, qui eſt ornairement beaucoup plus forte que celle que les braſſeurs font pour vendre.

Outre

Outre la biere & l'hidromel, les Polonois & les Lituanois boivent encore du vin de Hongrie, d'Italie, de France & du Rhin. Celuy de Hongrie ſurpaſſe en bonté & en force les vins d'Eſpagne. On l'ameine de Hongrie en Pologne, par les paſſages du mont Crapat, avec des bœufs, dans de grands tonneaux qui contiennent cinq ou ſix muids de France. On le charie ainſi juſques à Cracovie, où on le met enſuite dans de petits tonneaux, comme des demi muids. Lors que le vin eſt bon il revient à douze & à quinze francs le pot de Pologne, qui fait trois pintes de Paris. Ce qui ſera croire facilement que les pauvres n'en boivent guere.

Le vin d'Italie vient par terre en Pologne; mais on en debite beaucoup moins que de celuy de Hongrie; tant à cauſe de l'éloignement, que parce qu'il n'eſt propre que pour les femmes à cauſe de ſa grande douceur.

Les vins de France & du Rhin viennent en Pologne par la mer baltique à Dantzic. Comme ils ſont de leur naturel beaucoup moins forts que ceux de Hongrie; ils perdent encore beaucoup de leur force ſur la mer, eſtant fort difficile de faire paſſer les vins nouveaux au mois de Novembre à cauſe des glaces, qui font que bien ſouvent la mer ſe trouve fermée.

Quant

Quant au vin du Rhin, il ne paſſe gueres la ville de Dantzic, & ne ſe debite qu'un peu en Pruſſe; encore ne le boit-on pas ſans ſucre, parce qu'il eſt trop verd.

L'eau de vie en Pologne eſt faite avec du bled. Mais elle eſt auſſi bonne, & auſſi forte que celle qui eſt faite avec du vin. Il n'y a preſque que le menu peuple qui en boive ordinairement, les autres n'en prennent que quand il fait grand froid.

Quand les Polonois donnent quelque grand repas, il faut que tous ceux qui y ſont priés portent avec eux leur couſteau, leur fourchette, & leur cueilliere: parce que ce n'eſt point leur coûtume d'en mettre ſur la table, non plus que des ſerviettes. On y met ſeulement autour une bande de toille empeſée qui ſert de ſerviete; encore eſt-elle couſue à la nape, de peur qu'on le l'emporte. Lors que tout le monde eſt entrée on ferme les portes du logis que l'on n'ouvre qu'aprés qu'on eſt hors de table, & que toute la vaiſſelle d'argent eſt trouvée. Car ſi l'on faiſoit autrement les valets en déroberoient quelque piece. Et c'eſt pour la meſme raiſon qu'on ne met à table ni ſervietes, ni coûteaux, ni cuillieres, ni fourchettes.

Toutes les perſonnes de qualité ont dans leur maiſon une ſale qu'ils appellent la ſalle des feſtins, où il y a un lieu pour le bu-

bufet, fermé par des baluſtres. Ce bufet dont la nape ne s'oſte point qu'elle ne ſoit bien ſale, eſt couvert de quantité de vaiſſelle d'argent. Au deſſus on place la muſique, compoſée de violons & d'orgues. Ceux qui ſont conviés au regale y amenent leurs valets. Dés qu'ils ſont à table, chacun coupe la moité de ſon pain, & la donne à ſon valet, avec une aſſiette chargée de viande. Ce valet aprés avoir partagé avec ſon camarade ce qu'on luy à donné, mange tout debout derriere ſon maiſtre. Si le maiſtre demande à boire deux fois, le valet en apporte quatre, & boit dans le meſme verre ſans le rincer. Quoy qu'on ſerve quantité de viandes, on n'en rapporte rien à la cuiſine, ni meſme du deſſert, parce que les valets prennent toutes les viandes, & les Dames font porter chacune une ſerviete pour la remplir de confitures ſeiches, & du fruit qu'on a ſervi. Le repas eſtant fini, on dance ordinairement.

Ces peuples, du moins les honneſtes gens, mangent aſſés proprement. Ils ne touchent jamais la viande avec leurs mains. Il la coupent avec tant d'adreſſe, qu'ils mettent en ſix pieces une perdrix, en la tenant au bout de leur fourchette. Lors qu'ils ſont à table ils ne ſongent qu'à manger. Leur porte eſt fermée, & ne

s'ouvre qu'aprés qu'on a disné ou soupé.

Le Roy de Pologne pour l'ordinaire ne mange qu'avec la Reine, ou avec quelque grand Seigneur. Mais quand il est à la chasse, ou en voyage, il fait mettre à table avec luy tous les Gentils-hommes, même ceux qui le servent dans la chambre. Car il seroit tellement dangereux qu'il en usât autrement, & témoignât avoir du mépris pour eux, qu'il se feroit haïr de toute la Noblesse. Sigismond de Luxembourg, que Loüis Roy de Pologne & de Hongrie son beau-pere, avoit choisi pour son successeur, fût exclus de la Couronne par la raison qu'il avoit méprisé les Gentils-hommes Polonois, & n'avoit pas voulû les faire manger avec luy.

CHAPITRE XXVIII.

Des Voyages.

IL n'y a point d'hostelleries en Pologne, où l'on puisse loger commodement, & où l'on donne des lits. On ne trouve le plus souvent dans ce pays que des lieux bastis de bois que l'on appelle *Karczma*, où l'on est obligé de loger avec les bestes, c'est à dire, avec les chevaux, les vaches, & les cochons qui sont dans une longue écurie, faite de planches, mal jointes, & cou-

couverte de paille. Il eſt vray qu'au bout de cette écurie, il y a une chambre avec un poiſle. Mais on n'y peut loger en eſté, à cauſe des mouches, des puces, des punaiſes, & de la mauvaiſe odeur du lieu. Car quelque chaud qu'il faſſe, on n'ouvre jamais la feneſtre. Ainſi les étrangers aiment bien mieux coucher dans l'écurie en eſté, que dans cette chambre, où le Goſpodarz, c'eſt à dire celuy qui tient le cabaret, loge avec ſes enfans & tout ſon ménage, & où fort ſouvent il garde un tonneau de choux aigres, dont l'odeur eſt fort deſagreable aux étrangers. Car pour ceux du pays, comme ils y ſont accoûtumés, ils n'en reſſentent aucune incommodité.

Lors qu'on voyage en eſté en Pologne, pour éviter un ſi mauvais gaiſte, on doit aller coucher dans une grange ſur de la paille fraiſche. Car de vouloir coucher dans la chambre, ou dans l'écurie ſur la paille que le Goſpodarz donne ordinairement, c'eſt vouloir coucher dans les draps qui ont déja ſervi à pluſieurs autres perſonnes, parce qu'on ramaſſe, & qu'on ſerre tous les matins la paille qu'on a donnée le ſoir à ceux qui ont logé dans le cabaret, afin de la redonner encore à ceux qui y viennent loger enſuite.

Pour voyager en Pologne, les étran-

gers doivent avoir une caleſche à deux chevaux, & un lit composé d'un matelas mince, d'un petit lit de plume, d'une paire de draps, d'un chevet, d'une couverture, & d'une paillaſſe qui ſert à enveloper tout le lit, aprés qu'on a vuidé la paille. Enſuite on met tout ce lit dans un ſac de ſerge, qui ſert de ſiege dans la caleſche à celuy qui voyage. De plus il faut avoir une petite cave de ſix ou huit bouteilles, pour y porter de la biere, du vin, & de l'eau de vie ; avec un panier pour y mettre du pain, de la viande cuite & de la chandelle, ſans oublier de prendre de l'avoine pour les chevaux, & de la graiſſe pour les roues. Il faut ſe ſouvenir de renouveller les proviſions en paſſant dans les villes ; parce qu'on trouve peu de choſe dans les cabarets des villages, & que les villes ſont fort éloignées les unes des autres.

Lors qu'on eſt ainſi équipé, l'on voyage enſuite à peu de frais. Car le logement ne couſte rien. Je crois que le ſujet pour lequel l'on ne trouve rien dans les cabarets, c'eſt parce que les Gentils-hommes ne payent jamais ce qu'on leur donne. Auſſi les *Goſpodars des Karczma* leur refuſent toutes choſes, en leur diſant. *Nie mazſ*, c'eſt à dire, il n'y en a point. Neanmoins ils donnent librement ce qu'ils ont

aux

aux étrangers. Mais comme il en passe peu, les maistres des hostelleries ne font point de provisions : & il faut qu'ils aillent chercher ce dont ils ont besoin au *Dvour*, qui est la maison du Seigneur du village.

Comme toute la Pologne est un pays de plaines, sans pierres, & sans montagnes, on y voyage facilement avec une calesche à deux chevaux. Il y a des Polonois qui n'ont point de cocher, & qui menent eux-mesmes leur calesche. De cette façon ils ne dépensent gueres en voyage, sur tout en esté ; parce qu'étant arrivés au *Karzma*, ils mettent les chevaux à l'herbe ; où ils leur font donner un peu de foin, qu'ils ont bien de la peine d'avoir du Gospodarz ; parce qu'il croit toûjours qu'il n'en sera pas payé. Il y en a d'autres qui voyagent à cheval, & qui portent avec eux pour se coucher un petit matelas picqué, épais d'un doigt, & large d'un pied & demi, qu'ils plient en double, & qu'ils mettent sous le bois de la celle du cheval. Lors qu'ils sont arrivés au cabaret ils commencent à donner de l'argent au Gospodarz pour aller chercher du pain bis, de la biere, & un peu d'avoine. Ainsi toute la dépense pour la couchée d'un Gentil-homme Polonois, & de son cheval, ne monte le plus souvent qu'à cinq ou six gros, qui valent deux sous

monnoye de France. Tellement que ce qui eſt ſi incommode aux étrangers, eſt trés commode à ceux du pays; parce qu'ils ne dépenſent guere; & qu'ils peuvent faire à cheval plus de cent lieuës ſans débourſer plus de cinquante ſous.

Quant aux Seigneurs & aux Dames, ils voyagent tous en carroſſe, & font mener des chariots, qui portent des vivres avec leurs lits, & ceux des filles. Car pour tous ceux qui les ſuivent à cheval, ils couchent comme j'ay déja dit. En eſté on doit bien prendre garde aux ponts que l'on paſſe; parce qu'ils ſont trés méchans; & que les Polonois ne ſe ſoucient ni de les entretenir, ni de les rétablir.

En hiver, il faut que ceux qui voyagent faſſent proviſion d'eau de vie, & d'un ſac fourré pour les pieds. Car le froid eſt ſi grand en Pologne, que ceux qui ſont en carroſſe, en chariot ou en caleſche ne ſçauroient y reſiſter autrement. Et comme les eſtangs, & les rivieres ſont gelées, & qu'on les paſſe facilement par tout ſur la glace; il faut avoir ſoin lors que la terre eſt couverte de neige, de faire faire un traiſneau ſur lequel on met ou le carroſſe, ou la caleſche avec les roues, & qu'on fait traiſner par les chevaux.

En hiver, on eſt extrémement incommodé pour la couchée, principalement les

jours

jours de feste; parce que le froid est si grand, qu'on ne peut coucher que dans la chambre où est le poisle, & que pour lors tous les paysans du village y sont assemblés. Ces malheureux qui ne boivent ordinairement que de l'eau, s'enivrent ces jours-là, de biere, & d'eau de vie; puis ils chantent & dancent toute la nuit: tellement qu'il est impossible de dormir.

De la maniere dont je viens de parler des voyages de Pologne, on sera bien convaincu de ce que j'ay dit, que c'est une grande incommodité à des étrangers. Pour les gens du pays qui vont à cheval pendant le froid, ils ont de grosses bottes, dans lesquelles ils mettent une semelle de paille brisée, pour avoir les pieds chauds: & avant que de monter à cheval, ils boivent un grand verre d'eau de vie. Ainsi ils se garantissent du froid. Les cochers en font de mesmes, sans quoy ils ne pourroient supporter la rigueur de l'air, qui est si excessive, qúe le nés gele quelquefois à ceux qui voyagent ainsi à découvert. C'est pourquoy il en faut dire icy le remede: qui est de s'appliquer aussitost de la neige sur le nés, & de ne point entrer dans un poisle, ni dans aucun lieu chaud. Car autrement on perdroit le nés.

Pour ce qui est de la poste, elle ne sert en Pologne que pour en porter les lettres & les

les pacquets. Elle fût établie par ordre de la republique sous le regne d'Uladislaus IV. l'an 1647. Car avant ce tems-là les ordres du Roy estoient portés par des Gentils-hommes de la Cour, qui se faisoient donner des voitures par les Starosties où ils passoient.

CHAPITRE XXIX.

Des Monnoyes.

LEs especes d'or dont on se sert en Pologne, sont les Ducats qui valent deux écus de France, ou deux richedales d'Allemagne, ou sept livres monnoye de Dantzic, ou douze livres monnoye courante de Pologne, c'est à dire, en chelons. Un chelon est une piece de cuivre plus petite qu'un denier de France. Il en faut trois pour faire un gros de Pologne, & trois gros font deux sous du pays. Ainsi pour faire ces deux sous qui ne valent qu'un sou de France, il faut neuf chelons qui ne valent, & ne pesent pas tant que six deniers de France. Par où l'on peut facilement juger combien une si méchante monnoye peut avoir ruiné le pays. Elle fût introduite par la necessité que l'on eût d'argent, pour satisfaire l'armée qui s'estoit confederée faute de payement.

Cet-

Cette maniere d'introduire une méchante monnoye en Pologne, n'est pas nouvelle, comme il paroît par celle que les Officiers de Casimir III. y firent battre; & dont on se plaignit ensuite dans une Diete tenuë à Peortrkow l'an 1459. Car en ce temps les Rois avoient le droit de faire battre monnoye: & le premier qui l'a cedé à la republique, a esté Sigismond III. l'an 1632.

Il y a encore en Pologne, une méchante monnoye qu'on appelle tinfe. Elle fût aussi introduite l'an 1663. pour pouvoir payer l'armée qui s'estoit encore confederée. Une tinfe qui est un peu plus large qu'une piece de quinze sous de France, est d'un argent de bas aloy. Elle vaut trente gros de chelons, qui font vingt sous de Pologne, ou dix sous de France. Outre les tinfes, il y a encore une autre sorte de monnoye qu'on appelle choustaq, qui est aussi une piece d'argent de bas aloy, & moins large qu'un sou de France. Un choustaq vaut dix gros de Pologne. Ainsi il en faut trois pour faire une tinfe. Toute cette méchante monnoye n'a point le mesme cours à Dantzic, ni dans toute la Prusse. Les tinfes n'y valent que dixhuit gros, & les choustaqs six gros, monnoye de Dantzic; parce que les chelons y valent plus que ceux de Pologne, qui n'y ont point de cours.

La

La monnoye de Dantzic, conſiſte en ducats d'or, en ourts, en chouſtaqs, & en chelons. Le ducat vaut comme j'ay déja dit deux richedales, ou deux écus de France. Un ourt eſt une monnoye d'argent de la groſſeur d'une piece de quinze ſous de France. Elle faut dix-huit gros monnoye de Dantzic, ou trente gros monnoye. Un chouſtaq vaut ſix gros de Dantzic, ou dix gros monnoye de Pologne. Il faut auſſi trois chelons de Dantzic pour faire un gros. Mais il ne faut que dix-huit gros de chelons de Dantzic pour faire trente gros de chelons de Pologne. Ainſi une tinfe qui vaut trente gros de chelons de Pologne, ne vaut que dix-huit gros de chelons de Dantzic. Le ducat qui vaut douze francs de chelons de Pologne, ne vaut que ſept francs monnoye courante à Dantzic. Pour faire une livre monnoye de Dontzic, il faut cinq chouſtaqs; ou bien un ourt & deux chouſtaqs; parce que cinq chouſtaqs ſont trente gros, & que trente gros ſont vingt ſous. C'eſt à quoy tous les étrangers doivent bien prendre garde en paſſant par Dantzic; parce que les banquiers ne manquent jamais de profiter de toutes les occaſions qu'ils trouvent de les ſurprendre.

F I N.




Digitized by Google

